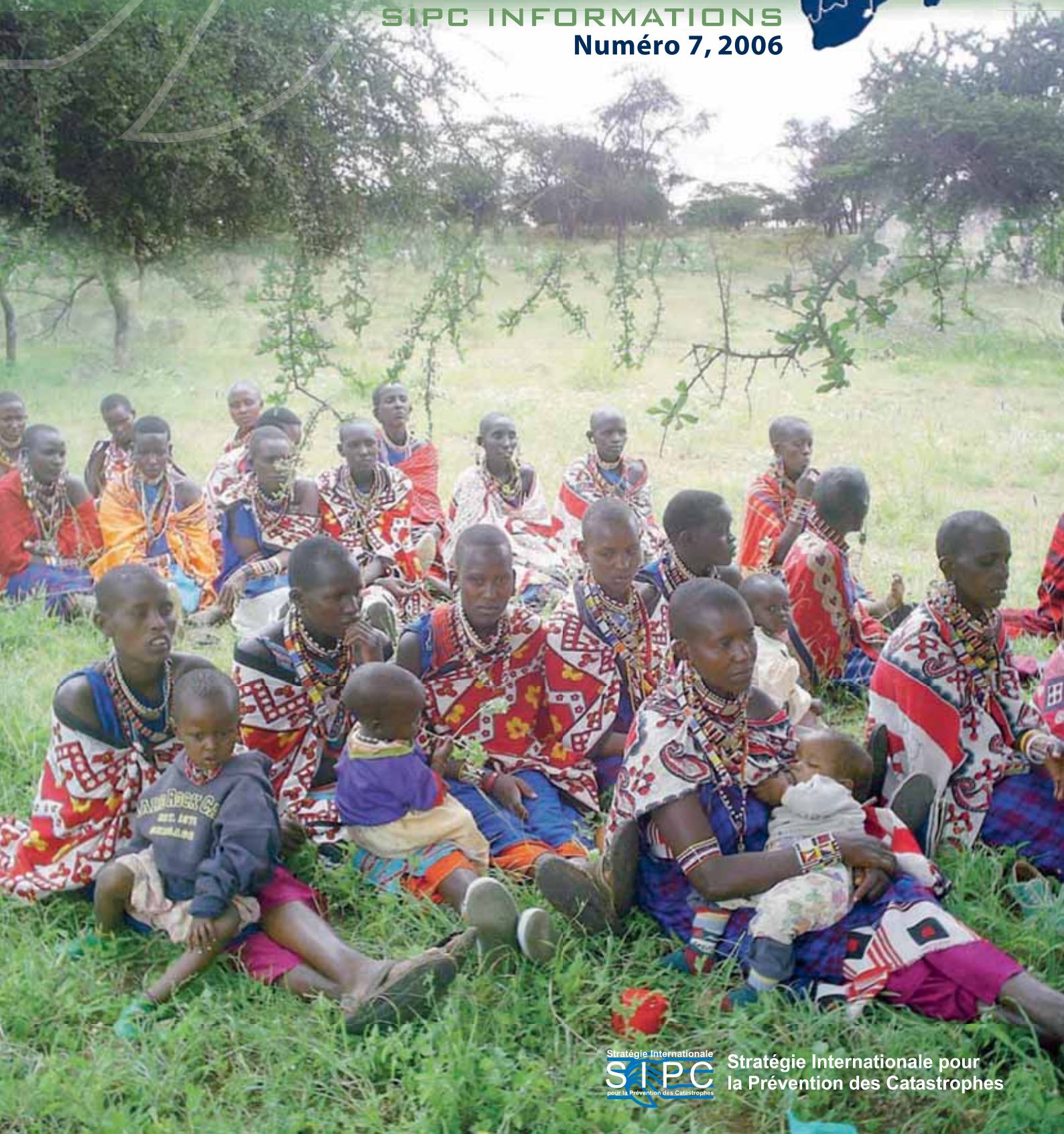


La prévention des catastrophes en

AFRIQUE



SIPC INFORMATIONS
Numéro 7, 2006



**La prévention des catastrophes en
Afrique**
SIPC Informations

Bulletin semestriel publié par
**le Bureau Afrique de la
Stratégie internationale de l'ONU
pour la prévention des catastrophes
(ONU/SIPC Afrique)**

Coordinateur régional de l'ONU/SIPC Afrique
Martin Owor

Rédacteur en chef
Alain Valency

Production
Noroarisoa Rakotondrandria

Page de couverture
Groupe de femmes de la région de Kajiado au
Kenya

Mise en pages
Noroarisoa Rakotondrandria

Photos
ONU/SIPC Afrique & les plates-formes nationales

Diffusion
Rhea Katsanakis & Pamela Mubuta

Impression
Imprimerie des Nations Unies Nairobi, Kenya

Pour de plus amples informations sur la prévention des catastrophes,
veuillez prendre contact avec :

Secrétariat de l'ONU/SIPC,
Palais des Nations, Genève 10, Suisse
Tel. (+506) 224-6941, 224-6395, 224-6690,
Fax (+506) 224-7758
E-mail : isdr@un.org
Site web : www.unisdr.org

ONU/SIPC Afrique
Complexe des Nations Unies, Gigiri,
PO Box 47074, Nairobi, Kenya
Tel (254-20) 7624101/7624568/7624119
Fax (254-20) 7624726
E-mail : ISDR-Africa@unep.org
Site web : www.unisdr.org/africa

Abonnements gratuits :
veuillez nous faire parvenir votre nom, prénom(s)
et adresse complète, ainsi que le nom et l'adresse
complète de votre organisation (non obligatoire), de
préférence au courrier électronique suivant:
ISDR-Africa@unep.org

Les opinions publiées dans ce bulletin ne sont nécessairement
celles de l'ONU/SIPC ni conformes aux politiques
de celle-ci.

Appropriation et financement externe...

Bonn, Allemagne, mars 2006. Troisième Conférence internationale sur
l'alerte précoce. Réunion improvisée entre les délégués africains et un
responsable de la Banque mondiale. La réunion débute à une heure peu
commode (à 8 heures du matin) mais tous les intéressés sont présents,
y compris ... d'autres bailleurs de fonds potentiels. La salle est pleine.

Il ressort de la réunion que la Banque mondiale est prête à aider les
pays africains à réduire les risques de catastrophes, mais que ces pays
doivent d'abord obtenir l'adhésion de leurs Ministres des finances (l'objet
même de notre dernier éditorial).

Une très bonne nouvelle! Surtout après deux autres avancées
significatives récentes: (1) l'enthousiasme des Ministères africains
de l'Education à intégrer la réduction des risques de catastrophe aux
programmes scolaires; et (2) l'accord des Sociétés nationales de la
Croix-Rouge/Croissant-Rouge à travailler ensemble avec les Plates-
formes nationales pour la réduction des risques de catastrophe en
Afrique.

Jusque là, tout est parfait, ou presque - car la réduction des risques
de catastrophe appelle, en Afrique, à une forme plus subtile de
financement. Pourquoi?

A cause de deux principes qui ont éclairé la démarche - résolue - du
continent dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe: le
principe de l'*appropriation nationale* et le principe du *leadership national*
(du processus de réduction des risques de catastrophe). Ces deux
principes - intimement liés - découlent du principe internationalement
reconnu selon lequel « il incombe *au premier chef* à chaque pays
d'assurer la protection de ses populations, de ses infrastructures et des
autres avoirs nationaux contre l'impact des catastrophes naturelles ». Et,
relié à ces trois principes est le quatrième principe suivant : celui de
l'*allocation de ressources nationales* - qui traduit en acte concret
l'engagement d'un Gouvernement aux trois principes susmentionnés.
Bref, ce sont là les quatre principes cardinaux qui ont guidé les
réalisations du continent pendant ces dernières années.

Or, les principes de l'appropriation nationale et du leadership national
continuent à effrayer certains bailleurs de fonds. Mais comme par
hasard, les bailleurs de fonds qui ne s'en offusquent pas sont ceux qui
font preuve du même « engagement » exigé des Gouvernements et qui,
ce faisant, ont dépassé la soi-disant « contradiction » entre appropriation
et financement externe.

Comment? Etant donné que leur « engagement » est respectueux des
quatre principes incontournables ci-dessus et qu'il se focalise sur la
seule efficacité des mesures de réduction des risques de catastrophes
prises, ces bailleurs de fonds ont adapté leur style de financement à
cette nouvelle donne.

Résultat: une nouvelle forme de financement externe a émergé
spontanément - et sans prétentions. Engagement, concentration,
catalyse, facilitation, partage de coûts et multi-financement: tels
semblent être les traits les plus saillants de cette nouvelle forme de
financement - qui marche.

Appropriation et financement externe... Le débat semble être clos avant
même d'avoir commencé.

R. Alain Valency
ISDR-Africa@unep.org

SOMMAIRE

1 Editorial

Les partenaires en action

- 3 Les organismes régionaux, onusiens et des ONG s'associent à la mise en place d'une Plate-forme mondiale pour la RRC - *ONU/SIPC Afrique*
- 9 L'UA, les institutions régionales et les agences onusiennes se penchent sur la mise en œuvre du Programme d'action africain - *ONU/SIPC Afrique*

L'ONU/SIPC Afrique en action

- 17 L'ONU/SIPC AFRIQUE : Ses activités en 2006 et ses priorités en 2007
- 21 Vers des manuels scolaires sur les risques de catastrophe dans les pays africains riverains de l'Océan indien - *ONU/SIPC Afrique*
- 23 Des journalistes est-africains se penchent sur la couverture médiatique et la prévention des catastrophes - *ONU/SIPC Afrique*

La prévention des catastrophes en Afrique

- 27 GOLFE DE GUINEE: Création d'un centre régional pour la prévention des risques au Gabon – *Dr. Evelyne Solange Loubamono*
- 31 La protection civile et la prévention des catastrophes au Cameroun – *Direction de la protection civile*
- 34 Le CRASTE-LF: un outil d'éducation en technologies spatiales pour la gestion des catastrophes en Afrique – *M.A. Trache*

Opinion & Analyse

- 40 MOZAMBIQUE: Le séisme de février 2006 est probablement annonciateur d'événements sismiques graves – *Dr. Isidro Rafael Vitor Manuel*
- 46 L'utilité de la microfinance pour la réduction des risques de catastrophe – *M. Daniel Kull*
- 49 Des chercheurs agricoles qui contribuent à la lutte contre la sécheresse en Afrique australe et dans la corne de l'Afrique – *John Whitehand*

Les plates-formes nationales en action

- 53 GABON : Les risques littoraux dans la capitale Libreville – *Dr. Evelyne Solange Loubamono*
- 56 DJIBOUTI : Mise en place d'un cadre institutionnel de la GRC – *M. Ahmed Mohamed Madar*
- 58 GHANA : Lancement officielle de la plate-forme nationale pour la réduction des risques de catastrophe – *NADMO*
- 61 La prévention des catastrophes gagnent du terrain à Madagascar – *Mme Mirana Ralaivola*
- 63 REPUBLIQUE DU CONGO : Vers un plan de contingence pour la prévention et la gestion des catastrophes – *M. Edmond Makimouha*
- 65 SEYCHELLES : Cers la production des manuels scolaires sur la réduction des risques de catastrophe – *Secrétariat national pour la gestion des risques de catastrophe*
- 67 NIGERIA : Création d'un Prix des meilleures pratiques de RRC – *M. Olusegun Edward Ojo*

Les organismes régionaux, onusiens et des ONG s'associent à la mise en place d'une Plate-forme mondiale pour la RRC

ONU/SIPC Afrique
Nairobi, Kenya

Une rencontre intitulée « Discussions préliminaires africaines pour la préparation de la première Plate-forme mondiale sur la réduction des risques de catastrophe » a été organisée par l'ONU/SIPC Afrique à Nairobi, au Kenya, les 6 et 7 juin 2006.

Étaient représentés à cette rencontre les Communautés économiques régionales (CER), les agences onusiennes et les ONG internationales suivantes : la Commission de l'Océan indien (COI), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), le Centre de prévisions et d'applications climatiques de l'IGAD (ICPAC), le Bureau du PNUD pour la prévention des crises et le relèvement (PNUD/BPCR), le Bureau régional du Programme alimentaire mondial (PAM) en Ouganda, la Division de la mise en œuvre des politiques environnementales du PNUE (PNUE/DEPI), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Bureau national du Programme des Nations Unies pour la population (FNUAP) au Kenya, l'ONU-Habitat, le Groupe de référence de la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes (SIPC), l'ONU/SIPC Genève, l'ONU/SIPC Afrique et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge (IFRC).

Vers un forum mondial des intervenants

Ces « discussions préliminaires



Les participants à la rencontre

africaines » étaient les premières d'une série de consultations organisées en Afrique, en Europe, en Asie/Pacifique et en Amérique latine/Caraiïbes dans le cadre des activités entreprises, d'une part, suite à l'appel du Secrétaire général adjoint de l'ONU aux affaires humanitaires M. Jan Egeland au renforcement du Système de la SIPC en vue d'une meilleure supervision et de l'appropriation de la SIPC (en tant que stratégie) par ses membres, et, d'autre part, en réponse à l'engagement politique renouvelé des 168 pays qui ont participé, en janvier 2005, à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes. Le système de la SIPC est donc en voie de renforcement pour assurer des actions efficaces et intégrées au sein des organismes des Nations Unies et entre les autres entités internationales et régionales compétentes, conformément à leurs mandats respectifs d'appuyer la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo adopté lors de la Conférence

mondiale précitée. L'une des stratégies adoptées pour renforcer le Système de la SIPC est la création envisagée d'un forum mondial appelé *Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe* (PM/RRC) auquel participeraient les Etats, aux côtés des organismes des Nations Unies, des organisations régionales et des organisations de la société civile.

Faire le point des progrès réalisés par rapport au Cadre de Hyogo

La réunion a été convoquée pour faire le point des progrès accomplis par les partenaires dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo dans la région et pour discuter des stratégies de renforcement de la coopération aux niveaux international et régional (sans oublier le niveau sous-régional), afin d'appuyer de manière plus effective les activités nationales et locales de RRC, conformément au Cadre d'action de Hyogo.

A noter que le Cadre d'action de Hyogo1 invite les partenaires internationaux et régionaux à coopérer pour promouvoir des approches intégrées pour renforcer la résilience des nations et des communautés face aux catastrophes, en encourageant l'établissement de liens plus solides, la cohérence et l'intégration des éléments de RRC dans les domaines de l'humanitaire et du développement durable.

Quant aux objectifs de la rencontre, ils étaient les suivants :

1. Informer les participants des progrès accomplis dans la mise au point du système renforcé de la SIPC, renforcer l'appropriation régionale du processus et solliciter des contributions au niveau régional.
2. Identifier les priorités régionales en matière de RRC à insérer dans le Programme de travail conjoint du système de la SIPC et discuter du format approprié pour mieux maîtriser ces priorités.
3. Concevoir, avec les Etats, un processus préparatoire régional de la première Plate-forme mondiale sur la RRC.

Les résultats escomptés de la rencontre étaient des contributions préliminaires à la préparation de la première Plate-forme mondiale sur la RRC.

Les progrès accomplis au plan mondial

Depuis l'adoption du Cadre d'action de Hyogo en janvier 2005, 55 pays ont désigné des points focaux pour rendre compte au Secrétariat de l'ONU/SIPC. Quarante autres pays ont pris des mesures concrètes pour aborder la RRC dans les cinq domaines prioritaires identifiés par le Cadre d'action de Hyogo. Plus d'une trentaine de pays ont conçu et créé une plate-forme nationale pour animer le processus du passage des interventions réactives en cas de catastrophe à la réduction des risques de catastrophe, en

s'efforçant d'intégrer la RRC dans le développement durable. Des stratégies régionales, sous-régionales et nationales spécifiques ont été ou sont en cours de formulation ou de discussion. Certains pays procèdent actuellement à la révision de leurs politiques nationales pour assurer la prise en compte des approches et des critères de la RRC. Et un certain nombre de pays font des progrès dans l'établissement d'un lien entre la RRC et les stratégies et politiques de réduction de la pauvreté.

Au plan international, les travaux sont avancés sur les différents fronts ci-après : l'élaboration d'une matrice d'engagement et d'initiatives en appui au Cadre d'action de Hyogo ; la consultation élargie pour la mise au point d'indicateurs génériques, réalistes et mesurables de développement appelés à aider les Etats à suivre de près leurs réalisations ; l'appui aux plates-formes nationales et à la coordination régionale ; la création d'une Plate-forme mondiale d'information sous la forme d'un site Internet sur l'assistance et la prévention ; le lancement d'une campagne mondiale d'éducation et de création d'écoles moins exposées aux risques, qui sera suivie d'une campagne mondiale sur des hôpitaux sans risque et sur les questions de santé ; la mise en service d'un Groupe sur le savoir et l'éducation, qui s'occupera spécialement du renforcement des programmes scolaires de RRC.

De même, le Secrétariat de l'ONU/SIPC a réorganisé sa structure pour s'occuper de ce qu'il considère comme étant les trois piliers de ses activités de promotion de la RRC, à savoir : (1) la coordination des politiques et de la collaboration interinstitutionnelle ; (2) le plaidoyer et la sensibilisation du public ; (3) l'information et la centralisation de la documentation.

Les progrès réalisés en Afrique

M. Martin Owor, Coordinateur régional du Bureau régional Afrique

de l'ONU/SIPC (ONU/SIPC Afrique), a brièvement entretenu les participants des progrès réalisés en Afrique. Il a indiqué que la Commission de l'Union africaine (CUA) et le Secrétariat du NEPAD, avec l'appui du Secrétariat de la SIPC, avaient mis sur pied un Groupe de travail africain (GTA) pour la prévention des catastrophes, qui est un forum consultatif des représentants des CER, dont le mandat comprend également la RRC. Il a indiqué que ce groupe avait permis d'échanger des rapports sur les activités de RRC entreprises par ses membres, leurs expériences, leurs défis et les opportunités qui s'offrent à eux. Il a ajouté que le GTA, qui se réunissait assez régulièrement, était composé de représentants des institutions suivantes : la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), l'IGAD (pour les pays d'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique) et l'ICPAC.

Il a également fait état des réalisations ci-après en Afrique : l'élaboration en 2004 par l'UA et le NEPAD, avec l'appui de l'ONU/SIPC Afrique, d'une « Stratégie régionale africaine de réduction des risques de catastrophe » et d'un document intitulé « Principes directeurs de l'intégration de l'évaluation des risques de catastrophe dans le développement » ; la création, en 2005, par l'UA, d'un Groupe consultatif pour l'Afrique (CGA) sur la prévention des catastrophes, qui compte parmi ses membres un haut responsable de la CUA, les points focaux de la RRC du Nigeria, du Sénégal, de Madagascar et d'Algérie, des experts d'Afrique du Sud, du Ghana, du Lesotho et du Kenya, et l'ONU/SIPC Afrique. Toujours en 2005, l'UA a organisé, avec l'appui de l'ONU/SIPC Afrique, la « Première conférence

ministérielle africaine sur la RRC », au cours de laquelle un Programme d'action africain pour la RRC a été adopté.

En mars 2006, une Deuxième réunion consultative des plates-formes nationales africaines pour la RRC s'est tenue et a enregistré la participation de hauts responsables de Ministères de l'éducation et des représentants des sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, pour discuter de l'intégration de la RRC dans les programmes scolaires, et de l'amorce d'activités conjointes avec les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge.

Le Coordinateur régional pour l'Afrique de l'ONU/SIPC a également indiqué que son bureau avait répondu à des demandes d'assistance soumises par 14 Etats africains pour la création de plates-formes nationales, et que les plates-formes nationales déjà créées dans 14 pays africains avaient fortement contribué à la RRC en Afrique.

M. Martin Owor a également présenté certaines des activités spécifiques de l'ONU/SIPC, au nombre desquelles l'élaboration d'un manuel de formation et d'un manuel d'exercice en prévention des catastrophes à l'intention des établissements de formation de la sous-région de l'IGAD. Il a ajouté qu'une réunion des Ministres et des Secrétaires généraux des Ministères africains chargés de la planification économique et des finances était prévue au mois d'août 2006, pour discuter de l'importance de la RRC pour le développement durable et pour la réalisation des Objectifs du Millénaire, ainsi que des mécanismes pour intégrer la RRC dans les programmes nationaux et sectoriels. Il a par ailleurs présenté d'autres activités devant être entreprises par l'ONU/SIPC Afrique en 2006, à savoir la promotion de l'intérêt des médias pour la RRC, le renforcement de l'appui aux établissements universitaires, aux ONG et aux organisations de la société civile engagées dans la

RRC, et l'appui aux plates-formes nationales pour leur permettre d'améliorer leurs sites Internet et leurs systèmes de communication électronique.

A noter que les participants ont fait remarquer que le Système de la SIPC devrait identifier les liens existants et renforcer la capacité des organisations régionales à collaborer de manière plus constructive les unes avec les autres, en éliminant les répétitions inutiles dans leurs programmes et activités.

Du Groupe de référence de la SIPC

Concernant la Plate-forme mondiale pour la RRC dont la mise en place est en voie de préparation, Andrew Maskrey du PNUD/BPCR a informé les participants que pour mener des consultations sur les méthodes de travail de la Plate-forme mondiale et préparer le programme de travail initial de cette Plate-forme appelé à être adopté à l'occasion de sa première session, une structure connue sous le nom de « Groupe de référence de la SIPC » a été créé lors de la 12^{ème} session du Groupe de travail interinstitutionnel des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, tenue à Genève au mois de novembre 2005.

Ajoutant qu'il s'était vu confier la responsabilité de présider ledit Groupe de référence de la SIPC, Andrew Maskrey a décrit les tâches dudit Groupe comme suit :

1. Préparer et conceptualiser la première session de la Plate-forme mondiale pour la RRC ;
2. Elaborer un programme de travail intégré pour le Système renforcé de la SIPC ;
3. Elaborer un règlement intérieur pour la Plate-forme mondiale et pour son Comité consultatif des programmes (PAC en anglais).

M. Maskrew a indiqué que le Groupe de référence de la SIPC fonctionnerait jusqu'à la tenue de la première session de la Plate-forme mondiale dont la date provisoire est

fixée en mai 2007, avant d'ajouter que le Groupe exerçait ses fonctions à travers des consultations élargies et ciblées, et que les débats étaient organisés par les bureaux régionaux de l'ONU/SIPC en Afrique, en Asie/Pacifique, en Amérique latine/ Caraïbes et en Europe.

Il a affirmé que les discussions seraient informelles, limitées et ciblées sur les objectifs fixés, et qu'elles s'étendaient essentiellement aux organisations intergouvernementales régionales, aux partenaires régionaux le plus appropriés et aux représentants du Groupe de référence de la SIPC dans la région, mais que chaque région était libre d'associer quelques représentants nationaux, soit des personnes ressources du pays hôte soit des spécialistes ou des experts nationaux.

En ce qui concerne la structure de la Plate-forme mondiale sur la SIPC, et plus particulièrement le PAC, M. Maskrey a indiqué qu'elle avait pour tâche d'examiner, d'entériner et de normaliser les programmes et les domaines prioritaires, d'assurer la cohérence des activités et d'identifier les lacunes. Le PAC devra, entre autres choses, diriger l'élaboration du Programme de travail et en évaluer la viabilité budgétaire. Le PAC est aussi appelé à promouvoir l'échange de bonnes pratiques et d'enseignements à travers l'examen des rapports soumis par les plates-formes nationales et les réseaux régionaux et thématiques constitués par les membres de la Plate-forme mondiale. Il devra également se réunir trois fois par an. Sa composition sera déterminée lors de la première session de la Plate-forme mondiale, et les critères devant régir sa composition sont en cours d'élaboration.

Sur ce dernier point, les participants se sont dits préoccupés par la question de la composition du PAC et ont fait remarquer que les membres devraient siéger au PAC de manière rotative et qu'il était aussi nécessaire de tenir compte des préoccupations sectorielles

pour mobiliser les synergies et les énergies de différents acteurs. A la lumière de ce qui précède, les participants ont estimé que des organisations telles que le PNUE, l'OMS, l'OMM, la Banque mondiale, le PNUD et bien d'autres devaient être invitées à jouer un rôle plus prépondérant dans les plates-formes régionales et mondiale d'action.

Les participants ont également fait remarquer que pendant la formulation du Système réformé de la SIPC, une attention particulière devait être accordée aux vulnérabilités et aux besoins spéciaux, notamment en ce qui concerne l'Afrique. Ils ont souligné que la RRC devait se fonder sur des éléments environnementaux et humanitaires - tels que le relèvement (après les catastrophes) et l'assistance humanitaire - et sur le développement, notamment dans sa forme la plus participative.

Les participants ont par ailleurs souligné la nécessité d'harmoniser les intérêts et activités sectoriels et de veiller à leur équilibre afin de réduire au maximum les répétitions inutiles d'activités et créer un mécanisme précis pour assurer la cohérence. Ils ont souhaité qu'un espace soit prévu pour les points de vue et les intérêts divergents pour assurer la prise en compte effective des synergies et des énergies des différentes parties prenantes.

Des propositions pour renforcer le Système de la SIPC

En ce qui concerne le Système renforcé de la SIPC, M. Maskrey a informé les participants que la Plate-forme mondiale jouerait le rôle particulier de conseiller en matière d'engagement à mettre en œuvre le Cadre d'action de Hyogo, et d'orienter les différents réseaux et plates-formes associés.

Il a ajouté que la Plate-forme mondiale s'inspirait du Groupe de travail interinstitutionnel de l'ONU pour la prévention des catastrophes, qui a fonctionné de 2000 à 2005,

et qu'elle serait un forum mondial de formulation de politiques et de stratégies de fond sur la RRC. Ce forum mondial, a-t-il indiqué, avait pour but de promouvoir l'engagement politique et la coopération internationale à tous les niveaux pour la RRC, ajoutant que la Plate-forme mondiale assurerait la complémentarité des plans et des actions exécutées dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo.

Andrew Maskrey a affirmé qu'il avait été proposé que l'adhésion à la Plate-forme mondiale pour la RRC soit ouverte à tous les gouvernements, que l'adhésion de toute autre catégorie d'institutions se fasse à travers un processus de reconnaissance/endorsement, sur la base de critères précis et transparents fixés et adoptés par la Plate-forme mondiale, que la Plate-forme mondiale soit dotée de segments intergouvernementaux qui se chargeraient essentiellement de formuler des politiques et des stratégies pour la réalisation des priorités et des objectifs identifiés.

L'autre structure à mettre en place pour renforcer le système de la SIPC est un « Comité de contrôle de gestion » (MOB en anglais). Andrew Maskrey a indiqué que le MOB conseillerait le Secrétaire général adjoint de l'ONU aux Affaires humanitaires sur les questions stratégiques, de gestion et de mobilisation de ressources, ledit Secrétaire général adjoint de l'ONU étant le premier responsable du Système de la SIPC – son adjoint étant un représentant du Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG).

Quant au Secrétariat de l'ONU/SIPC, il serait une entité indépendante au niveau du Secrétariat de l'ONU, placée sous la responsabilité directe du Secrétaire général adjoint de l'ONU aux affaires humanitaires, et dont le rôle (celui du Secrétariat de l'ONU/SIPC donc) serait d'être un « honnête courtier », un catalyseur

et le principal point focal du système des Nations Unies pour les questions de RRC. Le Secrétariat de l'ONU/SIPC continuerait de promouvoir l'appropriation et l'engagement nationaux à la RRC, avec l'appui des partenaires régionaux et internationaux.

Andrew Maskrey a indiqué qu'à la fin de sa mission, le Groupe de référence soumettrait un rapport au Secrétaire général adjoint de l'ONU aux affaires humanitaires avant la première session de la Plate-forme mondiale.

Il a exhorté les CER et les organismes partenaires des Nations Unies à appuyer l'exécution des tâches essentielles définies dans le Cadre d'action de Hyogo pour les Etats et les organisations régionales et internationales, en mettant l'accent sur la nécessité d'adopter des plans d'action nationaux dans chaque pays.

Les Coordinateurs résidents du Système de l'ONU représentent l'ONU/SIPC au niveau national

Le président du Groupe de référence a appelé à des actions beaucoup plus cohérentes et hiérarchisées aux niveaux international et régional de la part des partenaires, afin d'appuyer les activités nationales de RRC. Il a fait remarquer que la stratégie, devant être adoptée au niveau national, devrait partir des plates-formes nationales existantes.

Il a aussi rappelé aux participants que les Coordinateurs résidents du Système des Nations Unies représentaient le Secrétariat de l'ONU/SIPC au niveau des pays, et indiqué que ces Coordinateurs résidents devraient s'impliquer davantage dans le renforcement et la promotion des plates-formes nationales, en sus de leur rôle de coordination et de liaison des partenaires internationaux des Nations Unies.

Aux plans régional et sous-régional, M. Maskrey a fait remarquer que les fondements de la RRC

existait déjà dans certaines régions d'Afrique. Il s'agissait, entre autres, du Cadre de l'UA pour la RRC, du Cadre de l'IGAD pour la RRC et du Cadre sous-régional de la CEDEAO pour la RRC. Il a exhorté les CER, les organismes des Nations Unies et les partenaires internationaux du Système de la SIPC à mettre à contribution ces cadres qui pourraient servir de socle à la RRC sur le continent.

Au nombre des autres activités que les CER ont été exhortés à promouvoir au niveau régional figuraient notamment la facilitation de la gestion des connaissances et du réseautage de même que la compilation et l'échange des meilleures pratiques et des enseignements. Les CER ont également été encouragés à promouvoir et à renforcer davantage les partenariats transfrontaliers et les réseaux thématiques régionaux qui, actuellement, assurent la surveillance et la communication des risques transfrontaliers.

Des approches intégrées du renforcement de la résilience à travers le Système de la SIPC

Le Système de la SIPC a pour vision d'organiser des séries d'activités régionales et internationales bien coordonnées, intégrées et hiérarchisées pour appuyer la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo au plan national.

La hiérarchisation ne se réduit pas à une simple énumération des activités devant être entreprises, selon une organisation ou une communauté donnée ; il s'agit plutôt d'une analyse systématique de ce qui peut être offert, assortie d'un plan de travail ou d'un calendrier. La vision ainsi articulée doit donc tenir compte des recommandations et des besoins nationaux. Elle doit veiller à assurer la pertinence des décisions aux plans national et mondial, et doit amener les institutions à travailler de manière plus coordonnée et plus cohérente.

Le président du Groupe de référence de la SIPC a présenté comme suit les modalités d'opérationnalisation du nouveau Système de la SIPC :

- les plans de travail doivent être assortis de volets national, régional, international et thématique ;
- des mécanismes appropriés d'identification précise des priorités doivent être conçus, comme, par exemple, un système de mise en œuvre progressive d'un plan biennal ;
- s'inspirer de ce qui existe déjà, tout en tenant compte des nouvelles initiatives ;
- le format des plans doit être axé sur les résultats, avec des indicateurs basés sur les priorités, les performances, des descriptions précises, la responsabilité, la révision constante, des mises à jour annuelles, des outils précis de mesure et des cibles ;
- avant le lancement du Comité consultatif, il doit y avoir un mécanisme pour la conduite d'enquêtes de référence.

Les participants ont fait remarquer que les vulnérabilités, les niveaux de développement et les besoins varient d'un pays à l'autre, et que les pays devaient élaborer leurs plans respectifs sur la base de leurs propres réalités institutionnelles, en se fondant sur les besoins à la base. Ces divers aspects ne pourraient pas être abordés de manière réaliste au sein d'un mécanisme international et régional de planification. La plus-value à tirer de priorités plus cohérentes et de l'appui international et régional pourrait être la création d'outils et de guides pour relever les défis identifiés au niveau de la mise en œuvre, défis tels que l'intégration des risques d'aléa dans le développement sectoriel, la présentation des coûts et avantages de la RRC, la création d'un système efficace d'alerte précoce et l'intégration des préoccupations

En Afrique: Les vulnérabilités, les niveaux de développement et les besoins varient d'un pays à l'autre, et les pays devaient élaborer leurs plans respectifs sur la base de leurs propres réalités institutionnelles, en se fondant sur les besoins à la base.

relatives aux moyens de subsistance dans les stratégies et actions de RRC. L'un des principaux défis posés aux organisations de la région est de maintenir un niveau durable d'engagement. L'autre domaine qui pourrait être abordé de manière plus efficace est l'échange de bonnes pratiques.

Les participants ont également fait remarquer que l'approche ascendante de la RRC est certes préférée mais qu'il y a très peu de liens entre les plates-formes nationales, régionales et mondiale. Or, il est évident qu'une fois que l'on a hiérarchisé les besoins à partir de la base, il faut avoir la capacité de maintenir les liens jusqu'aux niveaux national et international. La question reste cependant de savoir comment y parvenir avec les ressources plutôt limitées dont disposent les pays exposés aux risques.

A terme, il faudra identifier ce qui fonctionne réellement en matière de RRC. Toutes sortes de questions doivent être abordées, à savoir : Quels sont les modèles qui fonctionnent ? Doit-on fonctionner

avec deux à trois modèles ? Peut-on travailler avec les approches et les meilleures pratiques tirées des enseignements ? Ces questions et bien d'autres sur la manière dont les plans pourraient proposer des solutions rentables, feront partie de l'énigme que doit percer la SIPC à long terme.

La question de la cohésion des plans a également préoccupé les participants. Il semble que les stratégies et les plans de RRC contiennent à profusion toutes sortes de projets et d'activités exécutés par les parties prenantes. Il importe avant tout de savoir si ces projets et activités sont cohérents et s'ils ne pourraient pas finalement être regroupés ?

Recommandations

Après avoir salué les propositions faites pour renforcer le Système de la SIPC, les participants ont recommandé qu'une réunion ministérielle soit organisée pour assurer une évaluation du nouveau Système de la SIPC et un engagement de haut niveau dans ledit Système. Il a également été recommandé qu'une discussion soit organisée au niveau technique pour fixer les priorités de l'Afrique dans l'ordre du jour de la Plate-forme mondiale de RRC et élaborer un plan de travail intégré.

La réunion a fait remarquer que le nouveau Système de SIPC devait mettre à contribution les liens existants et encourager le renforcement des capacités des organisations régionales à collaborer les unes avec les autres de manière plus constructive, en éliminant toute duplication de programmes et d'activités.

La réunion a suggéré que l'appartenance au PAC (le Comité consultatif des programmes) soit rotative et qu'il était nécessaire de tenir compte des préoccupations sectorielles pour mobiliser les synergies et les énergies des

différents acteurs. Les participants ont estimé que des organisations telles que le PNUE, l'OMS, l'OMM, la Banque mondiale, le PNUD et bien d'autres devaient être invitées à jouer un rôle plus prépondérant dans les plates-formes régionales et mondiale d'action.

Les participants ont également fait remarquer que le Système renforcé de la SIPC devrait accorder une attention particulière aux régions hautement vulnérables ainsi qu'aux besoins spéciaux, notamment en Afrique.

Ils ont indiqué que certaines organisations partenaires n'avaient pas pris part aux discussions préliminaires mais que leur engagement était néanmoins important : il a donc été recommandé que d'autres stratégies soient identifiées pour mobiliser leur engagement.

Les attentes des partenaires régionaux vis-à-vis du Système de la SIPC

En ce qui concerne les attentes des partenaires régionaux vis-à-vis du Système de la SIPC, les points suivants ont émergé des discussions:

- Il est nécessaire de créer une Plate-forme régionale africaine pour la RRC.
- Il est nécessaire d'adopter un mécanisme plus centralisé de diffusion de l'information et des connaissances.
- Le Système de la SIPC doit mettre à contribution les forces, les synergies, les énergies, une base de connaissances solide et les compétences disponibles.
- Compte tenu du temps disponible, il faut beaucoup de travail, et notamment des efforts conjoints, pour élaborer un programme de travail et permettre à la région de préparer dans de bonnes conditions ses contributions à la première session de la Plate-forme

mondiale, en tenant compte des intérêts de toutes les parties prenantes.

Les perspectives d'avenir

Les participants ont indiqué que les débats de la réunion avaient ravivé leur engouement pour la RRC. En reconnaissant que l'intégration de la RRC dans les plans de développement des pays africains était importante, ils ont affirmé que certaines stratégies avaient déjà été soumises à l'UA et qu'elles avaient été prises en compte dans le cadre de l'Etat de l'environnement en Afrique.

Enfin, en ce qui concerne les étapes suivantes et la marche à suivre, les participants ont émis les suggestions suivantes :

- l'ONU/SIPC Afrique devrait rassembler un groupe restreint d'experts pour rédiger un plan de travail africain à inclure dans le Plan de travail conjoint ;
- étant donné que la dernière réunion du Groupe de référence est prévue en février 2007, les contributions africaines au Plan de travail conjoint devraient être soumises avant la fin du mois de janvier 2007 ;
- les participants devraient servir de tremplin aux activités de plaidoyer et de promotion de la création de la Plate-forme régionale africaine pour la RRC.■

¹ Ou encore « Cadre de Hyogo » - en entier : « Cadre d'action de Hyogo 2005-2015 : pour des nations et des communautés résilientes face aux catastrophes ».

L'UA, les institutions régionales et les agences onusiennes se penchent sur la mise en œuvre du Programme d'action africain

ONU/SIPC Afrique

Nairobi, Kenya

Les 15 et 16 mai 2006 s'est tenue à Addis-Abeba, la capitale éthiopienne, une réunion pour promouvoir l'interaction entre les communautés économiques régionales (CER), les partenaires au développement et les institutions spécialisées et pour envisager des perspectives pour la mise en œuvre du « Programme d'action africain pour la réduction des risques de catastrophe ».

Suivi de l'adoption du Programme d'action africain

La réunion d'Addis-Abeba faisait suite à l'adoption du Programme d'action par la 8^{ème} session ordinaire du Conseil exécutif de l'Union africaine (UA), réunie à Khartoum, au Soudan, du 16 au 21 janvier 2006.

Quelques semaines auparavant, en décembre 2005, le Programme d'action avait été entériné par la première conférence ministérielle africaine sur la réduction des risques de catastrophe (RRC), après que l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA eût invité les instances compétentes à l'élaborer en juillet 2004. Les chefs d'Etat et de gouvernement africains entérinaient ainsi une « Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe » qui leur avait été soumise après avoir été adoptée par la Conférence des ministres africains de l'Environnement (CMAE) en juin 2004.

Etaient représentés à la réunion de mai 2006 les institutions suivantes :

- le Groupe de travail africain sur la réduction des risques de catastrophe ;
- le Groupe consultatif africain sur la réduction des risques de catastrophe ;
- des organisations régionales telles que la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CENSAD), le Centre de surveillance de la sécheresse d'Harare ;
- des organismes des Nations Unies : le PNUE, le PAM, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA/ONU), le Bureau du PNUD pour la prévention des crises et le relèvement (PNUD/BPCR), l'ONU-Habitat et le Secrétariat de l'ONU/SIPC.

La Commission de l'UA est félicitée pour les progrès réalisés dans la promotion de la RRC

Dans son allocution d'ouverture, le Directeur de l'économie rurale et de l'agriculture de la Commission de l'Union africaine (CUA) a souhaité la bienvenue aux participants et les ont remerciés pour leur participation à la rencontre en dépit de leur emploi du temps chargé. Au nom de la Commissaire de l'économie rurale et de l'agriculture, il a rappelé aux participants les objectifs de la rencontre.

Dans son allocution en sa qualité de représentant du Secrétariat de l'ONU/SIPC, M. Praveen Pradeshi

a félicité l'UA pour les progrès qu'elle a accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie internationale. Il s'est félicité de la cohérence entre le Programme d'action africain et les cinq priorités d'action du Cadre d'action de Hyogo 2005-2015. Il a informé la réunion qu'un nouveau partenariat appelé « Facilité mondiale pour la réduction des risques de catastrophe » (GFDRR en anglais) était en cours de création entre le Secrétariat de l'ONU/SIPC et la Banque mondiale, et que ce partenariat mettait un accent particulier sur l'Afrique.

Adoption de « priorités d'action »

Après la séance d'ouverture, le programme de la rencontre a été adopté et les travaux ont commencé. La réunion de deux jours a adopté des « priorités d'action » à insérer dans le Programme d'action pour l'Afrique. Ces « priorités d'action » sont des mesures à prendre d'urgence sous la direction de la CUA. Comme l'indique le tableau ci-dessous (qui combine le Programme d'action africain et les priorités d'action en question), la CUA intervient dans toutes les activités continentales et régionales pour des raisons d'appropriation. ■

Le Programme d'action africain pour la réduction des risques de catastrophe et les Priorités d'action

DOMAINE STRATEGIQUE D'INTERVENTION	PRINCIPALES ACTIVITES <small>(telles qu'identifiées dans la Stratégie régionale africaine de RRC)</small>	RESULTAT ESCOMPTE	RESPONSABILITE	SUIVI
1. Accroître le niveau d'engagement politique pour la réduction des risques de catastrophe	1.1. Renforcer la sensibilisation et le plaidoyer pour l'engagement politique, la responsabilité et la redevabilité ; accroître l'allocation de ressources à la RRC.	Des supports de plaidoyer sont conçus et distribués aux décideurs. Un plus grand nombre de politiciens comprennent désormais et sont intéressés par la RRC. Les décideurs font désormais montre d'un engagement évident à réduire les risques de catastrophe. Les ressources humaines et financières allouées à la prévention des catastrophes sont accrues.	UA//NEPAD CER Etats Société civile	Créer une équipe de suivi pour la formulation de projets. La CUA appuiera les efforts menés par la SIPC pour amener les décideurs à allouer des ressources au niveau national
	1.2. Renforcer les cadres institutionnels de RRC et définir la structure de la RRC en assurant son incorporation dans les politiques et législations nationales. Priorité d'action: Assurer la formation des Ministères des Finances et du Développement économique à l'intégration de la RRC dans les projets de développement.			Les expériences du Sénégal, du Ghana et de Madagascar en matière d'intégration de la RRC dans les projets de développement doivent servir d'exemple aux autres pays.
	1.3. Renforcer les capacités des Communautés économiques régionales à faciliter la mise en œuvre de la Stratégie.	Les CER bénéficient d'appui technique dans la mise en œuvre de la Stratégie.		

Le Programme d'action ne peut être modifié, étant donné qu'il s'agit du document adopté par le Conseil exécutif. Les priorités d'action sont des mesures à prendre d'urgence sous la direction de l'Union africaine. A des fins d'appropriation, la CUA doit être associée à toutes les activités continentales et régionales.

2. Améliorer l'identification et l'évaluation des risques de catastrophe	<p>2.1. Améliorer la qualité des informations et des données sur les risques de catastrophe.</p> <p>Priorité d'action: Créer une base de données spécifique à l'Afrique ainsi qu'un site Internet sur les informations existantes ainsi que les réseaux de sites Internet et les bases de données.</p>	<p>La qualité des informations et des données sur la RRC s'est améliorée.</p>	<p>SIPC, OCHA, PAM, PNUE, CRED</p>	<p>Les centres d'excellence doivent nouer des partenariats pour pouvoir aller au-delà de l'identification des aléas dans leur analyse pour y inclure l'évaluation de la vulnérabilité.</p>
	<p>2.2. Améliorer l'identification, l'évaluation et le suivi des aléas, de la vulnérabilité et des capacités.</p> <p>Priorité d'action: Incorporer l'évaluation des risques en Afrique dans l'initiative SIPC/Banque mondiale.</p> <p>Inventorier les aléas, évaluer le niveau de vulnérabilité et les risques encourus à ce jour.</p> <p>Renforcer l'évaluation des risques de catastrophe en Afrique, à travers la collaboration avec les initiatives en cours au niveau de la Banque mondiale, du PNUD/BPCR et du PAM.</p>	<p>Les capacités d'identification et d'évaluation des risques, ainsi que celles de cartographie et de surveillance des aléas et de la vulnérabilité sont améliorées.</p>	<p>CUA, SIPC, Banque mondiale, PAM, OMM, PNUE, UIT, UNESCO</p>	<p>Les interventions de RRC doivent prendre en compte les conséquences de plus en plus négatives de l'urbanisation rapide en Afrique.</p> <p>Encourager l'incorporation des variations climatiques et des résultats des études portant sur de tels changements dans les futures études sur la RRC.</p> <p>Il est nécessaire d'intégrer les informations climatiques et les résultats des travaux de prévision dans les programmes/ projets à concevoir.</p>
	<p>2.3. Renforcer les systèmes, institutions, capacités et base de ressources d'alerte précoce, de même que les sous-systèmes d'observation et de recherche.</p> <p>Priorité d'action: Organiser des activités de sensibilisation et de conscientisation sur la signification du système d'alerte précoce.</p>	<p>Les systèmes d'alerte précoce sont renforcés aux niveaux national et régional.</p> <p>Les informations sur la RRC sont améliorées et renforcées entre les CER.</p>	<p>CUA, CER, SIPC, Croix-Rouge, PAM, FAO, DMCS, CMAAD, OMM, UIT, OMS</p>	<p>Les systèmes d'alerte précoce doivent être axés sur les populations. Ils doivent identifier et, dans la mesure du possible, utiliser les connaissances locales et, le cas échéant, identifier et renforcer les capacités.</p>

	<p>2.4. Améliorer la communication et l'échange d'informations entre les intervenants du secteur en matière d'identification et d'évaluation des risques.</p> <p>Priorité d'action: Faciliter la communication et l'information.</p> <p>Renforcer les relations entre les activités du Centre africain de surveillance de l'environnement pour le développement durable (AMESD en anglais) et celles des institutions africaines spécialisées dans la gestion des risques de catastrophe.</p>		<p>CUA, CER, Organismes techniques, SIPC</p> <p>CUA, CER, UE, Centres régionaux</p>	<p>La CUA, la SIPC, la CEA, la BAD, le PNUD/BPCR doivent collaborer pour promouvoir la synergie entre les institutions de RRC au plan continental ; la CUA, la SIPC et d'autres doivent contribuer à renforcer les domaines de programme de la CMAAD, de la DMCS et de l'ICPAC car ils sont liés au Programme d'action.</p> <p>Assurer le suivi avec le PAM de son projet pilote sur le système d'assurances basé sur le climat en Ethiopie et au Mali, et envisager son application à d'autre pays.</p>
	<p>2.5. Inclure une dimension « genre » et améliorer l'intégration et la coordination des processus et interventions d'identification et d'évaluation des risques.</p> <p>Priorité d'action: Identifier des centres et institutions africains ayant les capacités et les « ressources » pour entreprendre l'évaluation des risques et de la vulnérabilité, et les mettre à contribution à cet effet.</p> <p>Identifier des institutions de formation continue et les utiliser pour intégrer la formation en RRC dans les projets de développement.</p>		<p>CUA, SIPC, PNUD/BPCR, PAM, Croix-Rouge</p> <p>SIPC, PNUD, Organisation internationale de protection civile (OIPC)</p>	

3. Accroître le niveau de prise de conscience de la réduction des risques de catastrophe	3.1. Promouvoir l'intégration de la RRC dans l'enseignement. Priorité d'action: Améliorer la diffusion de l'information et la communication : identifier les principaux partenaires (voir le Rapport du Secrétaire général sur l'alerte précoce et la dernière version du document « Living with Risk » - SIPC, édition 2004) Renforcer le rôle des médias : renforcement des capacités des médias pour les amener à comprendre que la RRC est un problème de développement.	La RRC est incorporée aux programmes de formation de certaines institutions d'enseignement secondaire et supérieur. La collaboration en réseau avec les médias est développée.	UA//NEPAD CER UNESCO, UNICEF, ONU/SIPC, PNUD, ONU-HABITAT, UNIFEM Etats Société civile	Les concepteurs de programmes de formation au niveau national ne doivent pas être exclus du processus de formation. Les universités et les centres d'excellence doivent également être associés à l'élaboration des programmes didactiques. Inclure la RRC dans la commémoration de la Journée africaine de l'environnement.
	3.2. Renforcer le rôle des autorités traditionnelles et locales et profiter de leur expérience. Priorité d'action: Les expériences et les connaissances des ONG internationales (ActionAid, Oxfam, la Croix-Rouge, Save the Children) doivent être utilisées pour renforcer le rôle et l'expérience des autorités traditionnelles et locales et des autres leaders d'opinion.	Des activités, et notamment des formations, sont organisées pour renforcer le rôle des autorités traditionnelles et locales.		
	3.3. Renforcer le rôle de la jeunesse et des autres principaux groupes dans la RRC.	Les jeunes, les femmes et les personnes âgées sont engagés dans la RRC. Les systèmes de diffusion de l'information et de communication sont développés.		

<p>4. Améliorer la gouvernance des institutions chargées de la réduction des risques de catastrophe</p>	<p>4.1. Evaluation des capacités existantes</p>	<p>L'analyse des lacunes est instituée au niveau de chaque Etat membre</p>	<p>UA/NEPAD</p>	<p>L'ONU/SIPC doit associer les CER et la CUA à ses activités nationales, et plus particulièrement à celles des plates-formes nationales.</p>
	<p>4.2. Harmoniser les termes et politiques de RRC : la BAD et la Banque mondiale doivent être activement engagés dans la préparation de programmes et projets nationaux pour les plates-formes nationales.</p>	<p>Les organes compétents aux niveaux national et régional bénéficient d'appui dans le cadre de l'harmonisation des termes et politiques de RRC.</p>		
	<p>4.3. Créer des plates-formes nationales de RRC et promouvoir le renforcement de la coopération et de la coordination entre pays.</p> <p>Priorité d'action: Renforcer l'approche participative du renforcement des plates-formes nationales et de la coopération transfrontalière en matière de RRC.</p> <p>Inviter les Coordinateurs résidents du Système des Nations Unies à appuyer les processus nationaux.</p> <p>Engager activement l'équipe/pays des Nations Unies et l'ONU/SIPC Afrique dans l'évaluation des capacités nationales et dans la mise en place des plates-formes nationales. Renforcer la décentralisation des interventions de RRC.</p>	<p>Des plates-formes nationales sont créées dans tous les pays membres des CER.</p> <p>La décentralisation de la RRC, la coopération et la promotion entre pays sont encouragées et appuyées.</p>	<p>CER</p> <p>BAD, Banque mondiale, SIPC, Equipes/pays des Nations Unies, PNUD, CEA/ONU</p> <p>Etats</p> <p>Société civile</p>	<p>Dans le cadre du développement de la RRC, la structure de la plate-forme nationale pourrait être décentralisée au niveau communautaire, le cas échéant, pour assurer l'application généralisée de l'évaluation des risques.</p>
	<p>4.4. Accroître la participation du public à la planification et à la mise en œuvre des interventions de RRC.</p> <p>Priorité d'action: Développer le concept de partenariat public privé pour assurer la pérennité des activités de RRC aux niveaux local, national et sous-régional, en tenant compte du rôle joué par la CEA en la matière.</p> <p>Encourager les partenariats avec le secteur privé pour renforcer les capacités en RRC.</p>	<p>La participation du public aux interventions de RRC s'est accrue, notamment au plan local.</p>		
	<p>4.5. Accroître le niveau de sensibilité au genre des politiques, législations et programmes de RRC.</p>	<p>Les préoccupations et besoins relatifs au genre sont de plus en plus pris en compte dans les activités de RRC.</p>		

<p>5. Intégrer la réduction des risques de catastrophe dans la gestion des interventions d'urgence</p>	<p>5.1. Plaider pour l'inclusion de la RRC dans les stratégies de développement aux niveaux local, national, sous-régional et régional.</p> <p>Priorité d'action: Renforcer le partenariat entre le PAM, l'OCHA et les CER en matière de planification d'urgence aux niveaux national, sous-régional et régional.</p>	<p>Des supports de plaidoyer sont élaborés pour faciliter l'intégration de la RRC dans la planification et la pratique du développement.</p> <p>Consultation/formation à travers les CER pour le renforcement des capacités en vue de l'inclusion de la RRC par l'UA/NEPAD.</p>	<p>UA/NEPAD, BAD et CER</p> <p>Organismes des Nations unies (PAM, OCHA, PNUE)</p> <p>Etats</p> <p>Société civile</p>	
	<p>5.2. Préparer et diffuser le document intitulé « Les principes directeurs de l'intégration de l'évaluation de risques de catastrophe dans la planification et les activités de développement ».</p> <p>Priorité d'action: L'UA doit assurer la traduction de ce document élaboré par l'ONU/SIPC, le PNUE, le PNUD et la BAD dans les langues de travail de l'Union et sa diffusion aux Etats membres. Assurer l'adoption de ce document par les plates-formes nationales.</p>	<p>Ce document intitulé « Principes directeurs de l'intégration de l'évaluation de risques de catastrophe dans la planification et les activités de développement » est préparé et traduit dans les langues de travail de l'UA.</p>		
	<p>5.3. Assurer l'orientation de la gestion des interventions d'urgence en vue de la RRC.</p> <p>Assurer le renforcement de la planification d'urgence et de toute autre mesure de prévention en matière de gestion des urgences.</p>	<p>L'orientation de la gestion des interventions d'urgence en vue de la réduction des risques de catastrophe est assurée.</p> <p>Le renforcement de la planification d'urgence et des autres mesures de prévention en matière de gestion des urgences est assuré.</p>		

<p>6. Coordination et suivi de la mise en œuvre de la stratégie</p>	<p>6.1. Fournir de l'appui en services de secrétariat à l'UA et au NEPAD dans leurs efforts pour assurer la mise en œuvre de la Stratégie et du Programme d'action, et renforcer les capacités matérielles, financières et des ressources humaines des CER pour leur permettre d'appuyer l'UA et le NEPAD dans la mise en œuvre de la Stratégie et du Programme d'action.</p>	<p>L'UA et le NEPAD bénéficient d'appui en services de secrétariat pour assurer la mise en œuvre diligente de la Stratégie et du Programme d'action.</p>	<p>ONU/SIPC Afrique (avec l'Equipe/pays des Nations Unies et l'OCHA)</p>
	<p>6.2. Coordonner la cartographie des besoins prioritaires de la région.</p> <p>Priorité d'action: Les plates-formes nationales doivent coordonner la cartographie des besoins prioritaires au niveau national.</p>	<p>Les besoins prioritaires de la région sont bien cartographiés et coordonnés.</p>	
	<p>6.3. Diriger le processus de liaison de la mise en œuvre de la stratégie aux conclusions de la Conférence mondiale de janvier 2005 sur la prévention des catastrophes.</p> <p>Priorité d'action: La CUA, les CER, les plates-formes nationales et l'ONU/SIPC doivent superviser le processus de liaison de la mise en œuvre de la stratégie au Cadre d'action de Hyogo.</p>	<p>La mise en œuvre, en Afrique, de la Stratégie est bien liée aux conclusions de la Conférence mondiale</p>	
	<p>6.4. Coordonner la collaboration avec les partenaires au développement pour l'intégration de la RRC dans les programmes de développement en Afrique.</p>	<p>L'intégration de la RRC dans les programmes de développement en Afrique est bien coordonnée à travers la collaboration avec les partenaires au développement.</p>	
	<p>6.5. Faciliter l'élaboration de stratégies sous-régionales afin d'assurer l'harmonisation avec la Stratégie africaine et la SIPC</p> <p>Priorité d'action: Faciliter l'élaboration de stratégies sous-régionales, conformément à la Stratégie régionale africaine et au Cadre d'action de Hyogo.</p>	<p>Des stratégies régionales sont mises au point en harmonie avec la Stratégie africaine et la SIPC</p> <p>Les capacités des CER et de l'UA sont renforcées</p>	

L'ONU/SIPC AFRIQUE : Ses activités en 2006 et ses priorités en 2007

La Deuxième conférence mondiale sur la prévention des catastrophes (CMPC II), tenue en janvier 2005, s'est achevée sur une note de succès avec l'adoption de deux documents intitulés La Déclaration de Hyogo et Le Cadre d'action de Hyogo 2005-2015 : Pour des nations et des communautés résilientes face aux catastrophes. La Déclaration de Hyogo exprime l'engagement politique renouvelé des Etats à aborder les questions liées aux catastrophes, tandis que le Cadre d'action de Hyogo prévoit des orientations stratégiques pour réduire les risques de catastrophe au pendant la décennie 2005-2015.

Au vu des progrès qu'il a réalisés et de l'impact qu'il a eus depuis sa mise en place en octobre 2002, le Programme d'animation régionale de l'ONU/SIPC en Afrique – plus connu sous l'appellation « ONU/SIPC Afrique » – a été poursuivi en 2006 par des activités d'animation, de réseautage, de coopération, de coordination et de partenariat (avec les principaux intervenants du secteur en Afrique) sur la base d'une approche catalytique de son objectif général de « contribuer à sauver des vies et des biens, à travers une meilleure gestion des risques et une culture de la prévention des catastrophes », conformément aux priorités d'action fixées dans le Cadre d'action de Hyogo.

Cette approche catalytique est tout particulièrement adaptée à la promotion de l'appropriation, au plan national, du processus de prévention des catastrophes. Elle a également joué un rôle essentiel non seulement dans la réussite de la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC), mais aussi dans la rentabilité de toutes les actions et

de tous les programmes initiés sur un vaste continent africain caractérisé par des ressources humaines, financières et technologiques limitées.

Ses priorités en 2006

Pour promouvoir l'appropriation, au plan national, du processus de prévention des catastrophes, l'ONU/SIPC Afrique a continué, en 2006, de fournir de l'assistance, dans le cadre d'un partage des coûts, à la création de plates-formes nationales dotées d'une direction nationale. L'ONU/SIPC Afrique s'est également engagée dans le renforcement du partenariat existant avec les plates-formes nationales déjà en place, à travers un appui mutuel aux initiatives de prévention des catastrophes. Les principaux centres d'intérêt de l'ONU/SIPC Afrique en 2006 étaient les suivants :

- Appuyer l'élaboration de politiques et de stratégies ;
- Sensibiliser et conscientiser sur la réduction des risques de catastrophe (RRC) ;
- Promouvoir l'échange d'informations et de connaissances ;
- Créer des réseaux, nouer des partenariats et assurer la coordination dans le cadre de l'intégration de la RRC dans le développement.

Activités mises en œuvre et en cours d'exécution en 2006

Sous la houlette du Directeur du Secrétariat de l'ONU/SIPC et avec l'appui des collègues du siège de l'ONU/SIPC à Genève, l'ONU/

SIPC Afrique a pu consolider ses rapports de travail constructifs avec des organisations régionales/sous-régionales et des Etats, et accompli des progrès tangibles dans la mise en œuvre de la SIPC et du Cadre d'action de Hyogo en Afrique.

L'ONU/SIPC Afrique s'est focalisée sur les quatre domaines susmentionnés, sur la base des priorités suivantes :

Priorité 1: Promouvoir l'élaboration de politiques de RRC et la coordination interinstitutionnelle aux niveaux national, sous-régional et régional

1.1. Création d'un plus grand nombre de plates-formes nationales

L'un des principaux domaines d'activités de l'ONU/SIPC Afrique est de nouer des relations avec les Etats afin de promouvoir l'appropriation de la prévention des catastrophes et son intégration dans la planification et les programmes de développement. La création de plates-formes est un moyen de générer cette appropriation au niveau national.

A ce jour, en plus des plates-formes déjà créées à Djibouti, à Madagascar, en Ouganda, aux Comores, au Botswana, au Congo, au Gabon, au Kenya, au Sénégal, au Mali, au Nigeria, aux Seychelles et en Tanzanie, le lancement officiel en 2006 de la Plate-forme nationale du Ghana a agrandi le réseau mondial des plates-formes nationales qui participent à la mise en œuvre de la SIPC et du Cadre d'action de Hyogo dans le monde.

1.2. Animation de la Deuxième réunion de consultation des plates-formes nationales africaines pour la RRC

La « Deuxième réunion de consultation des plates-formes nationales africaines pour la RRC » s'est tenue du 13 au 17 mars 2006 à Nairobi, au Kenya, et a enregistré la participation de 50 délégués issus de pays disposant déjà de plates-formes nationales, de pays désireux de créer des plates-formes nationales, de Ministères de l'Éducation, des sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, des bureaux/pays du PNUD, du Centre du PNUD pour le développement des terres sèches et des bureaux de l'ONU/SIPC à Genève et en Afrique. Cette réunion de consultation a servi : (1) de forum aux points focaux des plates-formes nationales africaines pour le partage des succès et des enseignements tirés de la coordination de leurs plates-formes nationales ; (2) à offrir une formation de trois jours aux points focaux des plates-formes ; (3) à évaluer l'efficacité et l'utilité des directives actuellement utilisées pour la création de plates-formes nationales ; (4) à discuter des voies et moyens d'engager davantage les décideurs et le grand public dans la campagne mondiale intitulée « La réduction des risques de catastrophe commence à l'école » ; (5) à discuter des voies et moyens d'intégrer la RRC dans les programmes de l'enseignement primaire et secondaire ; (6) à réaliser un consensus sur le thème principal de la réunion consultative, à savoir « Intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les Documents stratégiques pour la réduction des catastrophes ».

1.3. Animation de la Deuxième réunion du Groupe consultatif africain sur la réduction des risques de catastrophe

Pour faire suite aux conclusions de la Conférence mondiale et pour mettre en œuvre le Cadre d'action de Hyogo, l'ONU/SIPC Afrique a créé en 2005, un Groupe consultatif africain (GAA) sur la RRC, dont le but est de renforcer la confiance et le partenariat avec les gouvernements dans la promotion de la RRC et

son intégration dans les plans et programmes de développement.

Le GAA a tenu sa deuxième réunion à Nairobi, au Kenya, les 18 et 19 mars 2006, avec la participation d'un haut responsable de l'Union africaine, de représentants des gouvernements nigérian, sénégalais et malgache, et des experts venus du Lesotho, d'Afrique du sud et de l'Algérie. La réunion du GAA avait pour but d'évaluer les progrès réalisés en Afrique dans la promotion de la RRC. Il a également décidé, lors de cette réunion, que la composition du GAA devait être élargie aux organisations régionales et sous-régionales.

1.4. Assistance à l'élaboration d'une politique sous régionale de RRC par la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

La 51^{ème} session du Conseil des ministres de la CEDEAO, réunie en décembre 2003 à Accra, au Ghana, a créé un Comité technique sur la gestion des catastrophes, chargé de recommander les voies et moyens de rendre opérationnel un Centre pour la prévention des catastrophes. Une réunion du Comité technique a été convoquée du 8 au 10 mars 2005 pour discuter du cadre institutionnel et juridique requis, des politiques communes, du cadre opérationnel et de la mobilisation de ressources, et pour définir les modalités de création d'un mécanisme de gestion des catastrophes en Afrique de l'Ouest. L'une des recommandations de la réunion était d'élaborer une politique commune de RRC pour la sous-région.

A la demande du Secrétariat de la CEDEAO, l'ONU/SIPC Afrique a aidé la CEDEAO à élaborer une politique et un mécanisme communs pour la RRC. Du 8 au 10 août 2006, le Secrétariat de la CEDEAO a convoqué une réunion d'experts pour discuter du projet de politique et le finaliser. Ledit document a été finalisé et devait être soumis à l'adoption du Conseil des ministres de la CEDEAO.

Priorité 2: Accroître le niveau de prise de conscience des risques de catastrophe (élever le niveau général de prise de conscience des risques de catastrophe, à travers le plaidoyer, la production de bulletins d'information, de dossiers d'information et de supports didactiques, et à travers une analyse approfondie de l'impact des catastrophes sur le développement économique)

2.1. Des actions de plaidoyer au plus haut niveau

Garder l'enthousiasme suscité par la Conférence mondiale et mettre en œuvre les priorités d'action énoncées dans le Cadre d'action de Hyogo requièrent une meilleure compréhension et un intérêt accru de la part des responsables au plus haut niveau de l'Etat, et plus particulièrement ceux des chefs d'Etat et de gouvernement. Pour relever ce défi, l'ONU/SIPC Afrique a noué un partenariat des plus judicieux avec les gouvernements africains et les organisations régionales dans le but de promouvoir une bonne compréhension de la RRC et l'aborder dans le cadre du développement durable en Afrique.

En collaboration avec le Bureau régional Afrique du PNUE, l'ONU/SIPC Afrique a établi un partenariat de haut niveau en plaidant pour : (1) l'intégration d'une dimension environnementale dans les programmes de RRC menés dans le cadre de la Stratégie régionale africaine de RRC, à l'occasion de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement tenue du 23 au 26 mai 2006 à Brazzaville en République du Congo ; (2) la prise en compte de la RRC lors de l'évaluation à mi-parcours du Programme pour les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Cotonou, au Bénin, du 5 au 7 juin 2006.

L'ONU/SIPC Afrique a également appuyé la participation de décideurs africains à une Conférence internationale sur la prévention des catastrophes, pour renforcer leurs connaissances et favoriser l'intégration de la RRC dans les

programmes et plans nationaux de développement.

2.2. La publication d'un magazine semestriel sur la prévention des catastrophes en Afrique

Depuis le lancement de son bulletin d'information/magazine semestriel, l'ONU/SIPC a reçu un nombre sans cesse accru de requêtes pour l'envoi d'exemplaires, de contributions sous forme d'articles, et un intérêt marqué et des contributions de la part d'un certain nombre d'institutions.

Le bulletin d'information/magazine, qui est désormais disponible en langues anglaise, française et portugaise, a, en 2005, fait l'objet d'une évaluation par les plates-formes nationales africaines et a été diffusé par le biais de divers canaux tels que le courrier électronique, le courrier postal et pendant les ateliers/consultations/réunions et autres événements.

2.3. La publication d'un bulletin hebdomadaire électronique d'information sur la prévention des catastrophes en Afrique

L'ONU/SIPC Afrique a procédé, vers fin août 2006, au lancement d'un bulletin d'information électronique hebdomadaire intitulé Flash hebdomadaire sur l'Afrique. Publié en langues anglaise et française, ce bulletin d'information contient des nouvelles brèves sur l'actualité récente et à venir dans le domaine de la RRC en Afrique. Il est destiné à plus de 2.000 intervenants du secteur en Afrique et ailleurs.

2.4. Renforcement du réseautage de l'ONU/SIPC Afrique aux niveaux national, sous-régional et régional

Le renforcement du réseautage avec les organismes des Nations Unies et les organisations sous-régionales a permis de renforcer l'échange d'informations et de connaissances sur la prévention des catastrophes. L'ONU/SIPC Afrique possède une liste de distribution comportant plus de 900 adresses, et diffuse ses

informations à travers des réseaux électroniques et les organismes des Nations Unies.

2.5. Animation et appui à l'élaboration d'un manuel de formation à la RRC

A la demande du Secrétariat de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), l'ONU/SIPC Afrique a animé et appuyé les efforts menés par l'IGAD pour l'élaboration d'un manuel de formation à la RRC. Ce manuel a pour but d'améliorer les connaissances sur le sujet et de renforcer les capacités des gouvernements des pays membres de l'IGAD. Avec l'appui de l'ONU/SIPC Afrique, l'IGAD a organisé une formation à l'intention des gestionnaires des catastrophes de la région pour tester ledit manuel.

2.6. Campagne pour la Journée internationale de la prévention des catastrophes: animation des activités menées

Le thème de la campagne mondiale 2006 et 2007 du Secrétariat de l'ONU/SIPC est « La réduction des risques de catastrophe commence à l'école ». L'ONU/SIPC Afrique compte co-organiser, en collaboration avec le gouvernement sud-africain, une manifestation africaine prévue au Cap en Afrique du sud.

Priorité 3 : Encourager des consultations et promouvoir la coopération et la collaboration (initier et encourager des consultations à différents niveaux et de différentes dimensions sur des sujets spécifiques liés à la prévention des catastrophes, à travers des rencontres formelles et informelles aux niveaux national, sous-régional et continental)

3.1. Partenariat avec le Centre du PNUD pour le développement des terres sèches (PNUD/DDC)

L'idée de la création d'un forum de dialogue sur les risques de sécheresse et les politiques de

développement en Afrique a été lancée lors d'une rencontre du Groupe de travail ad hoc des Nations Unies sur la sécheresse, organisée par l'ONU/SIPC en avril 2003. Un grand nombre d'experts du domaine de la sécheresse, venus de diverses institutions, ont alors discuté de la question de la sécheresse comme problème de développement. Les participants à cette réunion d'avril 2003 ont reconnu la nécessité d'une fédération mondiale des réseaux de lutte contre la sécheresse, ou, tout au moins, celle de réseaux qui se focalisent davantage sur les politiques et les aspects « réduction des risques et développement » de la lutte contre la sécheresse.

Pour renforcer les connaissances sur le problème de la sécheresse en Afrique, l'ONU/SIPC Afrique organise, en collaboration avec le Centre du PNUD pour le développement des terres sèches, un deuxième Forum africain sur la sécheresse les 16 et 17 octobre 2006.

3.2. Publication d'une série de brochures

L'ONU/SIPC Afrique produit une série de brochures destinées à faciliter la création d'un environnement propice à l'intégration de la RRC, en améliorant chez les responsables étatiques, les dirigeants communautaires et les écoliers, les connaissances sur les rapports entre la RRC et différents secteurs. L'ONU/SIPC Afrique n'a pas cessé de recevoir, de la part des gouvernements, des bureaux/pays du PNUD, des organisations régionales africaines et des établissements d'enseignement, de nouvelles requêtes pour l'envoi des dites brochures.

3.3. Appui au Groupe de travail africain sur la RRC de la Commission de l'UA

L'ONU/SIPC Afrique a appuyé le Département de l'économie rurale et de l'agriculture de la Commission de l'UA dans la mise en œuvre du

« Programme d'action africain pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine de RRC ». Ce programme d'action africain a été approuvé par la « Première Conférence ministérielle africaine sur la RRC » tenue à Addis-Abeba, en Ethiopie, du 5 au 7 décembre 2005, et adopté par le Conseil exécutif de l'UA en janvier 2006 à Khartoum au Soudan.

Suite à ladite Conférence ministérielle de décembre 2005 à Addis-Abeba, et à l'adoption du Programme d'action africain par le Conseil exécutif de l'UA à Khartoum au Soudan, la Commission de l'UA a convoqué, les 15 et 16 mai 2006 à Addis-Abeba en Ethiopie, une réunion du Groupe de travail africain (GTA) et du Groupe consultatif africain (CCA) sur la RRC avec les organisations régionales et les organismes des Nations Unies, pour discuter des voies et moyens de mettre en œuvre le Programme d'action en question. Cette réunion a adopté des « Priorités d'action » pour ce Programme d'action dont la réalisation est entreprise sous la direction de l'UA.

Priorité 4: Assurer la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo pour la période 2005-2015 (faciliter la mise en œuvre au plan régional en collaboration avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales sous-régionales et régionales et le système des Nations Unies)

4.1. Tenue de diverses formations sur le tsunami et les risques y afférents pour les pays africains riverains de l'Océan indien

Pour aider les pays africains touchés par le tsunami indien-océanien de décembre 2004 et pour améliorer les connaissances sur les risques de tsunami, l'ONU/SIPC Afrique a aidé 10 pays africains de la partie sud-ouest de l'Océan indien à élever le niveau de prise de conscience des risques de tsunami, à travers divers ateliers nationaux, et à intégrer la RRC dans les programmes scolaires

par l'organisation d'un atelier de formation de formateurs à Nairobi, au Kenya, du 11 au 13 mai 2006. De retour chez eux, les participants ont formé des enseignants à la RRC et sont supposés élaborer un manuel des écoliers et un guide de l'enseignant sur la RRC.

L'ONU/SIPC Afrique a également organisé, du 13 au 15 juin à Nairobi au Kenya, une réunion de consultation à l'intention de journalistes en provenance de ces mêmes pays (journalistes de la télévision, de la radio et de la presse écrite). Cette réunion avait pour but de renforcer les connaissances en RRC des participants, connaissances qui leur permettraient d'aider les Unités de gestion des catastrophes de leurs pays respectifs à sensibiliser le public dans les pays riverains de l'Océan indien. 30 journalistes ont participé à la réunion et ont adhéré au réseau de journalistes dénommé « Réseau de journalistes en faveur de la réduction des risques de catastrophe en Afrique » (JADRR Net en anglais).

Ses domaines de priorité en 2007

1. Animer la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo et la soumission de rapports sur cette mise en œuvre

Le but essentiel du Cadre d'action de Hyogo est de veiller à faire de la RRC une priorité nationale et locale, avec un accent particulier sur la mise en œuvre. Cela signifie que le succès de la mise en œuvre du Cadre d'action Hyogo dépend de la compréhension et de l'engagement des gouvernements. Par conséquent, l'ONU/SIPC Afrique compte promouvoir l'appropriation au niveau national et le leadership national du processus de RRC, de même que son intégration dans le développement, cela en partenariat et en étroite collaboration avec les principales parties prenantes aux niveaux régional, sous-régional et national.

2. Elever le niveau de visibilité de la RRC par des actions de plaidoyer et de sensibilisation du public.

Jusqu'à ce jour, la RRC est traitée en marge du développement et de l'humanitaire. L'intégration de la RRC dans les activités de développement et dans les actions humanitaires requiert davantage d'efforts pour accroître la visibilité et la compréhension du problème par les décideurs. L'ONU/SIPC Afrique compte sensibiliser les Ministres africains des Finances et les autres institutions financières qui jouent un rôle clé dans la traduction des engagements politiques en actions concrètes sur le terrain par une allocation budgétaire permanente mais non pas occasionnelle.

Par ailleurs, renforcer la résilience des nations et des communautés face aux catastrophes requiert davantage d'intérêt et une meilleure connaissance du sujet de la part du public. Par conséquent, et compte tenu de tout ce qui précède, la Journée internationale de la prévention des catastrophes sera en 2007 commémorée de manière beaucoup plus significative en Afrique. Cela requiert cependant une meilleure planification et une meilleure coordination de la part de l'ONU/SIPC Afrique.

3. Promouvoir l'échange d'informations et de connaissances

L'échange d'informations et de connaissances est essentiel pour faire avancer le processus de RRC dans le cadre du développement socioéconomique. En Afrique, les informations et les connaissances sur la RRC existent bel et bien, mais l'accès du public à ces informations et à ces connaissances est limité en raison de l'absence de mécanismes de facilitation. L'autre facteur limitant est le niveau élevé d'analphabétisme observé partout sur le continent. Par conséquent, l'ONU/SIPC Afrique compte collaborer étroitement avec les principaux intervenants du secteur,

à savoir les médias, le monde universitaire, les ONG et les Etats, pour satisfaire les besoins des différents groupes cibles en faisant usage des technologies modernes disponibles (l'Internet, le courrier électronique et les sites Internet) et de moyens conventionnels (sur papier - comme son magazine semestriel « SIPC Informations », son bulletin électronique hebdomadaire, ses brochures, des affiches et des supports audiovisuels tels que les programmes télévisés et radiophoniques).

4. *Créer des réseaux, nouer*

des partenariats et assurer la coordination de l'intégration de la RRC dans le développement

La RRC est un processus à long terme et une question transversale. Pour s'attaquer à sa complexité, il faut non seulement une coopération et une collaboration pluridisciplinaires et multisectorielles, mais aussi des consultations et une coordination à différents niveaux, du niveau régional au niveau sous-régional et du niveau national au niveau local. Le succès de l'intégration de la RRC dépend pour beaucoup de la

coopération et de la collaboration entre tous les partenaires de développement et de la gestion des catastrophes.

L'ONU/SIPC Afrique compte promouvoir la coopération et la collaboration requises pour faire de la RRC une question prioritaire en Afrique. Des efforts particuliers seront menés en 2007 pour créer des réseaux et nouer des partenariats plus solides avec des établissements d'enseignement, des institutions financières, des organisations de la société civile et les médias. ■

Vers des manuels scolaires sur les risques de catastrophe dans les pays africains riverains de l'Océan indien

ONU/SIPC Afrique

Nairobi, Kenya

Un atelier régional de formation autour de l'élaboration d'un manuel des écoliers sur les risques de tsunami, d'autres risques de catastrophe et la réduction des risques de catastrophe (RRC), s'est tenu à Nairobi au Kenya du 11 au 13 mai 2006.

Organisé par ONU/SIPC Afrique, l'atelier a vu la participation de responsables des Ministères de l'Éducation de sept Etats africains riverains de l'Océan Indien, à savoir le Mozambique, le Kenya, la Somalie, Djibouti, les Seychelles, les Comores et Madagascar. L'Afrique du sud, la Tanzanie et l'Ile Maurice n'ont pu se faire représenter.

Les dix pays ci-dessus sont tous exposés aux risques de tsunami

indien-océanien. Des douze pays touchés par le tsunami intervenu dans l'Océan indien le 26 décembre 2004, cinq étaient en effet en Afrique.

L'atelier intervient à la suite d'une Réunion régionale de consultation organisée par l'ONU/SIPC Afrique en mars 2006 qui portait, entre autres, sur l'intégration de la RRC dans les programmes scolaires, réunion à laquelle ont participé des responsables des Ministères de l'Éducation de 19 pays africains.

Les objectifs de l'atelier

Comme mentionné plus haut, le but visé par l'atelier régional de formation de mai 2006 était la création d'un manuel scolaire sur les risques de tsunami, d'autres risques de catastrophe et la RRC à travers une compréhension plus approfondie du tsunami et des

autres risques. Les responsables des Ministères de l'Éducation présents devaient restituer les connaissances qu'ils/elles auront acquises aux enseignants du primaire et du secondaire des écoles situées sur les rives de l'Océan Indien dans leurs propres pays.

L'atelier devait aussi permettre aux participants de partager leurs expériences de l'intégration de la RRC dans les programmes scolaires.

Intégrer la RRC dans les programmes scolaires, pourquoi ? L'expérience du tsunami indien-océanien de 2004 et d'autres catastrophes montre que sensibiliser et enseigner aux écoliers comment réduire les risques de catastrophe peut avoir de l'importance au niveau de la réponse aux catastrophes. Par exemple, une petite fille Britannique de 12 ans du nom de Tilly Smith a sauvé une centaine de vies sur une

plage thaïlandaise le 26 décembre 2004. Après avoir reconnu les signes précurseurs d'un tsunami grâce à des leçons de géographie reçues en Grande-Bretagne, elle a mis en garde ses parents et une centaine d'autres personnes qui ont alors évacué la zone avant le déferlement des vagues du tsunami.

Les délibérations de l'atelier

Après un certain nombre d'exposés sur les catastrophes naturelles et anthropiques, sur la RRC et son importance pour le développement durable, des discussions en groupes ont eu lieu sur les thèmes suivants :

- Expérience des pays sur le tsunami, les risques connexes et l'enseignement sur le tsunami et/ou d'autres risques de catastrophe à l'école;
- La création d'un profil de sommaire pour le manuel des écoliers et un guide de l'enseignant, et l'élaboration de plans d'action nationaux pour l'introduction de questions relatives à la RRC dans les classes.

Recommandations

Chaque pays représenté à l'atelier a soumis un projet de plan d'action national et de programme de formation – puisqu'il est prévu que les enseignants ayant participé à l'atelier assurent la formation d'autres enseignants dès leur retour dans leurs pays respectifs. Les participants à l'atelier ont aussi émis les recommandations suivantes :

- Le manuel des écoliers doit être adapté aux réalités locales.
- Chaque pays doit y ajouter un chapitre sur les risques spécifiques à sa région en plus des risques de tsunami.

- La RRC doit être intégrée dans les programmes scolaires et doit faire partie des matières existantes – parce que les élèves ont déjà un programme surchargé.
- Les participants doivent maintenir le contact entre eux pour s'enrichir des expériences des uns et des autres.

Les actions à mener

Les participants ont convenu de mener les activités suivantes avant le 15 juin 2006 :

- Retourner au pays et rendre compte aux autorités compétentes avant le 17 mai.
- Recevoir l'approbation du plan proposé.
- Identifier les groupes d'enseignants possibles, les

membres potentiels du groupe de travail avant le 18 mai.

- Elaborer un plan pour le groupe de travail.
- Démarrer le projet pilote avec un groupe sélectionné avant le 20 mai.
- Entreprendre des sessions de formation avant le 1^{er} juin.
- Identifier un artiste pour concevoir des images/illustrations pour le manuel.
- Identifier parmi les stagiaires nationaux un petit groupe qui aura à rédiger le livre et en élaborer un projet avant le 20 mai.

Les participants ont convenu de s'accorder une semaine de planification jusqu'au 19 mai à la fin de laquelle les actions concrètes démarreront le 22 mai.■



Les participants à l'atelier régional de formation pour les enseignants

Des journalistes est-africains se penchent sur la couverture médiatique et la prévention des catastrophes

ONU/SIPC Afrique

Nairobi, Kenya

Un atelier régional de consultation sur le thème « Média et prévention des catastrophes » organisé par l'ONU/SIPC Afrique pour les pays de la côte orientale d'Afrique, s'est tenu à Nairobi au Kenya les 13 et 14 juin 2006.

Ont pris part à cet atelier des journalistes en provenance de l'île Maurice, des Seychelles, des Comores, de Madagascar, de la Tanzanie, du Kenya, de la Somalie et de Djibouti. Un journaliste zambien spécialisé dans les reportages sur la prévention des catastrophes y était aussi invité.

L'atelier de deux jours était orienté sur la couverture médiatique des catastrophes avant ou après leur survenance, et la manière dont les journalistes peuvent influencer les gouvernements et les décideurs politiques pour qu'ils fassent de la réduction des risques de catastrophe une priorité au niveau national. Car les journalistes peuvent jouer un rôle primordial en mettant en

exergue les questions susceptibles de constituer une menace sur le statut socio-économique de la société.

Les objectifs de l'atelier

Les principaux objectifs de l'atelier régional de consultation étaient les suivants :

1. Sensibiliser les médias sur la nature et la dimension des catastrophes naturelles en Afrique et leur impact croissant sur les moyens de subsistance des populations.
2. Réfléchir sur la promotion des médias dans le Cadre d'action de Hyogo et la Stratégie régionale africaine de réduction des risques de catastrophe.
3. Réfléchir sur les stratégies à utiliser par les médias afin d'engager plus de décideurs et le public en général à considérer la réduction des risques de catastrophes (RRC) comme une priorité de développement.
4. Réfléchir sur la possibilité de créer des forums mensuels entre organes de presse sur la RRC.
5. Engager les médias dans la Campagne mondiale 2006-2007 de l'ONU/SIPC ayant pour thème « La Réduction des risques de catastrophe commence à l'école ».
6. Réfléchir sur une collaboration croissante des médias avec les plates-formes nationales pour la RRC en Afrique.

Les travaux proprement dits

Après divers exposés sur la RRC et son importance pour le développement durable, les participants se sont divisés en trois groupes.

Après avoir réfléchi sur la terminologie utilisée dans le domaine de la prévention des catastrophes, la plupart des participants a affirmé que les médias de leurs pays n'étaient pas impliqués dans les plates-formes nationales pour la RRC. Les conclusions



Les participants à l'atelier régional de consultation pour les médias

suivantes ont en tout cas émergé des discussions en groupes :

Constats des journalistes

1. Il existe un manque de volonté politique et de fixation de priorités en ce qui concerne la RRC ; la priorité est accordée principalement aux autres questions de développement telles que la faim, la pauvreté.
2. On assiste à des difficultés dans la collecte d'informations auprès des responsables de l'Etat.
3. Il y a un manque de transparence de la part des responsables pendant les catastrophes.
4. Pour les interviews et les enquêtes, les journalistes sont renvoyés vers diverses personnes et parfois les personnes auprès desquelles on s'attend à recevoir de bonnes informations doivent aussi en consulter d'autres avant de les livrer.
5. Les informations livrées aux médias sont parfois contradictoires et ceci est un handicap majeur.
6. Les médias ne sont pas invités à participer aux réunions des plates-formes nationales.
7. Il existe un manque d'intérêt pour la prévention des catastrophes chez les journalistes.
8. Couvrir les catastrophes sous une perspective « Prévention des catastrophes » nécessite plus d'investigations de la part des journalistes.
9. Les médias ne disposent pas de personnel suffisant pour s'occuper des diverses questions relatives à la RRC et ils ne se soucient pas trop de tout ce qui a trait aux catastrophes jusqu'à l'apparition de la prochaine catastrophe.
10. S'occuper des catastrophes avant qu'elles ne soient officiellement déclarées comme telles est une question épineuse : les journalistes craignent qu'on ne

viennent les arrêter pour cela.

11. L'accès à l'Internet est restreint.

Constat par pays

KENYA : La plupart des maisons de presse au Kenya ont développé actuellement des catégories de reporters spécialisés dans divers domaines (y compris la RRC).

ILE MAURICE : Le gouvernement mauricien a mis en place un mécanisme national de coordination multisectorielle. Les populations sont sensibilisées sur les risques de catastrophe.

ZAMBIE : Il est nécessaire d'autonomiser les journalistes pour leur permettre de se rendre vers les zones touchées par les catastrophes afin d'obtenir les informations nécessaires. Les journalistes sont mal payés et cela réduit leur motivation pour un travail d'investigation poussée. Il y a aussi le manque de spécialisation. La majorité des journalistes ne s'intéressent pas aux questions environnementales. Il est cependant nécessaire d'influencer les décideurs et de sensibiliser le public en général.

COMORES : Il est nécessaire de sensibiliser la population sur les risques de catastrophe à travers les médias.

SOMALIE : Une action immédiate doit être menée pour sensibiliser la population sur la nécessité des évacuations en cas de catastrophe. Les guerres et les massacres sont les catastrophes majeures vécues en Somalie.

SEYCHELLES : Une bonne reconstruction s'avère nécessaire après les catastrophes.

Les stratégies envisagées pour une meilleure implication des médias

En ce qui concerne l'implication des médias dans la prévention des catastrophes, les participants ont émis les suggestions suivantes :

- Créer des services d'information traitant spécialement de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe ;
- Faire usage des stations de radio communautaires pour diffuser, dans les langues locales, des messages de sensibilisation aux marchés, dans les églises, sur les places publiques en général.
- Développer une culture de suivi chez les journalistes : les reportages sur les catastrophes doivent être suivies jusqu'à la phase de récupération.
- Renforcer les capacités des responsables de la rédaction pour développer leur intérêt à envoyer des journalistes pour des reportages sur la prévention des catastrophes.
- Introduire des émissions-débats radiotélévisées auxquelles prendront part des experts en matière de catastrophes. L'ONU/SIPC pourrait aider à l'identification de ces experts.
- Mobiliser d'autres journalistes sur le sujet de la prévention des catastrophes.
- Soutenir les journalistes couvrant la RRC en sponsorisant leurs formations dans ce domaine.
- Travailler en collaboration avec les plates-formes nationales pour recueillir toutes les informations disponibles sur les catastrophes imminentes et la réduction des risques et les livrer au public.
- Utiliser le futur Centre de documentation de l'ONU/SIPC pour la recherche.
- Identifier des programmes d'échange par lesquels les journalistes peuvent se rencontrer et échanger des idées émanant de leurs régions et de leurs pays.
- Organiser des rencontres sur le terrain dans les zones à risques pour autonomiser entièrement les journalistes. De telles rencontres

aideront les journalistes à révéler les véritables réalités locales.

- Prendre le Cadre d'action de Hyogo comme base de sensibilisation des décideurs et du public en général et comme outil de travail pour les reportages sur les catastrophes.

Les perspectives

En ce qui concerne les actions à mener, les journalistes ont convenu de ce qui suit :

- Rédiger un plus grand nombre d'articles sur la RRC et changer le style de reportage afin que soit accordé aux articles sur la RRC la même priorité qu'à tout autre article. Les journalistes doivent

s'efforcer de mener plus de recherche et d'investigations et obtenir plus de statistiques pour ne pas écrire dans le seul but de remplir des pages ou d'occuper le temps d'antenne.

- L'ONU/SIPC doit exercer une influence sur les gouvernements pour qu'ils impliquent les journalistes dans les décisions relatives à la RRC, notamment au sein des plates-formes nationales.
- L'ONU/SIPC doit organiser des conférences interministérielles sur la RRC et inviter des journalistes à y participer.
- Organiser un plus grand nombre d'ateliers aux niveaux régional et national et former plus de

journalistes aux questions de RRC dans les six prochains mois.

- Organiser des rencontres mensuelles ou annuelles pour des journalistes dans ce domaine, rencontres pendant lesquelles ils peuvent discuter des résultats qu'ils/elles ont réalisés et faire des recommandations.
- L'ONU/SIPC Afrique doit continuer de financer des ateliers qui fournissent aux médias les connaissances nécessaires - si les ressources le lui permettent et sur la base de stratégies bien réfléchies.■

ANGOLA: Lancement d'un projet pilote en vue de la mise en place d'un système national d'alerte précoce

Mme Teresa Rocha,
Coordinatrice du Projet,
Département national de la Protection civile, Angola
t_rocha@snet.co.ao

Un projet pilote sur les systèmes d'alerte précoce aux inondations a été lancé dans les régions à forte densité démographique menacées d'inondation le long des rivières Coporolo, Cavaco et Catumbela dans la Province de Benguela à l'ouest de l'Angola.

Le projet pilote a pour but de fournir des informations annonçant des crues et de permettre aux riverains d'engager des actions de protection sous la coordination du Système national de protection civile (SNPC).

Sa mise en œuvre a été conclue avec les autorités de la province de Benguela dans le cadre d'un projet financé par le PNUD dénommé « Appui à la création d'un système de protection civile ». Après cette première expérience, le SNPC va promouvoir la mise en œuvre d'un système national d'alerte précoce pouvant couvrir au moins quatre provinces dans les trois prochaines années.

Le système pilote contient six phases : (1) la collecte des données ; (2) la mise à jour et le stockage ; (3) l'analyse des données ; (3) la prévision des crues ; (5) la diffusion des alertes; (6) les actions des agents de protection civile sur le terrain.

Il fournit des alertes publiques

sous la forme d'affichage de trois couleurs reflétant trois niveaux de danger correspondant à trois catégories de mesures préventives à prendre. Des drapeaux sont placés aux points stratégiques dans les communautés vulnérables, et les mesures préventives sont diffusées par les médias à travers des bulletins d'information.

Un réseau de trois stations téléguidées équipées de détecteurs de niveaux des eaux et des précipitations est en cours d'installation pour fournir des données au Système. Ces stations vont être installées à des points stratégiques tout le long des rivières Coporolo, Cavaco et Catumbela, avec pour fonction de transmettre – par satellite – des données en

Le système d'alerte à trois couleurs

Bleu – Le niveau des eaux du fleuve augmente dans la surface d'interception des précipitations à cause d'une forte pluviométrie. Il peut arriver des moments où la montée des eaux constitue une menace pour une communauté bien déterminée. Le bureau provincial du SNPC (Système national de protection civile) avertit les autorités administratives et les riverains et leur demande d'être à l'écoute des alertes suivantes.

Jaune – Les eaux du fleuve ont atteint un niveau de crue dans une localité bien déterminée ; la forte pluviométrie persiste dans la surface d'interception des précipitations. Le bureau provincial du SNPC aide les autorités administratives et les riverains à engager des actions préventives pour atténuer et réduire l'impact de l'inondation, et leur demande d'être à l'écoute des alertes suivantes.

Rouge – Les eaux du fleuve dépassent le niveau de crue dans une communauté bien déterminée. La forte pluviométrie continue dans la surface d'interception des précipitations. Le SNPC aide les autorités administratives et les riverains à évacuer les lieux.

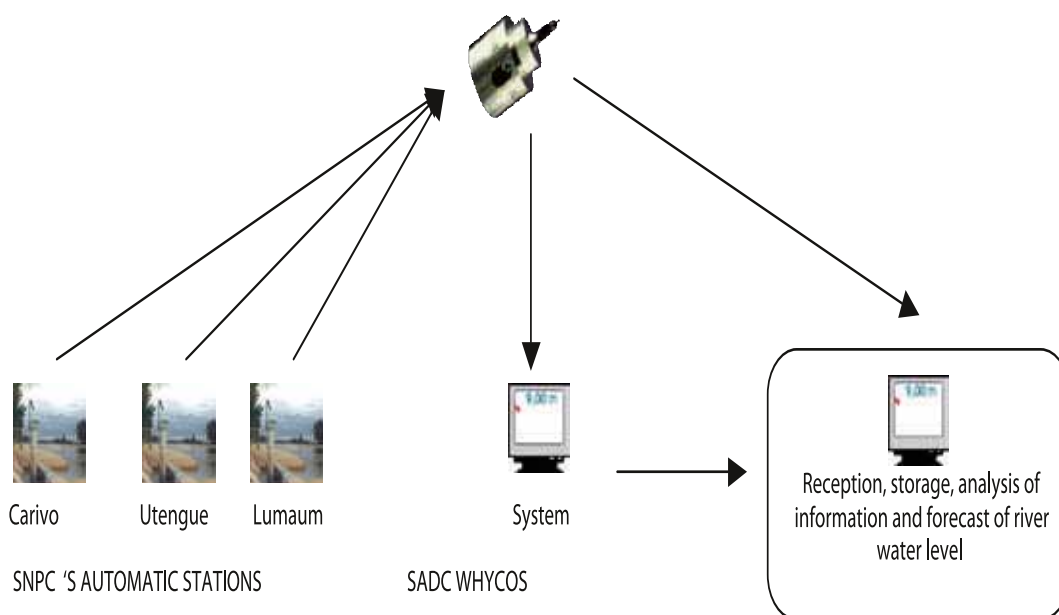
temps réel par l'intermédiaire d'un terminal informatique installé dans les bureaux du SNPC à Benguela. Des données supplémentaires sur les précipitations et sur le niveau des eaux des rivières seront fournies au Système à travers un réseau

conventionnel comprenant des pluviomètres et des jauges d'eau mobiles.

Les structures locales de leadership (administratives, communales, traditionnelles, religieuses) et les communautés locales seront

impliquées dans des programmes d'éducation continue sur les systèmes d'alerte précoce et les mesures préventives pour réduire l'impact des inondations. ■

Figure 1 : Le système de transmission de données



Une grande première: 16 pays africains créent, de leur propre chef, un Centre régional pour la prévention des risques. Au vu de la tragédie provoquée par le tsunami de 2004, ces pays – riverains du Golfe de Guinée – sont également soucieux des risques du milieu marin.

GOLFE DE GUINEE: Création d'un centre régional pour la prévention des risques au Gabon

Dr Evelyne Solange N. LOUBAMONO¹

Coordonnatrice du Centre régional pour la prévention des risques (Cindynique), Libreville, Gabon

Depuis de nombreuses années, l'humanité entière est exposée à une montée inquiétante des risques et des catastrophes qui affectent avec acuité les pays les plus vulnérables et accentuent leur vulnérabilité.

Parmi les dernières grandes catastrophes figure le tsunami résultant du tremblement de terre qui s'était manifesté le 26 décembre 2004 à Banda Aceh en Indonésie. Il avait affecté huit pays d'Asie du Sud-Est et plongé l'humanité dans la consternation et les populations dans le dénuement total. En affectant les régions côtières d'Afrique australe, il avait révélé que les catastrophes n'avaient pas de frontières.

Quelques semaines après cette tragédie s'est tenue à Kobé, au Japon, du 18 au 22 janvier 2005, la 2^{ème} Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes. Parmi les décisions prises à l'issue de celle-ci figurent le renforcement des systèmes préventifs existants, la mise en place de systèmes préventifs dans les pays qui en sont dépourvus, et la création d'un système d'alerte précoce pour les pays les plus vulnérables - les pays d'Asie du Sud-Est et, partant, le reste du monde.

Une initiative commune de 16 pays qui s'étend au milieu marin

Au regard de ce tragique événement qui a marqué l'humanité, 16 pays du Golfe de Guinée ont décidé de créer un centre dénommé « Centre régional pour la prévention des risques » (Cindynique) dans la capitale gabonaise Libreville. La création de ce Centre s'inscrit dans les objectifs mondiaux du développement durable prônés par la Conférence mondiale de Johannesburg sur le développement durable qui a mis l'accent, entre autres, sur la prévention des catastrophes. Cette initiative commune de prévention s'étend au milieu continental et marin.

Les pays membres du Centre régional sont : la Guinée-Bissau, la Guinée, la Sierra Leone, le Libéria, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin, le Nigeria, le Cameroun, la Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe, le Gabon, la République du Congo, la République démocratique du Congo et l'Angola.

Les risques identifiés

Les risques principaux identifiés sont les suivants:

- les risques hydro-climatiques, notamment les inondations ;
- les risques atmosphériques stricts: les vents (l'Harmattan qui se manifeste intensément), les rafales de vents qui entraînent la destruction des habitations

de fortune, les tornades, le sécheresse, tous les phénomènes participant à « la désertification et à l'aridification » qui affectent le milieu physique et le socio-système;

- les risques liés à la géodynamique externe, qui concernent la surface du sol: risques d'érosion hydrique (griffures, ravineaux, ravines, méga ravins, amphithéâtres d'érosion), érosion éolienne, mouvements gravitaires, risques géomorphologiques). Il s'agit des différents mouvements de terrain (glissements de terrain, éboulements, affaissements, etc.) ;
- les risques liés à la géodynamique interne, ou encore risques tectoniques (tremblements de terre, éruptions volcaniques);
- les risques anthropiques, notamment les risques technologiques résultant du développement industriel;
- les risques dérivés de la manifestation complexe d'interactions entre risque naturel et risque anthropique (les risques sanitaires qui affectent les pays de la région).

Promouvoir la prévention

Le Centre régional pour la prévention des risques (Cindynique)

viser la promotion de la prévention à partir des activités qui seront menées (aspects majeurs de la prévention), notamment l'identification des risques, le retour d'expérience, les typologies des risques, l'Atlas régional des risques naturels, les cartographies des risques, etc... L'objectif visé est de dynamiser la prévention afin de permettre aux différents pays de la région, en fonction de leurs moyens, de s'approprier le travail effectué en vue de mettre en place les moyens nécessaires visant la réduction des effets des risques de catastrophe. Il s'agit d'objectifs bien précis considérés comme priorité qui seront déclinés en actions « pointues ».

Cette politique préventive est axée sur :

- La promotion de la prévention des risques littoraux s'effectuant dans un cadre transfrontalier des 16 pays de la région. Elle vise la protection de l'écosystème marin affectée par de nombreuses dégradations, notamment la perte de la biodiversité, les pollutions, la dégradation de la mangrove, la baisse des stocks de poisson, la dégradation des habitats, l'érosion marine, etc.;
- La prévention des risques continentaux, naturels et anthropiques (technologiques) se manifestant dans les 16 pays de la région. Ces phénomènes concernent à la fois les risques majeurs et mineurs. Cette ouverture sur les risques proposée aux 16 pays de la région sera fonction de la complexité du risque, de la fréquence plus ou moins grande de certains phénomènes, de leur complexité, de la manifestation et des impacts à la fois sur le géosystème et le sociosystème. Ces phénomènes accentuent la vulnérabilité des populations. En outre, l'appréhension de la notion de risque varie d'un pays à un autre. En effet, à travers le phénomène de récurrence d'un risque, la notion de risque majeur qui conserve tout son sens sur

le terrain, a plutôt tendance à conduire à une véritable dérive. C'est pourquoi les risques retenus dans le cadre du Centre seront déterminés en fonction de la culture du risque de chaque région. Il va sans dire qu'un phénomène majeur considéré dans une région donnée peut représenter un phénomène mineur dans un autre. La notion de culture du risque est déterminante dans la mise en place d'une politique efficace de gestion des risques à l'échelle

L'objectif visé est de dynamiser la prévention afin de permettre aux différents pays de la région, en fonction de leurs moyens, de s'approprier le travail effectué en vue de mettre en place les moyens nécessaires visant la réduction des effets des risques de catastrophe.

globale. En effet, dans la plupart des pays à l'échelle planétaire, certains phénomènes majeurs ont une occurrence faible, d'autres par contre se manifestent avec intensité et entraînent souvent des impacts importants. La notion de culture de risque est importante dans chaque pays. Ainsi, il est parfaitement clair que chaque pays donne un certain sens et une certaine signification aux catastrophes qui affectent leurs sociétés et donc que la mobilisation de leur mémoire en dépend. Il est nécessaire d'en tenir compte

dans les interprétations mais aussi dans les politiques en matière de prévention des risques;

- Les risques dérivés des risques naturels et technologiques: les risques sanitaires résultant de la manifestation complexe de ces deux types de phénomènes. Sont exclus de cette liste les risques sanitaires émergents auxquels est confrontée l'humanité entière: le Sida, la grippe aviaire et bien d'autres. Ces risques dérivés sont pour la plupart les épidémies, les maladies liées à l'eau en cas d'inondation ou résultant du développement industriel par exemple. Il s'agit des « effets dominants »;
- L'identification des risques en vue de réaliser une approche multirisque. Ceci suppose : (1) l'identification des risques rencontrés dans chaque pays et la sélection des risques « principaux », récurrents, qui affectent les populations qui en sont exposées et entraînent en même temps la dégradation du milieu physique; (2) l'identification des risques communs à l'ensemble des pays et des domaines de vulnérabilité partagées; (3) la réalisation de l'atlas des risques naturels des pays de la sous-région. L'approche multirisque devrait faciliter une meilleure connaissance du risque et, par conséquent, d'appréhender au mieux les phénomènes identifiés. Cependant, dans le cadre des activités du Centre régional pour la prévention des risques (Cindyrique), trois ou quatre axes d'action seront définis (il s'agira des phénomènes communs à toute la région ou encore à chaque groupe régional). Par exemple, les phénomènes liés à l'eau tels que les inondations et les érosions, pourraient représenter des risques communs aux pays de la sous-région d'Afrique centrale et faire ainsi l'objet de



Les pays du Golfe de Guinée

deux objectifs; tandis que la sécheresse, l'érosion éolienne qui affectent bon nombre des pays de la région sahélienne, peuvent constituer un autre grand objectif.

Les actions envisagées

Les actions à entreprendre relèveront des grands objectifs, notamment :

- la prévention des risques littoraux ;
- la prévention des risques continentaux (naturels et anthropiques, entre autres les risques technologiques) ;
- l'identification des risques ;
- la réalisation d'une approche multirisque ;
- l'élaboration de différentes cartographies ;
- l'élaboration de l'atlas des risques naturels de la région.

Ces actions seront basées sur:

- la prévention des risques littoraux identifiés, entre autres les risques technologiques (les phénomènes de pollution) et naturels (les inondations, les raz-de-marée, les érosions marines) ;

- la prévention des risques continentaux, c'est-à-dire les phénomènes naturels et anthropiques se manifestant sur l'ensemble des espaces continentaux ;
- l'identification des risques dans chaque pays, c'est-à-dire l'inventaire des risques existants dans chaque pays en vue de faire une approche multirisque. L'objectif visé est de retenir les risques principaux qui feront l'objet d'investigations sur terrain ;
- la réalisation de cartographies de risques. Elle s'effectuera à partir d'investigations sur terrain à la fois sur les composantes des géosystèmes et sur les sociosystèmes sur lesquels se manifestent les risques. Ces études permettront d'appréhender au mieux les composantes des milieux physiques de la région. Elles seront suivies d'une analyse des phénomènes de risques identifiés, de leur suivi et de leur surveillance. Les différents phénomènes rencontrés feront l'objet des différentes cartographies, notamment la cartographie de l'aléa et la

cartographie de la vulnérabilité. L'un des objectifs du Centre régional serait de mener des travaux sur les vulnérabilités qui mettent en relief les causes profondes du phénomène dans chaque pays et d'envisager des moyens en vue d'atténuer les effets des catastrophes sur les populations et sur les biens. Au titre de la réduction des vulnérabilités, les cartographies seront réalisées aux échelles communes. La réalisation des cartographies de vulnérabilités et de risques contribuera à aider les autorités locales, notamment les gouverneurs, les maires et les préfets, les Présidents des Assemblées départementales, etc., à élaborer, en cas de nécessité, des Plans de prévention des risques (PPR). L'aléa devrait ainsi être mesuré au regard de la vulnérabilité. Un investissement particulier s'effectuera dans ce sens, notamment dans le cadre des inondations. Il concernera la cartographie des risques naturels et la cartographie des risques environnementaux. Les différentes cartographies seront élaborées en fonction des risques identifiés. Ainsi, la notion de risque acceptable doit être connue par tous les pays. Quant au degré de vulnérabilité, il variera d'un pays à un autre en fonction du type d'élément responsable de l'accroissement du phénomène et par conséquent des causes profondes de celui-ci. Il est donc utile de tenir compte de cet élément fondamental ;

- la définition d'une typologie des risques dans le cadre des 16 pays de la sous-région;
- l'élaboration d'une check-list nationale et régionale ;
- la réalisation de l'atlas des risques naturels.
- rappeler aux pays de la région la nécessité de se doter de plates-formes nationales de mise en oeuvre de la Stratégie

internationale de prévention des catastrophes (SIPC) ;

- faire des retours d'expérience ;
- aider les pays de la région à appliquer les législations et les réglementations en matière de prévention des risques. Les pays de la région devraient ainsi se doter d'une législation et d'une réglementation en matière de prévention des risques, tenant compte des expériences conduites dans d'autres pays, et les adaptant aux problèmes et aux ressources de la région africaine concernée ;
- l'application des plans élaborés.

Les missions du Centre sur le plan international

Le Centre régional pour la prévention des risques (Cindynique) aura pour mission, entre autres, de :

- procéder au suivi des phénomènes des risques de catastrophe ;
- participer aux conférences internationales sur la réduction des catastrophes ;
- transmettre et échanger des informations avec les centres existant aux niveaux africain, européen et américain ;
- faire connaître les phénomènes identifiés dans les 16 pays de la région au niveau continental et sur le plan international ;
- promouvoir le Centre sur le plan international. Le Centre régional entretiendra des contacts et des liens privilégiés avec les centres et structures de prévention des risques analogues et comparables (référence aux structures européennes, africaines et américaines).

La dimension conceptuelle du Centre

Le Centre doit :

- mener des réflexions sur l'indemnisation des victimes de catastrophe (en cas de manifestation d'un phénomène) et par conséquent travailler avec les compagnies d'assurances ;
- travailler en étroite collaboration avec les départements ministériels, le secteur privé, les ONG, la société civile ;
- permettre, au titre de la mission de prévention, la promotion des échanges (mettre des informations à la disposition des échanges). Le Centre doit promouvoir un site portail pour la promotion de la gestion de risques ;
- procéder au suivi des phénomènes générateurs de risques de catastrophe sur le plan international ;
- participer aux conférences internationales sur la réduction des catastrophes ;
- transmettre et échanger des informations avec les centres existant au niveau africain, européen et américain ;
- faire connaître les phénomènes identifiés dans les 16 pays de la région au niveau continental et sur le plan international ;
- rappeler aux différents départements ministériels de chaque pays de la région l'intégration de la prévention dans les activités à mener ;
- promouvoir le Centre sur le plan international ;
- devenir un lieu d'enrichissement à partir des informations recueillies, notamment sur les

risques. Chaque pays devrait trouver au niveau du Centre des informations recherchées sur les études réalisées. Le Centre doit jouer un rôle de Centre ressource apportant une plus-value aux 16 pays de la région ;

- représenter un point de contact entre chercheurs, techniciens, élus locaux (maires, préfets), sociétés civiles, filières professionnelles, représentants d'association, gestionnaires, administrations, ministères (Santé publique, Intérieur, Affaires étrangères, Environnement, etc.). Le Centre constituera une zone de contact entre les différents acteurs de la prévention sur les phénomènes retenus ;
- servir d'appui aux projets existants et fonctionner en binôme, trinôme avec les centres identifiés.

Dans le cadre des réunions des organisations internationales et régionales, les activités du Centre doivent être introduites et prises en compte. Le Centre régional pour la prévention des risques (Cindynique) représente une ambition, une fédération, un effort dans le sens d'une démarche coordonnée de chaque pays. A cet effet, des missions importantes doivent être accomplies aussi bien au plan national, régional qu'international.■

1 Dr Evelyne Solange N. Loubamono est également Conseiller et Chef du Département Développement durable, Environnement, Parcs nationaux et Tourisme du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République gabonaise

La protection civile et la prévention des catastrophes au Cameroun¹

Direction de la Protection Civile,
Ministère de l'administration territoriale
et de la décentralisation,
Yaoundé, Cameroun

Le Cameroun est exposé à une variété de catastrophes induisant une forte prévalence de risques qui demeurent cependant sans influence sur l'essor qu'y connaît le tourisme. Ce pays, généralement présenté comme l'Afrique en miniature, semble également refléter dans sa complexité le continent en matière de risques naturels et technologiques.

Le Cameroun a ainsi enregistré au cours de la dernière décennie des émanations de gaz toxiques, deux éruptions du « Mont Cameroun », des tornades, des inondations, des glissements de terrain, des incendies, des épidémies, des invasions de criquets et des dégâts causés par les pachydermes.

Dans ce contexte, le Gouvernement met en œuvre une stratégie articulée autour de trois axes complémentaires : avant, pendant et après les catastrophes. *Avant* les catastrophes, il s'agit de promouvoir la prévention par l'information du public, la sensibilisation et l'éducation des masses. *Pendant* les crises, l'action porte sur la confection et la mise en œuvre d'un plan de contingence destiné à assurer la couverture efficace des risques. Et *après* les catastrophes, il s'agit d'adopter et d'exécuter des mesures de réhabilitation et de prise en charge des victimes.

Aperçu général du secteur de la protection civile

La réglementation de la protection civile, cet axe sensible de

l'administration territoriale, remonte aux premières années de l'indépendance.

À l'indépendance en 1960, le Cameroun hérite de l'administration coloniale d'un embryon de protection civile constitué par trois casernes de sapeurs pompiers. En 1961, un Service de la protection civile est créé à la Direction des affaires politiques du Ministère de l'administration territoriale (MINAT). En 1992, une Cellule de protection civile est créée au sein du Secrétariat général du MINAT. Et en 1995, cette Cellule est érigée en Direction.

Au point de vue juridique, un faisceau de normes régit les activités de prévention et de gestion des catastrophes au Cameroun, le dernier texte en date étant l'Arrêté N° 037/PM du 19 mars 2003 portant création, organisation et fonctionnement d'un Observatoire national des risques (ONR).

Les grandes articulations du secteur

Le secteur de la protection civile comporte en gros trois grands compartiments : les structures opérationnelles, les structures de facilitation et l'appoint international à l'action gouvernementale.

Les structures opérationnelles sont articulées autour de la Direction de la protection civile. Ce sont des structures qui interviennent au quotidien dans la prévention des risques ou la gestion des catastrophes, sous la coordination technique de la Direction de la protection civile et la supervision générale du Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation. Au rang de ces

structures figurent notamment :

1. le Corps national des Sapeurs pompiers (CNSP) rattaché au Ministère de la défense ;
2. l'Institut des recherches géologiques et minières (IRGM) et l'Institut national de cartographie (INC) rattachés au Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation ;
3. les structures de gestion des urgences médicales (Service d'aide médicale urgente – SAMU - et le Centre des urgences de l'Hôpital central) relevant du Ministère de la santé publique ;
4. la Croix-Rouge camerounaise et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) ;
5. les Directions de la météo et des transports terrestres relevant du Ministère des transports ;
6. les autorités préfectorales (préfets et gouverneurs) appelés à présider les comités mixtes de gestion des catastrophes.

Les structures de facilitation

apportent un concours indirect au secteur moyennant leur proposition ou conseil. On note sur ce repère :

1. l'Observatoire national des risques (ONR) chargé de capter, de traiter, de stocker et de diffuser l'information sur les risques ;
2. le Programme national de prévention et de gestion des catastrophes (PNPGC), organe de concertation entre intervenants élaboré en partenariat avec le PNUD, avec comme objectif le renforcement

des capacités managériales, matérielles et logistiques du Gouvernement en matière de planification, de prévention et de gestion des catastrophes ;

3. le Secrétariat des projets et programmes d'appui à la protection civile (SPPC) ;
4. le Conseil national de protection civile (CNPC), organe consultatif placé auprès du Secrétaire général de la Présidence de la République ;
5. l'Observatoire sous-régional des risques naturels (OSRN) ;
6. le Centre sous-régional de la protection civile (CSRPC).

Ces structures de facilitation sont des cadres de réflexion et d'analyse multisectorielles et pluridisciplinaires, créées en vue de faciliter la conception et la mise en oeuvre des politiques et programmes gouvernementaux de prévention et de gestion des risques de catastrophe.

L'appoint international à l'action gouvernementale

- **Partenariat avec l'OIPC:** Le Gouvernement camerounais entretient un excellent niveau de partenariat avec l'Organisation internationale de la protection civile (OIPC), notamment au niveau des formations que cette organisation intergouvernementale offre aux cadres de la Direction de la protection civile, du Corps national des sapeurs pompiers et d'autres cadres publics, dans son programme de protection civile et d'assistance pour tous. L'OIPC appuie également le renforcement des capacités et fournit un appui technique. Au nombre des projets en cours sont la finalisation du dossier de création au Cameroun d'un Centre sous-régional de la protection civile et l'appui au développement au Cameroun d'un plan d'intervention d'urgence.
- **Partenariat avec la France:** La France, à travers son Service de coopération et d'action culturelle, a signé une convention à plusieurs volets avec le Gouvernement camerounais en matière de protection civile, convention dotée d'un budget de 1,5 milliard de francs CFA (près de 3 millions de dollars US). Les objectifs globaux de cette convention comportent le renforcement de la protection civile, l'amélioration de la prévention des risques naturels, la rationalisation de la gestion des situations de crise. Ses objectifs spécifiques sont l'amélioration de la gestion de l'information et la prévention dans les zones à risques naturels majeurs, la sécurisation des zones des lacs Nyos et Monoun, le renforcement de l'efficacité et des capacités d'intervention de la protection civile au quotidien ou en période de crise.
- **Coopération avec le PNUD:** Le Gouvernement et le PNUD ont élaboré en 1998 le Programme national de prévention et de gestion des catastrophes (PNPGC), qui bénéficie de l'appui technique de l'Office de coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA). Ce Programme vise le renforcement des capacités managériales, matérielles et logistiques du Gouvernement en matière de planification, de prévention et de gestion des catastrophes. Quant à ses objectifs de développement, ils sont les suivants : améliorer les mécanismes relatifs à la prévention et à la gestion des catastrophes ; élaborer un plan national et des plans sectoriels en matière de prévention et de gestion des catastrophes ; réactualiser le dispositif législatif et réglementaire ; renforcer les capacités du personnel des administrations impliquées dans la prévention et la gestion des catastrophes ; sensibiliser, éduquer et mobiliser

les communautés en matière de prévention et de gestion des catastrophes ; renforcer la capacité de gestion et de coordination de la Direction de la protection civile.

- **Coopération avec la FICR:** La Protection civile et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont mis en chantier un projet de convention de partenariat modulé autour des axes ci-après : la formation, le renforcement des capacités et l'échange d'informations ; l'apport en industrie et l'appui technique ; la facilitation en matière de mobilisation de l'assistance internationale.

La Direction de la protection civile

Le Cameroun a opté pour une approche globale décentralisée, multisectorielle et pluridisciplinaire en matière de prévention et de gestion des catastrophes, en droite ligne de la politique gouvernementale qui fait de la protection civile un thème de ralliement des partenaires de l'amont et de l'aval en la matière.

La Direction de la protection civile est donc chargée, entre autres choses, de l'organisation générale de la protection civile sur l'ensemble du territoire national, et de la coordination des moyens de mise en oeuvre de la protection civile. C'est dans ce contexte qu'elle est aussi l'organe national de coordination et de collaboration multisectorielle en matière de prévention et de gestion des catastrophes.

Pour pouvoir remplir ses missions, elle s'est dotée d'une Sous-direction de la coordination et des interventions (SDCI) - qui comprend le Service de la coordination et le Service de l'assistance et des interventions, structurés chacun en deux bureaux - et d'une Cellule des études et de la prévention (CEP) placée sous l'autorité d'un chef de Cellule.

Les administrations impliquées et certains organismes internationaux interviennent comme partenaires dans le secteur de la prévention des risques au Cameroun. En cas de catastrophe, la Direction de la protection civile occupe une place centrale de coordination et d'organisation des secours. Les autres administrations impliquées interviennent chacune dans son domaine de compétence. Les sapeurs pompiers, le Service d'aide médicale urgente (SAMU) et la Croix-Rouge camerounaise sont responsables des secours et du sauvetage.

Les ressources de la Direction de la protection civile

Sur le plan du personnel, la Direction dispose de sept cadres et de 40 employés membres du personnel d'appui, soit au total 47 personnes.

Au point de vue formation, celle-ci s'opère sur deux volets : (1) au plan interne, à travers des séminaires et ateliers de formation, de sensibilisation ou d'éducation organisés très souvent avec l'appui des partenaires internationaux ; et au plan externe à travers des stages offerts dans le cadre de la coopération en vue du renforcement des capacités de protection civile.

En ce qui concerne les équipements, la protection civile camerounaise parachève encore, en raison de son jeune âge (10 ans), sa structuration et son organisation. Mis à part un outillage informatique moderne, un matériel de communication et de télécommunication en cours de modernisation, un équipement assez modeste des sapeurs pompiers et du SAMU, ses moyens restent modestes pour répondre efficacement à ses multiples sollicitations.

Et enfin en ce qui concerne le financement de la prévention et de la gestion des catastrophes, la Direction a présenté pour l'exercice 2005 un budget de 318.291.985

francs CFA (près de 637.000 dollars US).

Conscient de la forte prévalence des risques qui contraste avec les capacités opérationnelles des structures en charge de la question, le Gouvernement mise d'abord et avant tout sur la prévention à travers la sensibilisation et l'information du public pour réduire la récurrence des situations dramatiques. C'est ainsi que depuis deux ans, le Ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation publie un rapport annuel sur l'état de la protection civile au Cameroun.

Les mécanismes gouvernementaux de prévention des risques

Le dispositif central de prévention est l'Observatoire national des risques (ONR), dont la mission consiste en « la collecte, la gestion et la diffusion des informations sur les risques naturels, technologiques, industriels et anthropiques ». Il veille notamment à la mise en place, à l'échelle nationale, d'un dispositif d'observation des sites et autres installations à risques assortis d'un système fiable, de collecte et de transmission des données et d'informations sur les risques.

Cadre par excellence de concertation et de collaboration entre les différentes administrations concernées, les organismes publics ou privés nationaux et internationaux impliqués dans la gestion préventive des risques, l'ONR constitue le dispositif clé de la prévention au Cameroun. Il est fonctionnel au sein de la Direction de la protection civile et a fait ses preuves à l'occasion de la gestion du BEPPO-SAX italien en 2003 et du séisme de Monatéle le 19 mars 2005.

Doté d'un Point focal central, d'une salle de machine et d'un site Internet, il lui reste l'acquisition de matériels de transmission et la mise en place du budget opérationnel.

Projets en cours dans le domaine de la prévention

L'Observatoire sous-régional des risques naturels (OSRN)

En relation avec la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (ONU/SIPC), l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO) a organisé en 2004 à Yaoundé un atelier en vue de la mise en place au Cameroun d'un Observatoire sous-régional des risques naturels (OSRN).

Création d'une Plate-forme nationale pour la réduction des risques de catastrophe

La mise en place d'une Plate-forme nationale camerounaise pour la réduction des risques de catastrophe a été évoquée lors d'entretiens menés en marge de la Conférence mondiale de janvier 2005 sur la prévention des catastrophes. Cette structure nationale est un cadre pluridisciplinaire et multisectorielle de réflexion, de concertation et de coordination qui devra travailler avec le Système des Nations Unies et les autres intervenants nationaux, régionaux et internationaux à la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC) en général et du Cadre d'action de Hyogo 2005-2015 en particulier.■

Contact:

Direction de la Protection Civile,
Ministère camerounais de l'Administration territoriale et de la Décentralisation (MINATD),
Yaoundé, République du Cameroun.
Tél. : +237 221 46 06 ; Fax : +237 221 46 06 ; E-mail : minatd.dpc.onr@camnet.cm ;

Site web : www.dpcminat.cm

1 Le présent article a été rédigé par ONU/SIPC Afrique à partir d'un rapport de la Direction de la protection civile au Ministère camerounais de l'administration territoriale et de la décentralisation, rapport intitulé « La protection civile au Cameroun ».

Le CRASTE-LF ¹: un outil d'éducation en technologies spatiales pour la gestion des catastrophes en Afrique

M. A. Trache

Directeur adjoint, CRASTE-LF
Rabat, Maroc

Chaque année, diverses catastrophes naturelles telles que les inondations, les séismes, les phénomènes météorologiques extrêmes, les feux irréguliers, etc. font des milliers de morts et d'importants dégâts matériels dans le monde. Ces catastrophes déplacent en outre plusieurs milliers de personnes et les privent de leurs moyens de subsistance. L'impact de l'action humaine sur l'environnement mais aussi la forte concentration de populations directement exposées à des risques de catastrophe ont accru la vulnérabilité des personnes, notamment en Afrique et dans les pays en développement.

Ces fortes pertes en vies humaines et les dégâts matériels pourraient cependant être évités si des informations efficaces d'alerte précoce étaient données sur les catastrophes, si les aléas faisaient l'objet de surveillance, si leur couverture dans l'espace était connue et si les équipes de secours étaient mieux déployées. Une analyse et une cartographie correctes des zones sujettes à des catastrophes naturelles, mais aussi une planification judicieuse de l'aménagement du territoire pourraient contribuer à réduire la vulnérabilité.

Contribution des outils spatiaux à la gestion des catastrophes

Dans le contexte présent, l'outil spatial, dans ses différentes composantes, a démontré sa capacité

à contribuer de manière décisive aux processus de prévention, d'alerte précoce, de réduction des risques de catastrophe, de secours et de réhabilitation. Que ce soit pour les risques naturels ou pour les risques technologiques, les satellites d'observation de la terre, les systèmes mondiaux de navigation par satellite ou les satellites de communication ont déjà permis de réduire considérablement les pertes en vies humaines et en biens.

Les satellites d'observation de la terre fournissent des données précises, opportunes et détaillées, adaptées à un très grand nombre d'applications dans le domaine de la gestion des catastrophes : l'analyse des risques et la délimitation géographique des zones potentiellement dangereuses avant les catastrophes ; l'alerte précoce, la localisation des cyclones, la surveillance de la sécheresse, les déversements accidentels d'hydrocarbures, les feux de brousse et l'avancée des déserts ; l'évaluation des catastrophes à travers la surveillance et l'évaluation des inondations ; et l'évaluation des dégâts après les catastrophes. L'imagerie satellite, associée à d'autres données appropriées obtenues des systèmes d'information géographique (SIG), permet de produire des analyses et la modélisation de divers risques et scénarios utiles au développement d'une région donnée.

Plus particulièrement, dans le domaine des *inondations*, la prévention et l'anticipation des inondations requièrent une modélisation mondiale et précise des bassins à risque, en procédant

à une intégration des données géographiques, géologiques, météorologiques et hydrologiques. Les données satellites peuvent servir à enrichir les données sol existantes.

Concernant les *feux irréguliers*, la délimitation géographique des zones à risque est cruciale. L'utilisation des données d'imagerie satellite permet de donner des informations complètes et homogènes pour la localisation des zones à risque et l'initiation de mesures préventives. Par ailleurs, leur association aux données météorologiques et aux données sol permet de surveiller l'évolution des feux, leur couverture spatiale et permet de mener des interventions plus ciblées.

Quant aux *séismes*, la disponibilité d'images satellites de bonne résolution très peu de temps avant la survenance du séisme est extrêmement importante pour mesurer les dégâts et contribuer aux opérations de sauvetage. L'on peut évoquer à cet effet les possibilités offertes par la comparaison par corrélation d'images à l'aide de systèmes optiques avant et après la crise, ce qui peut permettre de révéler des failles géologiques actives. De même, l'interférométrie radar permet de discerner les dénaturations du sol et d'établir une cartographie particulièrement utile.

La surveillance des régions sismiques requiert des techniques de positionnement de haute précision telles que le GPS et le futur GALILEO, pour observer les dénaturations de réseau et avertir des accumulations d'énergie susceptibles de se transformer en séisme. Certaines missions spatiales étudient la possibilité d'établir des

corrélations convaincantes entre la survenance d'un séisme et la variation d'un certain nombre de paramètres mesurables à partir de l'espace (l'expérience de DEMETER).

Par ailleurs, les satellites ont, depuis les années 60, pris d'assaut le domaine de la météorologie et y ont totalement acquis un statut opérationnel. Ils permettent en effet de surveiller les phénomènes météorologiques, déceler et suivre de très près les tempêtes et les inondations. Les fréquences d'image potentiellement multispectrales et hautes permettent également d'obtenir des capacités d'alerte exceptionnelles sur des phénomènes à développement rapide. Les séries d'images sur les cyclones tropicaux produits par les *satellites météorologiques* ainsi que les données sur l'intensité des tempêtes et les vents atmosphériques acquises à partir de ces images fournissent des informations vitales pour prédire les glissements de terrain et, par là même, de contribuer à sauver des vies.

La restauration des installations de communication est la toute première priorité au lendemain des catastrophes. En effet, la communication permet aux équipes de secours d'informer de la situation, de recevoir des cartes ou des images satellites. La *technologie satellite* peut restaurer la communication dans les régions touchées lorsque les infrastructures de communication terrestre ont été endommagées. Elle permet également de déployer des réseaux de communication pendant les interventions d'urgence sur le terrain.

Les initiatives internationales en cours

Ayant pris conscience du potentiel de la technologie spatiale pour la réduction des risques et la gestion des catastrophes, la communauté internationale a lancé un certain nombre d'initiatives destinées à coordonner et améliorer l'utilisation

des outils spatiaux.

Il s'agit entre autres des initiatives suivantes :

- La *Charte internationale de l'espace et des catastrophes majeures* initiée par l'Agence spatiale européenne (ASE) et le Centre national d'études spatiales (CNES) en 1999. Cette Charte a pour but de produire un système unifié d'acquisition de données spatiales qui sont mises à la disposition des personnes touchées par des catastrophes naturelles ou anthropiques, ce qui permet d'atténuer l'impact des catastrophes sur la vie humaine et sur les biens. La Charte internationale est officiellement entrée en vigueur en 2000. Elle permet à tout utilisateur agréé de solliciter la mobilisation des ressources spatiales et des ressources au sol connexes ((RADARSAT, ERS, ENVISAT, BLIP, IRS, SAC-C, satellites NOAA, LANDSAT ,etc.) pour obtenir des données et des informations sur l'apparition des catastrophes.
- La *Constellation pour la surveillance des catastrophes (DMC en anglais)* a été créée pour démontrer l'efficacité de la notion de constellation qui est en mesure de fournir chaque jour des images multispectrales de n'importe quel point du monde. C'est un système unique en son genre pour la bonne raison que chaque satellite est la propriété de chaque pays qui en assure le contrôle exclusif. Mais tous les satellites ont été répartis de manière égale dans l'espace, autour d'une orbite héliosynchrone pour créer une capacité quotidienne de produire des images. Ces satellites sont les suivants : Alsat-1 (Algérie), Nigeriasat-1 (Nigeria), Bilsat-1 (Turquie), UK-DMC (Royaume-Uni) et, bientôt, Beijing-1 (Chine). Avec l'appui du Centre spatial national britannique (British

National Space Centre – BNSC), le constructeur de la DMC Surrey Satellite Technology possède et exploite le satellite britannique de la constellation. La DMC a été au départ conçue pour satisfaire une grande partie des besoins en surveillance des catastrophes. Ses petits satellites permettent des survols quotidiens avec une largeur de couloir couvert de 600 km à une distance d'échantillonnage de 31 mètres du sol pour assurer une couverture à grande surface. Les autorités responsables de la gestion des catastrophes peuvent désormais, à tout moment, avoir accès aux images en provenance de l'ensemble de la constellation DMC, qui viennent s'ajouter aux images des principaux satellites d'observation de la terre qui constituent la base des ressources spatiales de la Charte internationale. En novembre 2005, la DMC a adhéré à la Charte internationale.

- *REMSAT* (Real-time Emergency Management via Satellite – Gestion des urgences en temps réel par satellite), initiée par l'ASE, a pour but de démontrer l'utilité des technologies spatiales actuelles, notamment celle de la communication en temps réel, des données de télédétection et des systèmes de localisation spatiale pendant les situations d'urgence. Les organisations d'assistance, où qu'elles soient dans le monde, ont besoin de communication en temps réel entre les centres de commandement, le personnel de terrain et les équipements tels que les hélicoptères, les véhicules et les équipements lourds.
- *COSMO-SkyMed* (Constellation of Small Satellites for Mediterranean Basin Observation – Constellation des petits satellites d'observation du Bassin méditerranéen – un élément du programme ORFEO) est une constellation

de quatre engins spatiaux devant être installée par l'Agence spatiale italienne (ASI) en 2007. Chacun des quatre satellites, qui est équipé d'un instrument radar d'ouverture synthétique (Synthetic Aperture Radar - SAR), est capable de fonctionner dans toutes les conditions de visibilité à forte résolution et en temps réel. Pour les applications de gestion de risques, la constellation fournit des informations utiles sur les inondations, les sécheresses, les glissements de terrain, les événements volcaniques ou sismiques, les feux de brousse, les aléas industriels et la pollution de l'eau. Au nombre des autres domaines auxquels cette technologie peut être appliquée figurent notamment les environnements marin et côtier, l'agriculture, la foresterie, la cartographie, les sciences de l'environnement, la géologie et l'exploration du sous-sol, les télécommunications, les services utilitaires et la planification. La fréquence élevée de survol offerte par l'engin spatial à quatre bandes X du SAR est également appelée à offrir un potentiel exceptionnel aux communautés d'utilisateurs de la météorologie opérationnelle.

- *GMES* (Global Monitoring for Environment and Security – Surveillance planétaire pour l'environnement et la sécurité) est une initiative conjointe destinée à rassembler les fournisseurs et les utilisateurs de données et d'informations, pour les amener à mieux se comprendre et à mettre l'information sur l'environnement et la sécurité à la disposition des personnes qui en ont besoin, à travers la prestation de services améliorés ou nouveaux. L'influence de plus en plus grande de l'activité humaine sur le système terrestre et l'exposition accrue des populations aux aléas naturels ou technologiques requièrent un

suivi et des interventions rapides. La modification des politiques, dans le domaine de la sécurité, par exemple, crée de nouveaux besoins en information qui doivent également être satisfaits. A cet effet, la GMES accordera une attention particulière à l'utilisation et à la mise au point de technologies appropriées de l'information parmi lesquelles l'observation de l'espace constitue un atout majeur pour améliorer la capacité de l'Europe à surveiller l'environnement et à jouer un rôle dans le maintien de sa stabilité et de sa sécurité. La GMES vient satisfaire les besoins européens en services d'information géospatiale.

Certaines initiatives ont été spécifiquement destinées au continent africain ; c'est le cas notamment d'un nouveau projet connu sous le nom d'*AMESD* (African Monitoring of the Environment for Sustainable Development – Surveillance de l'environnement africain pour le développement durable). L'objectif majeur de l'*AMESD* est d'aider les pays africains à améliorer la gestion de leurs ressources naturelles en leur fournissant des informations environnementales appropriées, en utilisant des technologies d'aperçu de l'environnement (AE) et de l'information de pointe et en les aidant à mieux définir leurs besoins et à identifier les bénéficiaires potentiels. L'*AMESD*, qui est envisagée comme l'homologue africain de l'initiative GMES de l'Union européenne comprendra un certain nombre de projets thématiques régionaux et continentaux. Cette initiative, qui doit assurer la continuité du projet *PUMA* ((Preparation in the Use of MSG in Africa – Préparation à l'usage du MétéoSat de la seconde génération – MSG – en Afrique), compte parmi ses priorités centrales la formation appropriée à l'utilisation optimale de l'information spatiale, la collaboration et la synergie entre les acteurs de différents secteurs

(environnement, santé, agriculture et gestion des catastrophes).

Les pays africains ont besoin de sensibilisation et de renforcement de capacités

Tous les exemples et initiatives évoqués ci-dessus témoignent éloquemment du formidable potentiel d'application des technologies de l'espace dans le domaine des catastrophes naturelles. Mais que peuvent donc en tirer nos pays en développement ? Ces technologies sont-elles à notre portée ? Si oui, quelles sont les conditions préalables et les stratégies requises ?

Les technologies de l'espace actuellement disponibles sont très loin d'être utilisées de manière optimale dans les pays africains. Par conséquent, le continent a besoin d'information et d'expertise. Les décideurs en général, et les gestionnaires des catastrophes en particulier, ont peu ou pas de connaissances sur le potentiel des technologies de l'espace pour la gestion des catastrophes, pas plus que la communauté des technologues de l'espace – qui, si elle existe, peut influencer les processus de prise de décisions – ne connaît réellement la communauté des gestionnaires de catastrophes. Il est donc nécessaire de fournir aux entités techniques, institutionnelles et décisionnaires une formation théorique et pratique continue dans le domaine des sciences et techniques de l'espace, en sus du développement et du renforcement des compétences nationales et régionales.

Les efforts sont en effet restés limités et pas suffisamment appuyés pour amener les parties intéressées à prendre conscience du fait que l'application des solutions spatiales est rentable et contribue à réduire les risques et les vulnérabilités. Par conséquent, le développement des capacités dans l'utilisation des technologies de l'espace, notamment à travers

la formation et l'information, est une nécessité. Il s'agit cependant d'un processus à long terme qui s'inscrit obligatoirement dans la durée. Quant au processus national et régional de développement des capacités, il pourrait être exécuté par le biais d'une formation théorique et pratique à court et long terme dans les centres régionaux pour l'enseignement des sciences et technologies de l'espace (centres affiliés à l'ONU), mais aussi à travers d'autres centres d'excellences académiques et thématiques éparpillés dans le monde entier.

Le rôle du CRASTE-LF

Ces centres affiliés à l'ONU, à l'instar du CRASTE-LF basé au Maroc, constituent des solutions appropriées pour mettre en œuvre des programmes d'enseignement (de courte et longue durée) et échanger des informations, des expériences et de l'expertise.

Dans ces institutions, des programmes d'enseignement validés par des groupes d'experts et régulièrement actualisés sont dispensés dans les spécialités ci-après identifiées comme essentielles dans le domaine de la prévention des risques et de la gestion des catastrophes : la télédétection et les systèmes d'information géographique (SIG), la communication par satellite, la météorologie par satellite et la climatologie mondiale. Des informations détaillées sur les programmes de formation sont disponibles sur le site Internet suivant : www.oosa.unvienna.org/SAP/centres/centres.htm

Ces programmes, qui sont destinés aux scientifiques ayant le niveau d'ingénieur, débouchent sur un « Mastère en sciences et technologies de l'espace » dans la spécialité choisie. Ils comprennent deux phases :

- *Phase I* (9 mois) : elle se déroule au CRASTE et comportent des

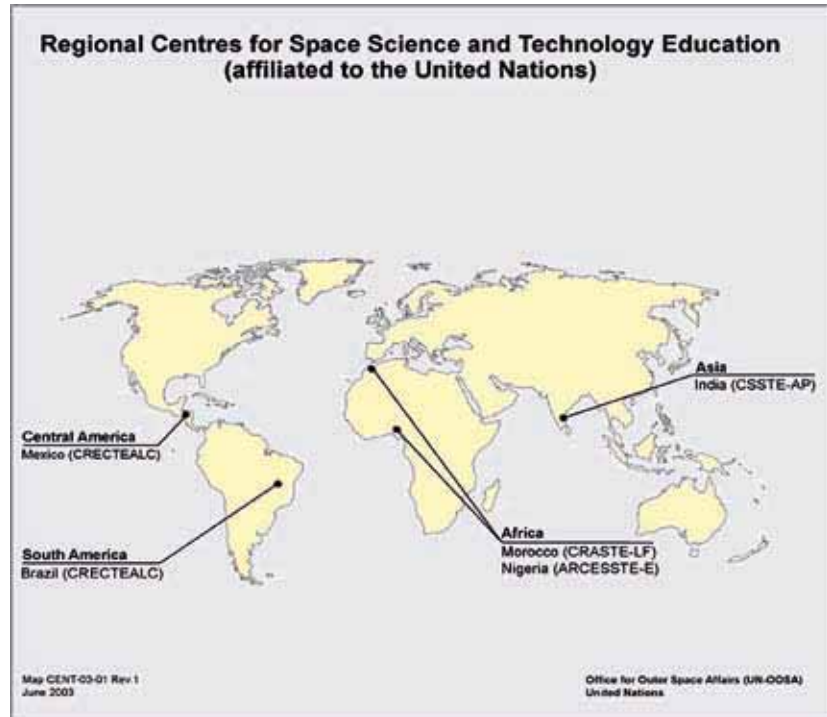


Fig.1: Les centres régionaux affiliés aux Nations Unies pour l'enseignement des sciences et technologies de l'espace.

cours théoriques et pratiques d'une durée approximative de 1.000 heures.

- *Phase II* (12 à 15 mois) : il est question ici d'un projet de recherche personnelle exécuté par les stagiaires dans leurs pays d'origine sur un thème présentant de l'intérêt pour leurs organisations respectives. A l'issue de cette phase, le document final de recherche est évalué au Centre par un jury.

Le CRASTE-LF a dispensé, depuis l'an 2000, quatre sessions de formation en Télédétection et SIG (RSGIS en anglais), deux sessions de formation en Communication par satellite (CS) et deux sessions de formation en Météorologie par satellite et Climatologie mondiale (SMGC en anglais) à plus d'une centaine de stagiaires africains issus de ses Etats membres, comme l'indique le tableau 1.

Le Centre a par ailleurs assuré la préparation de mémoires en vue de l'obtention du diplôme de Mastère à l'issue de la Phase II de la formation. A ce jour, 24 mémoires de Mastère ont été présentés sur des

thèmes présentant de l'intérêt pour les organismes nationaux. D'après l'évaluation du jury, les mémoires étaient d'un niveau scientifique appréciable.

Dans le cadre de ses missions de diffusion de l'information et de promotion scientifique, le Centre mène également un certain nombre d'autres activités. A titre d'exemple, à la demande de l'Union internationale des télécommunications (UIT), le Centre a organisé, en juillet 2001, un atelier de formation sur « La régulation et la gestion du spectre de fréquences ». Il a également organisé, en juin 2003, un atelier international sur « Les technologies de l'espace et la télémédecine », avec l'appui du Bureau des Nations Unies pour les affaires spatiales (UN-OOSA), de l'ASE et de l'Agence spatiale canadienne. De même, à la demande de l'Administration nationale océanographique et atmosphérique américaine (US National Oceanographic and Atmospheric Administration - NOAA), le Centre a organisé, en juillet 2004, un atelier de formation sur l'Initiative

Session	Période	No de stagiaires	Pays
RSGIS 2000	Avr. 2000 – Fév. 2001	12	Algérie – Cameroun – Rep. Centrafricaine Maroc – Niger – Togo – Tunisie
SC 2000	Nov. 2000 – Jul. 2001	10	Algérie – Cameroun – Rep. Centrafricaine – Maroc – Niger – Togo –
RSGIS 2001	Dec. 2001 – Jul. 2002	15	Algérie – Burkina Faso – Cameroun – Gabon – Maroc – Mauritanie – Niger – Togo – Tunisie
SMGC 2002	Feb. 2002 – Oct. 2002	7	Algérie – Maroc – Mauritanie Niger – Sénégal
SC 2002	Nov. 2002 – Jul. 2003	13	Algérie – Cap Vert – Maroc – Mauritanie Niger – Sénégal
RSGIS 2003	Nov. 2003 – Sep. 2004	14	Algérie – Cameroun – Rep. Centrafricaine – Gabon – Madagascar – Maroc – R.D. Congo – Sénégal
SMGC 2004	Nov. 2004 – Jul. 2005	11	Algérie – Cameroun – Maroc – Mauritanie – Niger – R.D. Congo – Sénégal – Togo
RSGIS 2005	Dec. 2005 – Sep. 2006	22	Algérie – Cameroun – Cap Vert – Cote d’Ivoire – Ma- roc – Mauritanie – Niger – Sénégal

Tableau 1: Formation donnée par CRASTE-LF

Présence Internet Ranet (Ranet Internet Presence Initiative - RIPI), à laquelle une trentaine de délégués ont pris part.

Enfin en novembre 2005, à l’occasion du lancement de la quatrième promotion du 3^{ème} cycle en Télédétection et SIG, le Centre a organisé, en partenariat avec l’Institut scientifique de Rabat, l’Organisation islamique pour l’éducation, la science et la culture (ISESCO) et en collaboration avec l’UN-OOSA, l’ASE et d’autres partenaires, un atelier international sur « L’information spatiale et le développement durable », auquel ont pris part plus de 150 délégués.

Une stratégie mondiale est en place

Dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications spatiales, et dans le but de promouvoir l’utilisation de la technologie spatiale pour la gestion des catastrophes et la réduction des risques de catastrophe dans les pays en développement, l’UN-OOSA (Bureau des Nations Unies pour les affaires spatiales) a organisé une série d’ateliers régionaux sur l’utilisation des technologies de l’espace pour la gestion des catastrophes. L’objectif général des ateliers était de contribuer à

l’émergence d’un consensus sur les voies et moyens par lesquels les technologies de l’espace pourraient contribuer à réduire les risques et à gérer les catastrophes, et à définir une vision commune susceptible d’aider à incorporer durablement les technologies de l’espace dans les programmes opérationnels de gestion de catastrophes dans les Etats membres.

Il ressort de tous ces ateliers que le renforcement des capacités en matière d’utilisation des technologies de l’espace était la pierre angulaire de toute stratégie efficace de réduction des risques et de gestion des catastrophes. Les autres éléments d’une telle stratégie étaient des actions au

niveau des organismes chargés de l’environnement et aux niveaux de la disponibilité de l’information et des technologies. Le réseautage des institutions et des équipes impliquées doit permettre la coordination nécessaire et favoriser l’échange d’expériences et d’expertise.

Lors de l’atelier international de l’UN-OOSA sur « L’utilisation des technologies de l’espace pour la gestion des catastrophes », tenu à Munich, en Allemagne, au mois d’octobre 2004, les recommandations des groupes de travail ont été formalisées dans un document intitulé « Vision de Munich : une stratégie mondiale pour l’amélioration de la

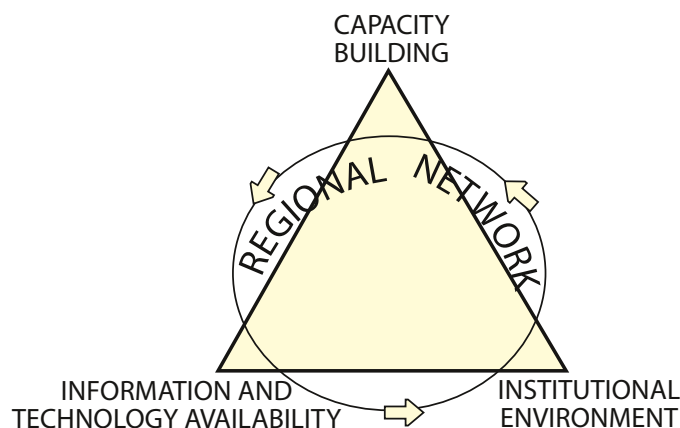


Figure 2 : Les trois pierres angulaires de toute stratégie de réduction de risques et de gestion de catastrophes.

réduction des risques et la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'espace ».

Cette vision a été renforcée pendant un séminaire international organisé à Alger, en mai 2005, par l'Etat algérien, l'ASE et les Nations Unies sur « L'utilisation des technologies de l'espace pour la gestion des catastrophes : prévention et gestion des catastrophes naturelles ».

Au cours de ce séminaire, les participants ont réaffirmé la nécessité d'une éducation et d'une formation continue en sciences et technologies de l'espace, et celle de rechercher les voies et moyens de les utiliser pour concevoir des politiques de réduction de risques (prévention, préparation et réhabilitation) ou pour la gestion des catastrophes. Ils ont également souligné la nécessité d'adopter des approches méthodologiques adaptées aux besoins et aux réalités spécifiques de la région et des pays.

Renforcer les capacités à travers des actions multiformes

Le renforcement des capacités peut être généralisé à travers un certain nombre d'actions multiformes pour lesquelles le CRASTE-LF (aux termes du mandat et de la mission qui lui ont été confiés par ses Etats membres) s'estime mobilisé dans le cadre d'une stratégie mondiale d'utilisation des technologies de l'espace pour gérer les catastrophes en Afrique.

Ces actions sont destinées à tous les acteurs du processus de prise de décisions en matière de gestion des risques. L'utilisation par le Centre de la langue française permet de surmonter les barrières linguistiques pour accéder au savoir et à la communication et permet de promouvoir les contacts et l'échange d'informations. Ces actions multiformes sont les suivantes :

La formation et la recherche académiques

La pérennité de cette stratégie ne

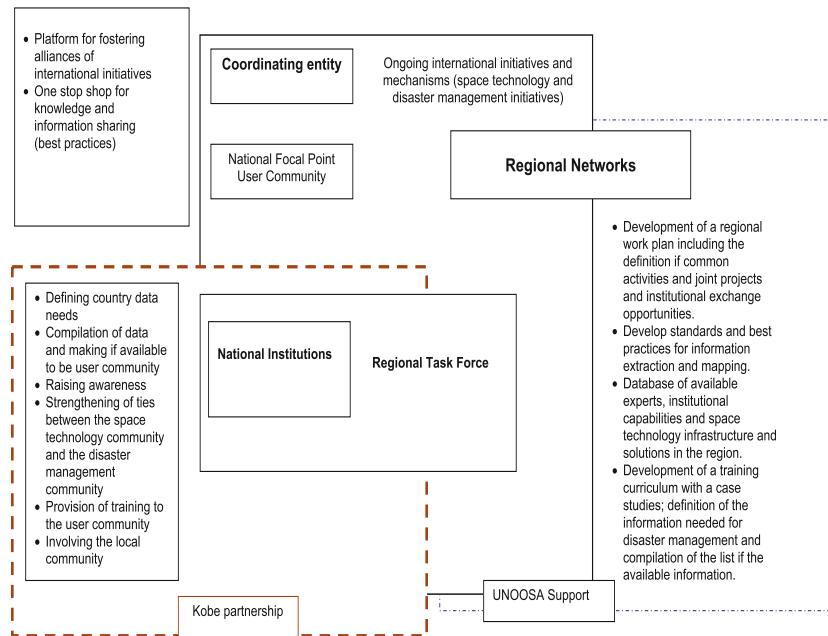


Figure 3: « Vision de Munich : une stratégie mondiale pour l'amélioration de la réduction des risques et la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'espace »

peut être envisagée que grâce à l'émergence d'un réseau endogène d'experts dans le domaine des outils spatiaux et de leur utilisation pour la gestion des risques de catastrophe. A cet effet, l'enseignement (avec, à l'appui, des diplômes reconnus) et la recherche académiques en sciences et technologies de l'espace – telles que les formations et la recherche déjà entreprises par les centres affiliés aux Nations Unies – sont requises. Ces actions sont appelées à mener à des résultats scientifiques originaux, à permettre d'entreprendre de la recherche appliquée qui améliore les connaissances sur les risques et leur impact, et contribue à la mise au point de stratégies de mitigation aux niveaux régional et local.

Des séminaires à l'intention des décideurs

Ces séminaires visent à démontrer aux décideurs les avantages des technologies de l'espace. Ils doivent être régulièrement organisés pour faire ressortir le bon ratio coût/avantages offert par l'utilisation des technologies de l'espace pour prévenir et gérer les catastrophes.

Des cours pratiques de courte durée

pour les professionnels

Il s'agit de programmes de formation pratique de courte durée organisés pour doter les techniciens de connaissances et d'outils pratiques en vue de l'utilisation des technologies de l'espace à des fins opérationnelles. La pratique permet au personnel technique impliqué dans les activités de prévention des catastrophes de se familiariser aisément avec les technologies.

La conception et la gestion de sites Internet

Le site Internet ainsi conçu contribuera à informer la communauté des utilisateurs des technologies de l'espace des progrès, des expériences et des projets les plus récents dans le domaine. Il permettra de connecter entre eux les experts participant à la mise en œuvre de la stratégie et de les connecter à la communauté des utilisateurs des technologies de l'espace, en plus du fait que des conseils appropriés sont accessibles sur le site. Des cours en-ligne ou toute autre information ou document utile pourraient également y être publiés. Le site Internet facilitera également l'échange soutenu

d'informations et de contacts. En réalité, l'échange d'informations et d'expériences, la sensibilisation et l'appropriation des technologies sont le fondement même de l'activité préventive.

L'identification, le renforcement et l'amélioration des opportunités existantes et nouvelles de formation dans la région et le fait de les rendre fortement tributaires d'un réseau contribuent à réduire considérablement les coûts et à atteindre les cibles visées. Les organismes locaux et régionaux disposant des capacités nécessaires peuvent être associés à ces activités de formation.

Les centres comme le CRASTE-LF constituent des solutions appropriées

Les technologies de l'espace s'avèrent très utiles dans toutes les phases de la gestion des

catastrophes, de l'alerte précoce à la prévention, à la réponse (secours et assistance) et à la réhabilitation. Mais pour les appliquer et les utiliser judicieusement, il faut une grande quantité d'informations et d'expertise.

En effet, le problème ne réside pas tellement dans le coût ou le degré de sophistication de ces technologies : il se pose plutôt au niveau de leur utilisation opérationnelle, judicieuse et coordonnée. Par conséquent, l'accent doit être mis sur l'information, la sensibilisation et l'éducation en technologies de l'espace et leur adaptation aux conditions spécifiques d'utilisation, notamment dans les pays en développement.

Les centres régionaux affiliés aux Nations Unies pour l'enseignement des sciences et technologies de l'espace, tels que le CRASTE-LF qui est basé au Maroc, constituent

des solutions appropriées pour la mise en oeuvre de programmes d'enseignement et de formation à court et long terme, et pour l'échange d'informations, d'expériences et de compétences en gestion de catastrophes. ■

Contact:

M. A. Trache
Directeur adjoint de CRASTE-LF
Avenue Ibn Sina, BP 765, Agdal, Rabat,
Maroc
E-mail : trache@emi.ac.ma ou trache_a@yahoo.fr

1 CRASTE-LF: Centre régional africain des sciences et technologies de l'espace en langue française (*African Regional Centre for Space Sciences and Technologies in the French language*) – un centre régional d'éducation affilié à l'ONU.

Le grand séisme survenu au Mozambique en février dernier a été ressenti dans quatre pays voisins. Un séisme de même magnitude avait auparavant fait des dégâts immenses dans d'autres pays en Afrique et ailleurs. Et la région de son épicerne est désormais sismiquement active...

MOZAMBIQUE: Le séisme de février 2006 est probablement annonciateur d'événements sismiques graves

Isidro Rafael Vitor Manuel, Ph.D.,
Professeur associé à l'Université
Eduardo Mondlane,
Maputo, Mozambique

La fréquence des aléas naturels qui entraînent des catastrophes a augmenté en Afrique au cours de ces dernières décennies. Ces catastrophes ont causé d'énormes

pertes en vies humaines et en moyens de subsistance et détruit l'environnement et les infrastructures économiques et sociales.

Avec ses 18,9 millions d'habitants et une superficie totale de 799.390 km², le Mozambique a, au fil des ans, connu de graves catastrophes à la fois naturelles et anthropiques,

au nombre desquelles des cyclones, la sécheresse, des inondations, des glissements de terrain, des épidémies et la guerre.

Un grand séisme a frappé le pays au mois de février de cette année. Nous décrivons dans les paragraphes qui suivent l'impact de ce séisme, les principaux aspects de la vulnérabilité aux séismes dans

le pays et les mesures éventuelles de prévention de catastrophes susceptibles d'aider le pays à se préparer aux aléas séismiques.

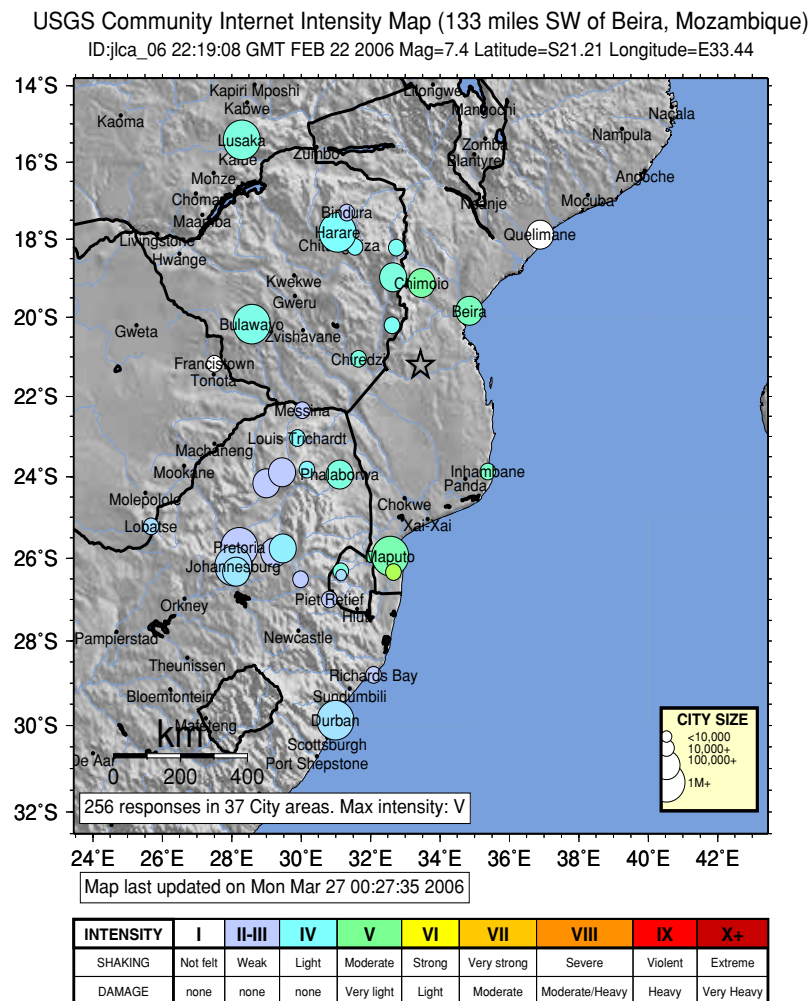
Un séisme de magnitude 7

Le jeudi 23 février 2006, à 0 heure 19 minutes et 7 secondes (heures locales), le Mozambique a été secoué par un séisme considéré comme le plus grave enregistré au cours de ces cent dernières années dans le pays. Les caractéristiques du séisme de février 2006 constituent un signe avant-coureur évident de la menace d'une catastrophe séismique.

Le séisme est survenu le long d'une étroite bande bien définie, non loin de l'extrémité Est du Système est-africain de la Vallée du Rift au centre du Mozambique. Il a longé la frontière entre la Plaque africaine à l'Ouest et la Plaque somalienne à l'Est (Afonso, 1976a). Les premières indications fournies par l'US Geological Survey (USGS – Service américain des reconnaissances géologiques) font état d'une magnitude de 7,5 sur l'échelle de Richter (USGS, 2006), mais ce chiffre sera révisé à la baisse vers une magnitude de 7 plus tard. L'épicentre du séisme a été localisé à une petite profondeur de 11 km (USGS) à Espungabera (21.25.9° Sud et 33.48.0° Est) dans le district de Mossurize, dans la province de Manica (au centre du Mozambique), c'est-à-dire à quelques 215 km de la ville portuaire de Beira sur l'Océan indien, à 235 km de Chimoio et à 530 km de la capitale mozambicaine Maputo.

Dans toutes ces villes, l'intensité du séisme était de V sur l'échelle de Mecalli modifiée. Il a également été ressenti dans plusieurs autres villes du Mozambique et dans certaines parties des pays voisins tels que le Zimbabwe, la Zambie, le Swaziland et l'Afrique du sud (voir Cartes 1 et 2).

Ce séisme de février 2006 a entraîné de profonds déplacements de terrain liés à des ruptures le long



Carte 1 : L'épicentre du séisme à Espungabera, dans le district de Mossurize, dans la province de Manica

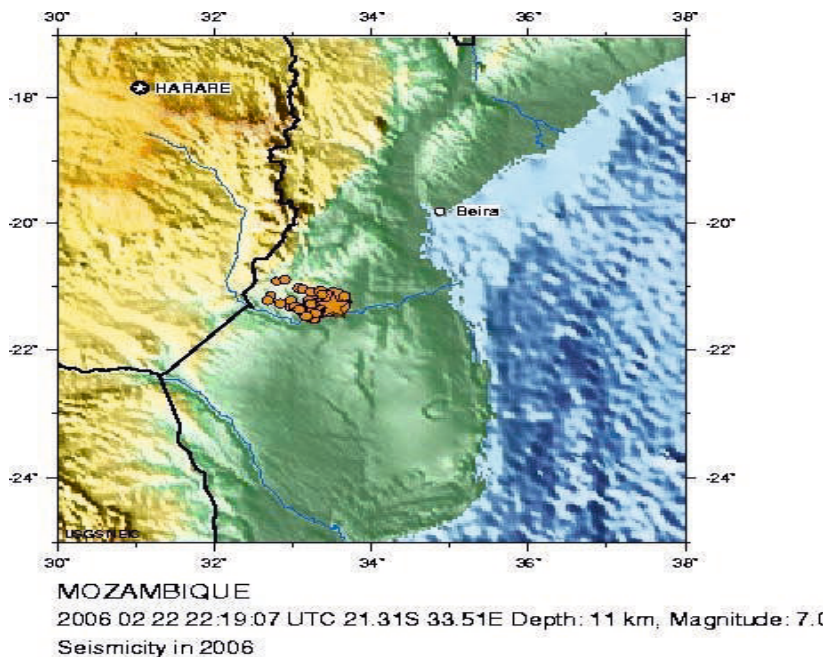
de certaines failles, ruptures dues à l'accumulation de la pression. L'on a pu identifier de nombreuses failles provoquées par le séisme. A Quira, par exemple, dans le district de Machaze, le séisme a provoqué une faille de 7 km de long et un déplacement de deux mètres (Figure 1).

L'impact du séisme au Mozambique

Ce séisme a fait cinq morts dans les provinces de Manica et de Sofala et une quarantaine de blessés dans les provinces de Manica, de Sofala et de Maputo. Il est survenu à 0 heure 19 minutes heures locales pendant que les populations dormaient encore. Soudain réveillées et n'ayant aucune idée de ce qui se passait, de ce qu'il fallait faire et de l'attitude

à adopter, la plupart des résidents des zones urbaines et rurales ont fui leurs maisons et dormi, craintifs, à la belle étoile. Pris de peur, les personnes occupant des bâtiments élevés des villes sont descendues et ont dormi sur les trottoirs situés devant leurs maisons pendant la première et la deuxième nuit qui ont suivi le séisme. Le spectacle eût été pire si le séisme était survenu en plein jour, lorsque les rues, les bureaux, les usines ou les écoles sont pleins de monde.

Dans la région de l'épicentre, dans les districts de Machaze (Guacuambe et Chitombe) et de Mossurize, les populations sont restées craintives et agitées depuis le séisme de février qui a été suivi de répliques quotidiennes et hebdomadaires. Les gens ne restent plus dans leurs maisons la



Carte 2 : L'épicentre du séisme et sa sismicité en 2006

nuît et dorment à l'extérieur des habitations. Dans les zones rurales, les populations affirment que nul ne sait si un autre séisme de grande magnitude ne surviendrait à tout moment : leur vie est simplement devenue un cauchemar.

Quelques 300 bâtiments ont été endommagés au sud et au centre du Mozambique. La plupart de ces bâtiments étaient situés en zone urbaine, notamment dans les villes de Chimoio et de Beira, et dans les villes sous-préfectorales. Ces bâtiments touchés étaient des blocs de maisons en béton et des bâtiments en briques de toute taille. Ces bâtiments ont subi de nombreuses lézardes, notamment sur les murs de séparation. Dans le district de Machaze, dans la province de Manica, cinq écoles primaires ont été détruites. Ces écoles étaient situées non loin de l'épicentre du séisme et sont des bâtiments en briques mal conçus et construits au cours des 20 dernières années. Les maisons en bois, en petits roseaux, en argile et bois, et en plaques métalliques, qui sont les habitations typiques de la plupart des populations de ces villes et villages, ont mieux résisté au séisme en raison de leur ductilité ou de leur élasticité sous le poids du séisme.

Le chemin de terre de Chitobe, la capitale du district de Machaze, est resté impraticable à cause de la faille provoquée par le séisme.

Il faut également noter que lorsque les structures des bâtiments sont suffisamment solides, le plus gros risque encouru pendant un séisme est la chute d'équipements et d'éléments non structurels tels que les plafonds, les séparations, les fenêtres et les installations d'éclairage. De nombreuses personnes ont été blessées par ces équipements et les éléments non structurels des bâtiments pendant le séisme de février 2006.

Pourquoi le Mozambique a-t-il subi moins de dégâts ?

Un séisme de magnitude 7 est considéré comme un séisme majeur qui cause souvent d'importantes pertes en vies humaines et endommage gravement les bâtiments, les barrages, les ponts, les installations industrielles et autres infrastructures vitales. Pourtant l'impact du séisme de février, en termes de victimes et de destruction d'infrastructures, était moins grave au Mozambique, par rapport aux dégâts causés par des séismes de même magnitude dans d'autres pays

et régions aussi bien en Afrique qu'ailleurs (voir Tableau I).

Les principales raisons de cet impact moins destructeur du séisme sont les suivantes :

- l'épicentre du séisme était situé dans une région agricole à population éparse et à faible densité démographique ;
- très peu d'infrastructures et d'installations modernes étaient présentes dans les endroits les plus proches de l'épicentre ;
- les infrastructures modernes et concentrées étaient implantées dans les principaux centres urbains et dans les régions à forte densité, loin de l'épicentre du séisme qui était situé à 235 km au sud de Chimoio, à 235 km au sud-est de Beira, et à 530 km au nord de Maputo. Dans ces villes, l'intensité du séisme était de V sur l'échelle de Mercalli modifiée, version 1956 ;
- les codes de sécurité mozambicains en matière de bâtiment et de construction prévoient des normes antisismiques strictes qui ont sauvé des vies et, d'une manière ou d'une autre, protégé un grand nombre de bâtiments et d'infrastructures de ces villes et villages. Les codes de sécurité mozambicains en matière de bâtiment ont été hérités du Portugal, l'ancienne puissance coloniale du pays. Ces codes avaient été institués au Portugal après la catastrophe sismique de 1775 qui avait fait plus de 90.000 morts à Lisbonne et dans ses environs ;
- le séisme est survenu la nuit, lorsque les populations dormaient ; autrement dit, à un moment où peu de gens étaient dans les rues, dans les bureaux, dans les usines ou dans les écoles.

Date	Epicentre	Magnitude	Observation
13 décembre 1910	Rukwa (ou Kasanga) dans la partie sud de l'actuelle Tanzanie	7,4	Aucune victime
22 juin 1939	Ghana	6,5	16 morts
1er juin 1961	Kara-Kore; Ethiopie	6,7	160 morts
10 octobre 1980	El-Asnam, Algérie	7,4	3000 morts
5 février 1994	Kismoro; Ouganda	6,0	9 morts
21 mai 2003	Alger-Bourmedes, Algérie	6,8	2278 morts
24 février 2004	El-Hoceima, Maroc	6,2	628 morts

Tableau 1 : Quelques chiffres sur les séismes survenus en Afrique

Des aléas et des risques sismiques au Mozambique

La terre tremble à plusieurs reprises chaque jour dans le monde, et ces tremblements sont d'intensité et de magnitude diverses. Mais seuls quelques-uns de ces tremblements deviennent des catastrophes sismiques de l'ampleur de celui d'Alger-Boumerdes en Algérie le 21 mai 2003 et de celui de décembre 2004 dans l'Océan indien (le tristement célèbre tsunami). Selon Benson & Clay (2004), une catastrophe est « un aléa anormal ou inhabituel qui touche des communautés ou des aires géographiques vulnérables, causant ainsi des dégâts, des perturbations et, parfois, des victimes, et suite auquel les communautés touchées sont incapables de fonctionner normalement ». Les aléas sismiques et les tsunamis qui sévissent et modifient la nature dans des régions inhabitées et sans infrastructures ne sont pas des catastrophes. L'aléa sismique, à lui seul, ne cause pas de catastrophe. L'on parle de catastrophe lorsqu'un aléa frappe une communauté vulnérable qui n'a pas, à elle seule, la capacité de faire face aux effets néfastes dudit aléa.

Le risque important - et de plus en plus grave - de la survenance de séismes urbains dans le monde, notamment dans les pays en développement, constitue un problème qui a besoin d'être

rapidement résolu dans l'intérêt à la fois des pays riches et des pays pauvres (Tucker B. E., 2004). Tout un chacun est exposé aux aléas sismiques et, par là même, à des risques de catastrophe. Nous ne pouvons certainement pas éliminer les aléas sismiques mais le moyen le plus efficace de réduire les risques sismiques est de réduire la vulnérabilité des communautés. Cela revient à réduire les conditions et processus découlant de facteurs ou processus physiques, sociaux, économiques et environnementaux qui augmentent la susceptibilité d'une communauté

donnée à l'impact des aléas. De même, il nous faut accroître la capacité des communautés potentiellement exposées aux risques sismiques à s'adapter à ceux-ci, en résistant à eux ou en les transformant, afin d'atteindre et/ou de maintenir un niveau acceptable de fonctionnement et de structure. Aussi, l'évaluation des risques doit être considérée comme un outil essentiel pour maîtriser les paramètres et les contraintes inhérents aux risques et pour promouvoir l'atténuation des risques.



Une faille causée par le séisme de 2006 dans le district de Machaze

La région de l'épicentre du grand séisme survenu en 2006 au Mozambique n'était pas, au cours des années précédentes, aussi sismiquement active qu'elle l'est aujourd'hui. Après une accalmie relative au cours de laquelle seuls quelques aléas sismiques de faible magnitude ont été enregistrés, le grand séisme de février 2006 est intervenu, suivi de nombreuses répliques sismiques (de magnitude allant de 4 à 5,8) dans la région de l'épicentre d'origine, dans les minutes, les heures, les jours et les mois qui ont suivi l'événement. La région de l'épicentre, en allant vers l'extrémité Sud du Système est-africain de la Vallée du Rift au centre du Mozambique, connaît en ce moment un regain évident d'activité (voir Carte 2). L'historique de la sismicité de cette région et son rapport avec l'environnement tectonique de cette zone critique doivent faire l'objet de recherche.

Le séisme de 2006 et les aléas sismiques y afférents sont probablement un avertissement majeur de la survenance prochaine d'aléas sismiques dans cette région. La société doit donc être consciente de ce problème et créer les conditions nécessaires pour résister aux aléas sismiques.

La vulnérabilité aux catastrophes au Mozambique

Le Mozambique est confronté à une vulnérabilité multiforme qu'il est important d'identifier et d'évaluer comme suit :

- le pays compte certaines zones sismiques prédisposées aux séismes, et les populations ne sont pas informées des risques sismiques. La sensibilisation du public sur les mesures élémentaires de sécurité en cas de séisme est inexistante ou très rudimentaire ;
- les différentes institutions du pays possèdent de faibles capacités institutionnelles en gestion des catastrophes et en recherche scientifique en la

matière, et ces activités sont par ailleurs mal coordonnées ;

- les quelques stations sismiques du pays sont en piteux état : les bâtiments ont besoin d'être réhabilités ; les sismographes et autres instruments et équipements disponibles sont mal protégés et entretenus et sont négligés, abandonnés et n'ont pas été utilisés depuis bien longtemps ;
- les conditions minimales pour la recherche et les travaux géoscientifiques n'existent pas dans les stations sismiques ;
- les systèmes de communication entre les intervenants et avec la communauté internationale des sciences de la Terre, de l'ingénierie sismique et des autres organisations intéressées du secteur sont en mauvais état ;
- la plupart des bâtiments des grandes villes (Beira, Chimoio et Maputo) ont bien résisté au séisme de février 2006 qui était d'intensité V, mais certains bâtiments ont été endommagés et ont subi de nombreuses lézardes, notamment sur les murs de séparation. Certaines écoles mal construites au cours des dernières décennies ont aussi été endommagées.

Résister aux séismes au Mozambique

Au cours de ces 100 dernières années, le Mozambique n'a enregistré aucun aléa sismique de grande envergure (c'est-à-dire de magnitude 7 sur l'échelle de Richter) qui pourrait contraindre les populations à considérer les séismes comme l'un des aléas naturels susceptibles de causer des dégâts dans leur pays.

Pourtant, dans le contexte actuel, l'adaptation aux aléas sismiques au Mozambique exigera au moins la création des conditions suivantes :

- les organismes de l'Etat, les organisations de la société

civile et les autres intervenants du secteur doivent adopter des politiques et concevoir des programmes de prévention et de mitigation, au lieu de se préoccuper uniquement de la réponse aux catastrophes. Il est important de reconnaître qu'une bonne gestion des catastrophes sismiques requiert une approche communautaire et de l'expertise technique ;

- il faut améliorer et élever le niveau de prise de conscience, au sein de la société, du risque potentiel de catastrophe sismique et des mesures que la société doit prendre à cet effet à travers des programmes, des mesures préventives et des politiques de mitigation à long terme susceptibles de rendre les institutions plus responsables et plus outillées, les communautés plus engagées et la société plus consciente ;
- les écoles et autres établissements d'enseignement jouent d'importants rôles en tant que centres traditionnels de documentation pour l'éducation et la diffusion de l'information sur la réduction des risques. Les écoles ont également une importance symbolique, culturelle, économique et politique aux yeux de la communauté, car elles jouent un rôle central dans l'organisation de réunions, d'activités de groupe, de services religieux et d'activités politiques, notamment dans les zones rurales. Pour cela, les écoles doivent être bien conçues et construites conformément aux codes de sécurité en matière de construction ;
- le Mozambique est décidé à réduire et éradiquer la pauvreté absolue qui a été identifiée comme facteur majeur de risque et qui cause la vulnérabilité aux catastrophes. Il est donc nécessaire d'intégrer l'évaluation des risques de catastrophe dans

les programmes de réduction de la pauvreté ;

- les différents organismes opérant dans le domaine de la gestion des catastrophes dans le pays doivent renforcer la coordination entre elles à tous les niveaux : régional, national, provincial, sous-préfectoral et local ;
- il est nécessaire d'améliorer, de coordonner et de se partager les systèmes de communication existant actuellement entre les différents intervenants du secteur ;
- le Mozambique doit réhabiliter et rééquiper ses stations sismiques actuellement implantées dans le pays. Les sismographes et autres équipements doivent être entretenus et maintenus dans de bonnes conditions afin de pouvoir fonctionner correctement pour produire des données fiables ;
- les stations sismiques doivent offrir les conditions minimales pour la recherche et les travaux fondamentaux de géoscience, et doivent être connectées entre elles et avec d'autres réseaux régionaux et internationaux de sciences de la Terre ;
- à moyen terme, le Mozambique doit réseauter les sismographes dispersés sur son territoire, notamment dans les zones à risque sismique élevé, afin que la totalité du pays soit couverte et que des données plus exactes et plus systématiques soient produites ;
- une enquête sur l'historique de la sismicité dans le pays et son rapport avec l'environnement tectonique doit être menée, afin de permettre une compréhension totale des aléas sismiques au Mozambique ;
- des études doivent être menées pour concevoir des cartes, des profils et des données sur les aléas, la vulnérabilité et les risques, et des informations

utiles sur l'évaluation des risques doivent être produites ;

- compte tenu de la croissance constante de la population et de l'urbanisation dans les zones exposées aux séismes, il est nécessaire de concevoir et de construire les écoles, les hôpitaux, les maisons, les lieux de travail et toute autre infrastructure vitale – notamment les infrastructures publiques – conformément aux bonnes pratiques en matière de construction et à une bonne planification de l'aménagement du territoire, afin d'éviter les problèmes à l'avenir ;
- toutes les forces et faiblesses des dispositions du Code de la construction du Mozambique relatives aux séismes et à la sécurité doivent être identifiées et analysées en vue de la mise à jour prochaine dudit Code ;
- l'expertise et les aptitudes professionnelles multisectorielles sont des ressources vitales pour la gestion des catastrophes, et plus particulièrement pour l'évaluation des risques sismiques. Dès lors, cette expertise et ces aptitudes doivent être cultivées et engagées pour être durables. La formation et le développement professionnels du personnel technique doivent être pris en considération ;
- le Mozambique doit se connecter aux communautés et aux autres organisations internationales des sciences de la Terre et de l'ingénierie sismique, et conclure des accords permettant au pays de profiter des données de recherche en surveillance telles que les données sur les systèmes d'alerte précoce.

En conclusion, le séisme de février 2006 est un avertissement de la probable survenance d'aléas sismiques au centre du Mozambique. La question qui se pose désormais est la suivante : serons-nous en mesure de réduire ou d'éliminer notre vulnérabilité et

d'accroître notre capacité à résister aux aléas sismiques en réduisant les risques de manière organisée et participative ? Tout dépend entièrement de nous. ■

Références bibliographiques

Afonso, R. S.; 1976a. *Contribuição para o conhecimento da geologia da tectónica da Moçambique* (Notícia explicativa da carta tectónica à escala 1:2 000 000). Serv. Geol. Minas, Maputo, 39p).

Benson, C. & Clay, E. J.; 2004. *Understanding the Economic and Financial Impact of Natural Disasters*. Disaster Risk Management Series N° 4 Washington D.C., Banque mondiale.

Duff, D. McL. P.; 1992. *Holme's Principles of Physical Geology*. ELBS, Quatrième édition, publiée par Chapman & Hall. ISBN 041246190 0.

Kanamori, H & Brodsky E.. 2001. "The Physics of Earthquakes" *Physics Today*.

Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC). 2004. *Living With Risk: A Global Review of Disaster Reduction Initiatives* (Vivre avec le risque : une revue des initiatives de prévention de catastrophes dans le monde), Genève, Secrétariat de la SIPC.

Tucker, E. Brian; 2004. *Trends in Global Urban Earthquake Risk: A Call to the International Earth Science and Earthquake Engineering Communities*. *Seismological Research Letters*, novembre/décembre 2004, Volume 75, N° 6.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 2004. *Reducing Disaster Risk: A Challenge for Development* (Réduire les risques de catastrophe : un défi pour le développement), Bureau for Crisis Prevention and Recovery, New York: John S. Swift Co.

United States Geological Survey: <http://earthquake.usgs.gov/eqcenter/equarchives/poster/20060222.php>

United States Geological Survey: <http://earthquake.usgs.gov/eqcenter/eqcenter/eqinthenews/2006/usjilca>.

La microfinance – si elle s’inscrit dans une stratégie plus élargie de prévention des catastrophes – peut contribuer à réduire les risques et l’impact des catastrophes, à combler le fossé entre l’aide humanitaire et le développement, à promouvoir une culture de la prévention...

L'utilité de la microfinance pour la réduction des risques de catastrophe

M. Daniel Kull

Les récentes catastrophes, et notamment le tsunami survenu dans l’Océan indien en 2004, ont prouvé que la prestation de services financiers aux pauvres, plus connue sous l’appellation de « microfinance », peut contribuer à réduire la vulnérabilité des populations aux risques naturels mais aussi accélérer le relèvement au lendemain d’un événement malheureux. Le présent article fait la synthèse d’un ouvrage en cours de préparation par l’ONU/SIPC, ouvrage sera bientôt disponible sur son site Internet à l’adresse <http://www.unisdr.org>.

L’un des principaux rôles de la microfinance est de faciliter les revenus et la consommation au niveau individuel et au niveau des ménages, afin de gérer les risques quotidiens ; il existe donc beaucoup d’expertise dans le domaine de la gestion microfinancière des risques. Au même moment, le risque covariant (posé à toutes les communautés ou régions) représenté par les aléas naturels requiert que la microfinance soit incorporée à une stratégie plus élargie de prévention des catastrophes.

La microfinance peut contribuer à réduire les catastrophes avant (« ex ante ») et après (« ex post ») leur avènement. En temps normal (en l’absence de crise), la microfinance contribue à réduire la vulnérabilité humaine qui s’associe aux aléas

naturels pour provoquer des catastrophes. Après une catastrophe, la microfinance peut être utilisée aussi bien pendant les phases de réponse et de relèvement pour aider les communautés à retrouver leurs moyens économiques et sociaux de subsistance.

La microfinance et la réduction des facteurs sous-jacents de risque

Les aléas naturels, à eux seuls, ne provoquent pas des catastrophes ; c’est la vulnérabilité humaine qui favorise la transformation des aléas en catastrophes. La pauvreté et la vulnérabilité aux catastrophes sont fortement interdépendantes : les pauvres sont plus vulnérables et les catastrophes ne contribuent qu’à aggraver leur situation, ce qui cause un surcroît de pressions sur eux et, parfois, leur dépendance vis-à-vis de l’aide. L’allègement de la pauvreté réduit ainsi la vulnérabilité aux aléas naturels, et augmente par là même la capacité de résistance et d’adaptation.

Bien qu’il n’y ait pas encore de consensus général sur ce qu’est en définitive l’impact de la microfinance sur l’allègement de la pauvreté, le rôle de la microfinance dans la réduction de la vulnérabilité des pauvres (aux catastrophes) est bien connu. En augmentant la génération de revenus, en diversifiant les sources de biens et de moyens de subsistance, en assurant l’amélioration des logements et en

créant des réserves en cas d’urgence, la microfinance offre des alternatives et des solutions de gestion de risques qui accroissent la capacité d’adaptation des pauvres.

La microfinance et la réponse aux crises

Immédiatement après une catastrophe, les populations touchées ont souvent besoin d’appui pour la satisfaction de leurs besoins fondamentaux de survie, à savoir manger, boire, se loger et bénéficier de l’aide sociale. Bien que la microfinance, en tant que produit, ne puisse pas directement satisfaire ces besoins, les institutions microfinancières (IMF), elles, ont des réseaux locaux bien établis pour atteindre leurs bénéficiaires et leurs clients. Au lendemain d’une catastrophe, ces réseaux peuvent s’avérer très utiles à la diffusion de l’information et même à la distribution d’assistance humanitaire.

La microfinance et l’acheminement de l’aide

Après une catastrophe, les victimes ont besoin d’argent frais soit pour acheter des vivres cruciaux soit pour reprendre leurs activités génératrices de revenus. Les IMF peuvent alors servir d’intermédiaires dans les opérations de décaissement des subventions d’urgence. Le plus souvent, un programme mixte de subventions, de prêts sans intérêt et

de produits réguliers de microcrédit est conçu pour apporter de l'aide, tout en maintenant un semblant de discipline financière.

Quoique utile, l'aide (et plus particulièrement les subventions) accordée à travers les IMF est un processus extrêmement délicat. Les clients et les bénéficiaires doivent bien comprendre que les IMF sont avant tout des fournisseurs de services financiers et non des organisations charitables. Les subventions peuvent dénaturer les marchés économiques locaux au point de s'ériger en obstacle à la microfinance et à la croissance durable qu'elles sont supposées favoriser.

La microfinance offre des filets de sécurité

Caractéristiques d'une bonne gestion et d'une bonne planification des risques financiers, les dédommagements des micro-assurances sont effectués peu après une catastrophe, en donnant aux détenteurs de police les ressources financières nécessaires pour atténuer l'impact des catastrophes. Il faut souligner que les micro-assurances ne sont utiles que si elles sont mises en place avant la catastrophe et si elles n'interviennent évidemment que pour payer les clients.

En tant que stratégie moins complexe mais tout autant avant-gardiste, les filets de sécurité sociale, souvent sous la forme de simples comptes d'épargne, offrent eux aussi de l'argent liquide nécessaire en cas d'urgence. L'épargne obligatoire ou « forcée » peut, à titre exceptionnel, être mise à la disposition des clients pour les aider à faire face aux catastrophes.

Les programmes de rémunération, en espèces, du travail constituent une forme alternative de distribution de l'aide, en même temps qu'ils associent la communauté aux travaux de nettoyage (au lendemain des catastrophes) et aux efforts de redressement. De même, les dons

effectués par les proches résidant à l'étranger aux membres des familles touchées par les catastrophes ont tendance à augmenter de volume au lendemain d'un événement malheureux. Toutes ces activités peuvent être soutenues par la mise en place d'un réseau de microfinance.

La microfinance aide à accélérer le relèvement

Au fur et à mesure que les marchés sont remis sur pied après une catastrophe, les individus et les entreprises commencent de nouveau à développer leurs revenus et leurs moyens de subsistance, ce qui encourage le relèvement tout en renforçant leur solvabilité. La microfinance peut procurer les ressources nécessaires pour lancer plus rapidement des entreprises, remplacer les actifs pour la génération de revenus et reconstruire les infrastructures.

Avec une telle accélération du relèvement, la microfinance doit continuer d'être à la fois sensible et flexible aux besoins de la communauté. Il faudrait probablement pour cela adapter les produits existants et/ou en concevoir de nouveaux. La microfinance peut contribuer à offrir les ressources nécessaires pour reconstruire une communauté, tout en créant une base de clients prête à participer à la pleine reprise de l'économie.

Il est extrêmement important pour les bénéficiaires de restaurer la discipline financière pour permettre la création d'un marché autosuffisant. Même si les produits sont suffisamment adaptés pour réduire la pression financière sur les bénéficiaires, il doit être bien compris que l'objectif, à terme, est le bon fonctionnement des services financiers, et une différence assez nette doit être faite entre les outils temporaires du redressement au lendemain des catastrophes et les produits normaux de la microfinance. L'éducation, la

formation et le renforcement des capacités sont donc aussi importants que les produits de microfinance à proprement parler.

Le Tableau 1 ci-dessous donne un résumé de certains des produits et méthodes de microfinance utilisés pour réduire l'impact des catastrophes. Chaque produit type a un rôle à jouer dans la réduction de la vulnérabilité avant la catastrophe, mais aussi dans la réponse aux catastrophes et le relèvement après celles-ci.

Un facteur de cohésion sociale et d'autonomisation

Outre la prestation de services financiers et de gestion des risques aux pauvres, la microfinance encourage la cohésion communautaire et l'autonomisation à travers des mécanismes sociaux de prestation de services. Bien que les structures de prestation de services de microfinance varient, la plupart d'entre elles sont destinées essentiellement aux groupements communautaires autogérés.

Ces organisations communautaires prennent diverses formes, selon leurs objectifs et leurs structures. Les groupes d'entraide, les organisations villageoises, les organisations féminines, les fédérations, les mutuelles et les coopératives assurent souvent la liaison entre l'individu ou le ménage et le fournisseur de services de microfinance.

Mieux, les structures autogérées des organisations communautaires donnent aux communautés et aux individus les moyens de gérer leurs propres stratégies financières et activités de subsistance. Les membres travaillent ensemble pour appuyer le groupe, en assumant des responsabilités financières telles que le décaissement de prêts et les sanctions pour les défaillances individuelles. En travaillant ainsi ensemble, les organisations communautaires renforcent, à terme, la cohésion sociale au sein des communautés et entre elles,

et permettent aux individus et aux communautés de gérer leur propre relèvement.

De l'aide humanitaire au développement

La microfinance peut contribuer à combler le fossé entre l'aide humanitaire et le développement en renforçant son rôle d'important

outil de réduction des risques de catastrophe. Cette transition, qui s'opère de manière optimale à travers la transformation socioéconomique, rappelle les défis majeurs de développement qui se posent en temps normal (en l'absence de crise) mais son urgence est accrue par le rythme accéléré qui caractérise le relèvement.

Au niveau individuel, le passage

réussi de l'aide humanitaire au développement entraîne la transformation de la population des bénéficiaires en des clients du système de microfinance. Lorsqu'ils ne sont plus tributaires de l'aide, les individus sont en mesure de prendre en charge leur subsistance et leur sécurité économique en payant pour les services financiers et en gérant leurs propres biens.

	Réduction des vulnérabilités (avant la catastrophe – ex ante)	Réponse et relèvement après les catastrophes (après la catastrophe – ex post)
Microcrédit	Prêts selon les besoins du client	Adaptation des conditions actuelles de prêt : <ul style="list-style-type: none"> • restructuration des prêts ; • passage de la responsabilité collective à la responsabilité individuelle ; • transformation des produits Crédit actuels en produits temporaires de facilitation du relèvement ; • octroi de prêts de subsistance d'urgence (« prêts libéraux » avec assouplissement des conditions) ; • instituer un moratoire en matière d'octroi de prêts pour protéger les IMF ; • remise et annulation de prêts (non recommandé).
	Prêt d'amélioration immobilière : <ul style="list-style-type: none"> • assurer la résistance des habitations aux catastrophes et leur conformité au code de construction. 	Prêt de reconstruction d'urgence : <ul style="list-style-type: none"> • assurer la résistance des habitations aux catastrophes et leur conformité au code de construction.
Micro-épargne	Épargne forcée/obligatoire : <ul style="list-style-type: none"> • utilisée pour garantir les prêts ; • souvent pas accessible avant la fin du cycle du prêt. 	Adaptation de l'épargne forcée : <ul style="list-style-type: none"> • permet l'accès temporaire pour que les clients puissent effectuer des retraits selon leurs besoins ; • levée temporaire des conditions liées à l'épargne.
	Épargne volontaire	Épargne volontaire : <ul style="list-style-type: none"> • les clients effectuent des retraits selon leurs besoins.
Micro-bail	Bail sur actifs : <ul style="list-style-type: none"> • avec option d'achat à la fin du cycle contre un prix résiduel. 	Bail sur actifs : <ul style="list-style-type: none"> • accroissement possible de la demande.
Micro-assurances	Assurances : <ul style="list-style-type: none"> • la protection financière libère les ressources et permet la poursuite d'un plus grand nombre d'activités financières. 	Assurances : <ul style="list-style-type: none"> • les dédommagements prévus sont promptement payés.
Transfert d'argent	Services de transfert d'argent	Services de transfert d'argent : <ul style="list-style-type: none"> • accroissement potentiel des paiements.
Aide	Appui au développement : <ul style="list-style-type: none"> • les dons en espèces sans conditions ne sont pas recommandés ; • l'appui doit être lié à la génération de revenus à long terme et à la discipline financière. 	Aide humanitaire de subsistance (sans remboursement) : <ul style="list-style-type: none"> • fourniture d'articles pour la génération de revenus (kiosques, chariots, machines, semences, stocks, etc.) ; • subventions en espèces (peuvent être combinées avec des prêts pour encourager la discipline financière) ; • programmes de rémunération, en espèces, du travail.
Services auxiliaires	Services non financiers : <ul style="list-style-type: none"> • sensibilisation, formation et renforcement des capacités pour la micro-mitigation, la micro-entreprise et la gestion financière. 	Services non financiers : <ul style="list-style-type: none"> • diffusion de l'information ; • distribution de vivres ; • formation et renforcement des capacités pour la reprise des activités de subsistance.

TABLEAU 1: Aperçu de l'utilisation de la microfinance pour prévenir les catastrophes

Ses limites : la microfinance est d'abord et surtout un service financier

Bien que la microfinance soit d'une grande utilité pour la réduction des risques de catastrophe, elle a ses limites et doit être considérée comme l'un seulement des volets d'une stratégie plus élargie de gestion des catastrophes. Selon la gravité d'une catastrophe donnée, une certaine aide sera toujours nécessaire et la microfinance pourrait, au départ, s'avérer quasiment impuissante. La microfinance est un ensemble de services financiers et non pas un outil de réponse aux urgences.

Aux premières heures d'une catastrophe, la sensibilité et la flexibilité sont requises pour concevoir des interventions appropriées de microfinance. La demande pourrait être difficile à gérer, et les différents objectifs de redressement et de réhabilitation exigeront probablement toute une gamme de produits. Le passage de l'aide humanitaire à la prestation de services financiers est un processus dynamique qui requiert une attention individuelle.

La microfinance peut contribuer à promouvoir une culture de la prévention et doit être utilisée pour soutenir des stratégies de mitigation.

Pour préparer les clients et les communautés à l'éventualité d'une catastrophe, de nouveaux fonds de prévention des catastrophes doivent être créés à tous les niveaux, et le formidable potentiel des micro-assurances doit être mieux utilisé.

Bien que la microfinance habilite les populations et les rende autosuffisantes, la formation et l'éducation en gestion financière et en développement d'entreprise sont aussi importantes que la prestation de services financiers. Les IMF ont besoin de plans de gestion de catastrophes et de réponse aux catastrophes pour protéger la survie de l'institution et de ses clients. ■

Des chercheurs agricoles qui contribuent à la lutte contre la sécheresse en Afrique australe et dans la Corne de l'Afrique

John Whitehead

Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IIRPA)

L'ingéniosité et l'effort humains n'ont, certes, pas encore réussi à éliminer les catastrophes naturelles, mais les communautés peuvent tout de même renforcer leur capacité à réduire les dégâts causés par les crises écologiques. Pour atteindre ces objectifs, il faut des investissements à long terme soigneusement conçus et ciblés, qui vont au-delà de la simple distribution d'aide humanitaire après les catastrophes.

Le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale

(GCRAI) – un réseau de nations, d'organisations internationales et de fondations privées – a, pendant longtemps, contribué à concevoir ce type d'investissements pour diverses nations et régions au nombre desquelles l'Afrique australe et la Corne de l'Afrique.

Quinze centres internationaux de recherche agricole appuyés par le GCRAI produisent des informations et des analyses dignes de foi sur l'agriculture, la foresterie et la pêche. Ces travaux de recherche et les recommandations de politiques qui en résultent peuvent servir de base à une « aide intelligente » de la part des organismes publics et des organisations non gouvernementales (ONG).

Des cultures moins tributaires de l'humidité

De toutes les menaces naturelles à la vie et aux moyens de subsistance en Afrique, c'est la sécheresse qui fut avant tout le principal centre d'intérêt du GCRAI. Elle n'a peut-être rien d'aussi tragique ou n'a pas autant fait la une de l'actualité que les séismes, les tsunamis et les ouragans qui ont ravagé l'Asie et les Amériques ces dernières années, mais la sécheresse peut néanmoins avoir des conséquences dévastatrices dont elle seule a le secret.

L'Afrique australe est confrontée depuis plusieurs années maintenant à cette menace naturelle. Au plus fort de son supplice, la sous-région a bénéficié de l'assistance tant en

temps qu'en énergie du Centre international pour l'amélioration du maïs et du blé (CIMMYT d'Espagne), un institut de recherche du GCRAI basé à Mexico, pour lutter contre ce fléau. Les chercheurs du CIMMYT ont en effet consacré une vingtaine d'années à l'étude de la sécheresse, et leurs efforts ont aujourd'hui abouti à une initiative majeure dont le but est de produire des cultures moins tributaires de l'humidité.

La sous-région de l'Afrique australe est lourdement tributaire du maïs dont la production requiert, en temps normal, beaucoup d'humidité. Mais les nouvelles variétés de maïs, qui ont été conçues pour supporter des milieux plus secs, ont une production qui est de 20 % supérieure à celle des précédentes variétés de maïs lorsqu'elles sont cultivées dans les mêmes conditions (même si cette production reste inférieure à celle obtenue dans des conditions autres que la sécheresse). Aujourd'hui, plus d'une cinquantaine d'organismes de développement, au nombre desquels l'Agence allemande de coopération technique (GTZ), s'emploient à accélérer l'expérimentation et la distribution de souches de maïs résistant à la sécheresse, dans le cadre de ses efforts de lutte contre la sécheresse en Afrique australe.

Des végétaux capables de ralentir l'évaporation de l'eau du sol

Le GCRAI a également initié dans d'autres régions des efforts pour combattre les catastrophes naturelles, à travers l'amélioration génétique des cultures. Les chercheurs du CIMMYT ont découvert qu'en croisant le blé avec son progéniteur sauvage, l'on obtient des plantes aux feuilles étalées, qui ralentissent l'évaporation de l'eau du sol au-dessus duquel elles poussent.

Un autre institut du GCRAI, en l'occurrence le Centre international de recherches agricoles dans les régions sèches (ICARDA), basé à

Aleppo en Syrie, a collaboré avec le Soudan et d'autres nations de la Vallée du Nil et de la région de la Mer rouge, dans le cadre d'un projet visant à rendre le blé plus résistant à la chaleur.

Des obstacles « artificiels » en Afrique

Ailleurs, en Afrique, et plus particulièrement dans les régions où l'agriculture joue un rôle moins important dans l'économie, les variétés améliorées de cultures ne peuvent résoudre les problèmes créés par la sécheresse. Dans la Corne de l'Afrique, qui est l'une des régions les plus sèches du monde, le pastoralisme joue un rôle clé dans l'économie : l'élevage procure 70 % des revenus de la population rurale et représente 20 % à 30 % du Produit intérieur brut (PIB) de la région. La sécheresse peut remettre gravement en cause ce mode traditionnel de vie, priver les troupeaux d'eau et de pâturage et rendre le bétail plus vulnérable aux maladies. La sécheresse qui a frappé la région entre 1995 et 1997 a tué entre le tiers et la moitié du bétail dans différentes communautés pastorales au Sud de l'Ethiopie et au Nord du Kenya. Par ailleurs, l'effet de la sécheresse peut se conjuguer à celui de diverses autres contraintes au pastoralisme et à la disponibilité des terres, telles que l'expansion démographique, l'urbanisation, le développement des infrastructures et l'expansion de l'agriculture.

En quête de solutions à ce problème, l'Institut international de recherche sur l'élevage (ILRI), basé à Nairobi et membre du GCRAI, a uni ses forces à celles de l'Association pour le renforcement de la recherche agricole en Afrique orientale et centrale (ASARECA) et du Programme mondial conjoint d'appui à la recherche sur l'élevage (Global Livestock Collaborative Research Support Programme) de l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID). Ces trois organisations ont

conjointement étudié de très près la sécheresse et les catastrophes qu'elle entraîne ainsi que les efforts des éleveurs pour la combattre. Sur un financement du Bureau d'aide en cas de catastrophe (ODA) de l'USAID, les chercheurs ont découvert une série de difficultés plus variées et plus complexes que le simple manque de ressources naturelles.

Ils ont découvert que les bergers nomades ne souffrent pas simplement du manque de pâturage dû à la sécheresse mais qu'ils sont aussi confrontés à des obstacles artificiels pour atteindre les quelques pâturages disponibles. En effet, des routes, des villes, des champs agricoles et des réserves naturelles se dressent sur leur itinéraire de migration. Les pilliers de bétail constituent aussi une menace aux troupeaux qui, d'une manière générale, aspirent à la sécurité.

Par ailleurs, les éleveurs exercent leur métier sous la menace encore plus subtile de la chute de la valeur de leur bétail : la sécheresse peut en effet contraindre un grand nombre d'entre eux à vendre leur bétail, ce qui, à son tour, peut provoquer la saturation du marché.

Recommandations des chercheurs

L'équipe de recherche a également cherché à savoir comment les éleveurs envisageaient, préparaient et palliaient la sécheresse. Sur la base de ces différentes conclusions, l'équipe a préparé un certain nombre de recommandations parmi lesquelles :

- Associer les méthodes traditionnelles de prévision aux outils météorologiques scientifiques pour créer un système efficace d'alerte précoce.
- Éviter le surpâturage en contrôlant l'effectif des troupeaux.
- Améliorer les services de santé animale et prévenir les risques d'épidémie.

- Assurer l’approvisionnement en fourrage pendant les saisons sèches en améliorant la gestion de l’eau et les méthodes de récolte.
- Diversifier les sources de subsistance au-delà du pastoralisme, à travers, par exemple, l’utilisation du micro-crédit, en introduisant plus d’activités agricoles, horticoles, artisanales, etc.
- Améliorer la santé et la nutrition humaines et notamment les soins prénataux et la vaccination des enfants.

La nécessité d’une initiative de développement soutenue et adéquate

Une fois incorporées dans les politiques de l’ODA de l’USAID, ces recommandations pourraient contribuer pour beaucoup à renforcer la capacité des populations autochtones à atténuer les risques de sécheresse dans la Corne de l’Afrique.

Dans son approche du problème de la sécheresse en Afrique, le réseau du GCRAI a été confronté à une série de problèmes complexes dont les solutions requièrent la

conjugaison de plusieurs efforts allant de la prévision des sécheresses avant même leur avènement, à la recherche des voies et moyens de rendre les sources actuelles de subsistance moins vulnérables aux crises, en passant par l’identification d’activités économiques alternatives et à l’épreuve de la sécheresse.

Mais force est de reconnaître que toute solution efficace et durable aux effets dévastateurs de la sécheresse en Afrique requiert une initiative de développement soutenue, conçue et exécutée avec soin, et qui aille au-delà de l’aide humanitaire à court terme.■

NIGERIA: L’Office de la navigation intérieure est mieux placé pour réduire les risques sur les voies navigables

Ahijo Mohammed Abbas

Nigeria Inland Waterways Authority 1 (NIWA)
Etat de Lokoja-Kogi, Nigeria

Le Nigeria peut se vanter d’avoir deux des plus grands fleuves d’Afrique : le Niger et le Bénoué. Ce dernier prend sa source dans le mont Cameroun, le premier dans les plateaux du Fouta-Djalou. Les deux fleuves confluent dans l’Etat de Lokoja-Kogi, au centre du Nigeria, avant de se diriger ensemble vers le sud pour former un delta par lequel ils se jettent dans l’océan.

Le système des voies navigables du Niger et de la Bénoué, qui enjambe le Nigeria comme un Y majuscule, constitue une artère naturelle de communication entre le port de Warri, dans la ville de Port Harcourt, et l’intérieur du pays, jusqu’aux frontières nord-est et nord-ouest du

pays, soit au total 3 000 km de voies navigables entre deux côtes, du port de Lagos jusqu’à celui de Warri à Port Harcourt. Comme l’on peut le voir sur la carte du Nigeria, cette voie navigable intérieure offre au pays un formidable potentiel pour la navigation intérieure.

Pas un seul gilet de sauvetage

Comme nous le savons tous, la vie le long des côtes de tout fleuve est pleine d’histoires intéressantes. Le climat sans cesse changeant causé par les variations saisonnières, mais aussi la présence des arnaqueurs, la nécessité pressante de joindre les deux bouts au sein des communautés qui y vivent, la faune de prédateurs – qui, souvent, rend le milieu dangereux pour l’habitation humaine –, le beau paysage et les activités commerciales relativement lucratives le long des rives se

conjuguent pour attirer l’attention et déclencher des passions chez plus d’un.

Cependant, la forte population des communautés vivant le long des voies navigables intérieures du pays est constituée de pêcheurs, de jeunes sans emploi ou de jeunes illettrés engagés dans le transport fluvial, un domaine dans lequel ces jeunes ont simplement créé un monde propre à eux.

Tels des pirates ou des militants, ils se sont créés des lois pour lesquelles ils sont à la fois juges et parties. Pour tout compliquer, les mécréants opèrent désormais sous l’égide d’un organe informel, comme c’est le cas à Buruka, dans le centre-nord de l’Etat de Bénoué. Les jeunes ont en effet créé un syndicat informel qu’ils ont pompeusement baptisé “Tombo Maritime Nigeria Workers’ Union”² (TMNWU – Syndicat des

travailleurs nigériens du secteur maritime de Tombo), et c'est le même scénario dans d'autres parties du pays, où les jeunes mettent à flot toutes sortes d'embarcation, sans se soucier de leur état de navigabilité, en les surchargeant de passagers et de marchandises, aucun passager ne portant un gilet de sauvetage. Et au beau milieu du parcours, ne voit-on pas ces jeunes taximen des eaux révéler à leurs passagers leur vrai visage - inhumain : ils coupent carrément le moteur de leur embarcation, se plaignant d'une panne de gas-oil; et les passagers n'ont aucun autre choix que celui de doubler et, dans la plupart des cas, de tripler le montant de la course ; et les jeunes se décident, comme à contrecœur, de redémarrer le moteur pour poursuivre le voyage.

Les catastrophes maritimes

Une catastrophe maritime peut être décrite comme un incident survenu à un ou plusieurs navires et qui entraîne des pertes en biens et vies humaines et d'importants dégâts matériels allant jusqu'à la perte totale des embarcations. Une telle catastrophe ne se limite pas seulement aux navires de mer, elle peut d'étendre également à des embarcations de toute sorte et de toute taille.

Le type même de la catastrophe maritime peut être dû à une déconvenue survenant au navire ou à un incendie à bord.

Toute déconvenue survenant à un navire met gravement en péril la vie et les biens qu'il transporte. En 2005, un accident de bateau survenu à Jalingo, dans l'Etat de Taraba, avait fait plus de 80 morts sur les 120 passagers qui ont voyagé à bord sans gilet de sauvetage. Un autre accident survenu à Igbokoda, dans l'Etat d'Ondo, a fait environ 102 morts. Un troisième, survenu à Kaduna, a tué huit adolescents.

De la même manière, une catastrophe maritime peut être causée par une explosion de



Un « port » fluvial au Nigeria (Photo: NIWA)

carburants, le fait de fumer à bord et le non respect des mesures de sécurité dans la manipulation des équipements de bord.

L'Office de la navigation intérieure: un régulateur dans le secteur

Pour contribuer à réduire les risques de catastrophe sur les voies navigables intérieures, l'Office nigérien de la navigation intérieure (NIWA) a été créé pour servir de régulateur, avec l'avènement de la loi sur le cabotage. NIWA compte mettre en vigueur tous les codes réglementaires nécessaires pour assurer la sécurité sur les voies navigables. Ces règlements touchent directement des aspects tels que la navigabilité des navires : tout navire ou barge est soumis, au moins une fois par an, aux différents ports intérieurs, à une inspection destinée à déceler toute sorte de défaillance en matière de sécurité.

Ces règlements s'appliquent également aux équipages qui doivent faire l'objet d'examen sur les voies navigables intérieures, pour déterminer leur niveau de compétence. Tout membre d'équipage incompetent et mineur est interdit de navigation sur les voies d'eau. Les opérateurs doivent

être régulièrement formés aux différents aspects de la sécurité.

Les installations et équipements des navires doivent également être contrôlés. NIWA oblige tous les navires et les barges navigant sur les voies d'eau à se doter de systèmes modernes de communication, d'installations anti-incendie et de tout autre équipement de sauvetage tel que les extincteurs et les gilets de sauvetage.

NIWA compte s'associer à d'autres instances compétentes pour lutter contre les catastrophes survenant sur les voies navigables intérieures du pays, à travers un projet susceptible de motiver les jeunes, ou toute autre personne jugée apte, à suivre une formation en construction et en entretien de bateaux ou d'embarcations fluviales, ladite formation étant offerte aux quais et aux bureaux régionaux de l'Office sur toute l'étendue du territoire national.

Vers l'amélioration des services de sécurité

Le Commandement de la police des voies navigables maritimes et intérieures sera armé et équipé de bateaux patrouilles modernes et d'aides à la communication, et

sera déployé dans tous les bureaux régionaux de NIWA pour traquer les criminels et les bateaux qui ne se conforment pas aux exigences de sécurité sur les voies navigables.

L'autre stratégie consiste à assurer la navigabilité des voies d'eau toute l'année à travers le développement de canaux fluviaux par :

- l'installation de bouées et le balisage des itinéraires des ferries ;
- l'élimination des obstacles tels que les épaves, les jacinthes d'eau, etc. ;
- le contrôle minutieux par l'installation de barrages ;
- le dragage d'entretien.

Le NIWA est mieux placé pour contribuer à la RRC

L'alerte précoce, comme on le sait, est un élément majeur

de la réduction des risques de catastrophe : elle empêche les pertes en vies humaines et réduit l'impact économique et matériel des catastrophes. Pour être efficace, le système d'alerte précoce doit associer, de manière effective, les communautés riveraines exposées à des risques. Il doit également favoriser l'éducation et la sensibilisation du public et diffuser judicieusement des messages et des alertes.

L'absence de systèmes d'alerte précoce a causé beaucoup de dommages et de pertes en vies humaines dans l'Etat de Jalingo Taraba l'année dernière : à titre d'exemple, une inondation soudaine a fait 32 morts parmi des paysans qui travaillaient sur la rive d'un fleuve et des piétons qui traversaient un pont. (Source: NIWA, 2005)

L'Office nigérian de la navigation intérieure est mieux placée pour

contribuer à la réduction des risques de catastrophe sur les voies navigables du Nigeria où les catastrophes maritimes doivent être combattues. Parce que ces catastrophes constituent une menace à la vie et aux biens, les accidents sur les voies navigables nigérianes doivent être prévenues à travers des efforts systématiques et conscients. ■

Contact :

Ahijo Mohammed Abbas,
National Inland Waterways Authority (NIWA)
P.M.B. 1004, Headquarters,
Lokoja-Kogi State, Nigeria

1 Office nigérian de la navigation intérieure
2 Source: Daily Trust, février 2005

GABON : Les risques littoraux dans la capitale Libreville

Dr Evelyn Solange N. LOUBAMONO¹

Coordnatrice du Centre régional pour la prévention des risques (Cindynique), Libreville, Gabon

La capitale gabonaise Libreville est exposée à des risques littoraux qui s'amplifient le long de la côte sous l'impact conjugué des phénomènes naturels et des activités humaines. Il s'agit principalement du démaigrissement des plages et de pollutions marines et telluriques. Le phénomène d'érosion marine affecte les habitations et rend les plages impraticables. Il se manifeste avec intensité dans la zone de la Sablière.

S'agissant des pollutions, elles ne cessent de s'accroître sous l'impact des déchets provenant des cours d'eau. Ces nuisances sont transportées en périodes pluvieuses et déversées le long des côtes et aux exutoires. Elles affectent l'écosystème marin, compromettent les activités de pêche et la baignade dans de nombreuses sections de la côte.

Erosion marine

La zone de la Sablière fait partie de la baie d'Akouango située au sud de la Pointe du Cap Santa Clara. Elle s'étend sur plus de 40 km de long. C'est une plage de sable fin battue

par les houles marines. Elle présente deux types de marées : une diurne et une nocturne. Actuellement, la plage de la Sablière est exposée aux agents naturels, entre autre l'effet de la houle qui agit avec acuité dans sa partie sud la plus aménagée.

Cette situation découle des aménagements établis sur le haut de l'estran sableux. Il faut dire que la présence de deux pointes - Santa Clara et la pointe Denis - contribue à atténuer l'effet des houles sur le littoral. En effet, sans ces deux éléments du milieu physique, le phénomène d'érosion marine se manifesterait avec beaucoup plus d'intensité.

Impacts des activités humaines sur le littoral

Le long du littoral, surtout dans la zone de la Sablière, de nombreux aménagements ont été réalisés sur le haut de plage, provoquant ainsi le recul et la modification du trait de côte et de l'estran sableux. Ce dernier ne se limite plus qu'à la zone de déferlement des houles, n'apparaissant qu'en basse mer. Cette situation assez critique dénote une action active de l'érosion dans la zone concernée. La perturbation du trait de côte a été suivie d'un regain de l'énergie des houles qui a entraîné à la longue un démaigrissement net de certaines plages, accentuant par la même occasion la pente de l'estran sableux qui fait apparaître actuellement des ripple marks dans les zones d'érosion intense. Le regain de l'énergie des houles constitue une menace certaine pour ces aménagements établis le long de la côte.

Au sud de la Sablière, des aménagements importants ont été réalisés, notamment l'hôtel Dialogue et l'hôtel Dowe. La construction de ces aménagements dans des zones littorales sensibles a entraîné, au fil des ans, la déstabilisation des plages. Des réactions en chaîne liées à l'abandon et, par conséquent, au manque d'entretien de ces hôtels sont visibles. On remarque, par exemple, l'apparition d'étendues d'eaux marines à proximité de l'hôtel Dialogue, la création de zones marécageuses. Au regard de l'évolution du processus d'érosion marine, la mise en place de mesures s'avère nécessaire pour éviter tout phénomène d'affaissement de ces structures.

Par ailleurs, à proximité de l'hôtel Dialogue, des épis ont été créés en vue de protéger l'hôtel contre les houles violentes. Celui-ci a entraîné, au fil des ans, la déviation du courant marin qui contribue intensément à la dégradation de cette section du littoral. L'impact des houles se fait ressentir sur l'hôtel

abandonné qui se dégrade au fil des ans.

Des constructions massives ont été érigées pour renforcer les épis. Elles représentent ainsi des écrans de protection artificielle venus remplacer la végétation littorale initiale. Les mesures de protection mises en place s'avèrent inefficaces. En effet, elles ne parviennent pas à assurer le rôle de protection adéquate contre le processus de démaigrissement des plages. Elles contribuent plutôt à accentuer le processus d'érosion. Le regain de l'énergie des houles a provoqué la déviation de la drive littorale qui alimentait les plages, constituant ainsi un obstacle à l'apport de sédiments fins. On assiste actuellement à un départ de sédiments sableux vers le large, d'où une accentuation des pentes de l'estran sableux. Ces constructions constituent un danger pour la stabilité de ce milieu devenu instable.

Ce danger est amplifié par de multiples activités, entre autres la pêche, la transformation des billes de bois, la coupe d'arbres utilisés comme bois de chauffe, la dérivation des billes de bois qui viennent s'échouer le long des plages, l'exploitation du rotin, etc. Toutes ces activités contribuent à polluer les plages et à rendre de nombreuses sections de celles-ci impropres à la baignade et même infrequentes. Elles accentuent par la même occasion la progression des eaux marines vers le continent.

Impacts des houles sur le milieu et les aménagements

Contrairement à la zone sud située dans l'Estuaire, la zone de la Sablière présente une façade océanique où se manifestent des houles très caractéristiques de l'Océan atlantique. Celles-ci atteignent parfois deux mètres de haut. L'énergie de ces houles est assez violente. Elle affecte aussi bien le milieu physique que les

activités humaines.

Sur le milieu physique, le processus d'érosion marine entraîne la déstabilisation du milieu par un départ important des matériaux fins vers le large. Le corollaire de la manifestation de ce phénomène est l'apparition et l'accentuation de la pente. Le départ des matériaux entraîne le déchaussement des arbres, leur instabilité et la chute totale des arbres fragilisés.

Sur les aménagements, le phénomène de démaigrissement affecte les habitations situées sur le haut des plages. Cette situation a conduit les propriétaires de certaines habitations à ériger des clôtures d'une certaine hauteur.

Les mesures prises par des particuliers s'avèrent insuffisantes

Le long de certaines sections de la côte, principalement dans la zone de la Sablière, des mesures préventives ont été mises en place par les propriétaires des habitations eux-mêmes. Ces mesures visent à atténuer l'énergie des houles sur les habitations et sur les zones aménagées. Il s'agit d'épis constitués de gros blocs de cuirasses indurées, de remblais de gravats divers et parfois même de blocs de granite provenant de diverses carrières. Ces mesures préventives sont souvent réalisées sur le haut de plage en vue de faire face à ce phénomène menaçant.

Ces mesures de prévention s'avèrent cependant insuffisantes et nécessitent des mesures supplémentaires de renforcement ou encore des stratégies préventives plus adaptées à ce milieu marin instable. En effet, l'on remarque que les blocs de cuirasses ont tendance à s'enfoncer dans le sol et ne concourent pas à la fixation des sables de plage et, par conséquent, au phénomène d'engraissement des plages. Les blocs de granite sont, par contre, mieux adaptés à ce milieu.

Dégradation des exutoires des principales rivières des principaux bassins versants de Libreville avec l'estuaire

L'un des principaux problèmes environnementaux relatif au milieu marin se manifestant à Libreville est la dégradation des principaux bassins versants. Les fonds de vallée de ces rivières sont de véritables bassins de risque où s'inscrivent les diverses manifestations de risques de toute nature qui perturbent l'existence des populations installées dans ces milieux insalubres. Dans ces zones instables se développent des complexes de risque du fait que les populations sont de toute évidence exposées non seulement à un seul risque mais aussi à de nombreux risques générés par des processus de nature très différente qui coexistent dans cet espace et dont les manifestations se succèdent dans le temps.

Dans les fonds des principales rivières se sont installées les populations de manière disparate. Il s'agit de Gué-Gué, d'Arambo, d'Awondo, de Batavéa et de Lowé. Ces rivières prennent naissance sur le continent et se jettent dans l'Estuaire. Elles présentent les mêmes caractéristiques de l'amont à l'aval. Aux exutoires, elles sont comblées de nuisances provenant de déchets hétéroclites divers. Celles-ci relèvent d'une pollution d'origine tellurique qui affecte gravement les exutoires de ces cours d'eau avec l'Estuaire, les rendant infréquentables pour la baignade. Ces confluences sont des zones de réception ou encore de sédimentation des déchets ou des matériaux transportés par les rivières en période de crue. Dans les zones de confluence, le phénomène de pollution atteint une ampleur maximale. La sédimentation est également intense. En période de hautes eaux, les déchets hétéroclites sont exposés aux rythmes des

marées. Ils sont de ce fait dispersés sur un espace assez étendue aux exutoires. En période de basses eaux, ils sont déposés sous l'impact du retrait des eaux marines. Ils forment ainsi de vastes étendues importantes et compactes gravement polluées. La rencontre des eaux continentales avec les eaux marines entraîne la stagnation de ces déchets. Quel que soit la manifestation de ces déchets en fonction des marées (hautes ou basses), ils contribuent à la pollution des plages.

Ces zones sont des milieux privilégiés pour la pêche qui s'est fortement développée à l'exutoire de l'Arambo et de la Lowé. Dans ces confluences, les eaux sont devenues noirâtres sous l'impact de la pollution. En effet, les déchets s'accumulent au fil des ans en fonction de la succession des crues. Ils constituent à la longue une étendue importante de matériaux hétéroclites divers, véritables nuisances pour l'environnement et la santé de la population qui consomme le poisson pêché et vendu dans les marchés. Toute la chaîne alimentaire est donc affectée. Or, cette activité ne cesse de s'intensifier dans ces zones à risque.

Les mesures préventives nécessaires

Les dégradations du littoral prennent actuellement de l'ampleur. A cet effet, des mesures visant la protection de ce milieu s'imposent, notamment :

- l'application de la réglementation interdisant la construction d'aménagements importants le long du littoral ;
- l'installation de poubelles publiques le long des plages ;
- l'information des populations sur les problèmes environnementaux relatifs au milieu marin ;
- l'application de la réglementation interdisant les activités de pêche et de baignade aux exutoires (confluences) des rivières principales des principaux bassins versants avec l'Estuaire du Como et à proximité de ceux-ci ;
- le curage des exutoires devenus des zones à risque ;
- la création d'un système de décantation ou encore d'épuration des déchets solides ou encore des matériaux hétéroclites transportés en période de crues par les cours d'eau et déversés aux exutoires. ■

¹ Dr Evelyne Solange N. Loubamono est également Conseiller et Chef du Département Développement durable, Environnement, Parcs nationaux et Tourisme du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République gabonaise

DJIIBOUTI: Mise en place du cadre institutionnel de la GRC

M. Ahmed Mohamed Madar
Point focal national
pour la gestion des catastrophes
en République de Djibouti

Un décret définissant le Cadre institutionnel de la gestion des risques et des catastrophes (GRC) à Djibouti a été adopté en Conseil des Ministres le 2 mai 2006 dernier.

Le Cadre institutionnel proposé dans ce Décret prévoit des mesures préalables telles que l'évaluation de la vulnérabilité, des systèmes d'information, des programmes de sensibilisation et d'information du public, des mécanismes de réaction rapide, des exercices de simulation susceptibles d'empêcher les aléas de se transformer en catastrophes.

L'élaboration de ce Cadre permet aussi de clarifier les responsabilités et d'assurer une bonne coordination entre les différents organismes chargés d'intervenir en cas de catastrophe.

En mettant en place ce cadre institutionnel, le Djibouti a répondu au souci du Cadre d'action d'Hyogo 2005-2015, cadre d'action adopté à Kobé, au Japon, en janvier 2005 par 168 pays lors de la Conférence



Les impacts d'inondation à Djibouti

mondiale sur la prévention des catastrophes organisée par le Secrétariat de l'ONU/SIPC. Le Cadre de Hyogo encourage les Etats à ériger la réduction des risques de catastrophe (RRC) en priorité nationale étayée par une base institutionnelle solide.

Après la promulgation par le Président de la République de la Loi portant « Politique nationale

de gestion des risques et des catastrophes », le Conseil des Ministres a, en sa séance du mardi 2 mai 2006, adopté ce décret qui prévoit la mise en place des entités suivantes: (1) un Comité interministériel de GRC; (2) un Comité technique intersectoriel de GRC; et (3) un Secrétariat exécutif pour la GRC.■

SENEGAL: Des journalistes à l'école de la prévention des catastrophes

Mr Abdoulaye Ndiaye
Directeur de la Protection civile,
Dakar, Sénégal

Un atelier portant sur le « Renforcement des capacités des membres de la Convention des jeunes reporters du Sénégal (CJRS) à la réduction des risques

de catastrophes » a été organisé par la Direction de la Protection Civile du Ministère de l'Intérieur les 9 et 10 mars 2006 dans la capitale sénégalaise.

L'atelier, tenu dans le cadre des activités marquant la célébration de la « Journée internationale de la prévention des catastrophes », a vu la participation de 33 journalistes de la presse écrite et audio-visuelle et de deux étudiants en journalisme.

Partenariat entre les journalistes et la Direction de la Protection civile

Dans son discours d'ouverture, M. Abdoulaye Ndiaye, Directeur de la Protection civile, a exposé le programme retenu dans le cadre de cette importante journée d'information et de sensibilisation sur les risques de catastrophe. Auparavant, M. Mohamed Habiboullah Fall, président de la CJRS, a rappelé la place de la presse dans le processus d'information et de sensibilisation en cas de catastrophe. Ensuite, M. Mame Less Camara, formateur au Centre d'études des sciences et techniques de l'information (CESTI), a été désigné modérateur des travaux.

Au cours de la première journée, un exposé portant sur les grands axes de la politique nationale de prévention des risques et de gestion de catastrophes, a été fait par M. Abdoulaye Ndiaye et le Lieutenant-colonel Mor Seck, son adjoint. Pour sa part, M. Antoine Ngor Faye, Directeur de la Communication à l'Assemblée nationale et chargé de cours au CESTI, a fait un exposé sur le thème : « Comment communiquer en temps de crise ? Le défi du professionnalisme et du partenariat ». Un sujet qui l'amènera à évoquer les questions suivantes : l'environnement et la communication de crise, la planification de la gestion de crise, le rôle de la presse en temps de crise, le partenariat à développer entre la Direction de la Protection civile et les médias dans la prévention, la gestion et le suivi des crises.

A sa suite, M. Mame Aly Konté, journaliste-environnementaliste à « Sud Quotidien », a développé le thème « Médias et zones à risques:

minimalisme ou méconnaissance », thème dans lequel il a passé en revue la gestion des risques depuis la conférence de Stockholm de 1972 jusqu'au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992. La journée s'est terminée par la visite de quelques sites et zones à risques, précisément pour diagnostiquer les maux de la baie de Hann et de la zone industrielle du Port.

Des discussions sur les rôles du journaliste et du gestionnaire de catastrophes

Au cours de la deuxième journée, il est revenu au Directeur de la Protection civile de présenter le Programme national de maîtrise des inondations et le Programme national de maîtrise des accidents industriels majeurs. Quant au rapporteur des travaux, M. Abdou Razack Ndiaye, il a présenté un « Projet de plan d'action sur la participation des médias à la réduction des risques de catastrophe ».

Les discussions sur l'ensemble de ces thèmes ont été axées notamment sur :

- le plaidoyer comme moyen de sensibilisation ;
- la disponibilité de l'information en temps de crise (avant, pendant et après l'événement) ;
- la gestion médiatique des crises ;
- Le manque ou la rareté de reportages sur les risques et catastrophes ;
- la rétention des informations en cas de crise ;
- les domaines de compétences de la Direction de la Protection civile ;
- les problèmes de communication entre l'Etat et les médias en cas de crise ou de catastrophe ;
- les Stratégies - régionale et internationale - de réduction des risques de catastrophe (RRC) ;
- l'introduction de la RRC dans la

formation journalistique ;

- les sources d'information en cas de catastrophe ;
- l'élaboration et la production de spots pour sensibiliser les populations sur les risques ;
- la cohabitation des populations avec les zones à risques ;
- le déguerpissement et le relogement des habitants qui sont dans les zones inondables ;
- le démarrage effectif des programmes de réduction des risques d'inondation et de maîtrise des accidents industriels majeurs ;
- l'implication des leaders d'opinion, à savoir les religieux, les élus locaux mais également les sociétés d'assurance et de réassurances, aux programmes de RRC.

La volonté de s'impliquer dans la RRC

A la clôture des travaux, la Convention des jeunes reporters du Sénégal (CJRS) a adressé une motion de remerciements à l'endroit de la Direction de la Protection civile, aux panélistes et aux journalistes qui ont pris part à la rencontre.

En outre, la CJRS a réaffirmé sa volonté de s'impliquer davantage dans toutes les activités portant sur les politiques, les stratégies et les programmes définis dans le domaine de la RRC.

Un Plan d'action sur la communication et la mobilisation sociale

Aussi, la Direction de la Protection Civile et la CJRS ont-elles décidé d'instaurer un cadre de partenariat dans ce domaine, en adoptant le Plan d'actions proposé. Ledit Plan d'actions, qui est intitulé « *Plan d'actions sur la communication et la mobilisation sociale dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes* », porte sur un projet d'une durée de 36

mois dont les bénéficiaires sont les professionnels de l'information et de la communication.

Les objectifs du projet sont: (1) le développement d'un partenariat entre les structures intervenant dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes et les professionnels de l'information et de la communication; (2) la mise en place d'un réseau d'informations dont l'activité portera sur la collecte, le traitement et la diffusion de l'information, dans le but de disposer d'informations homogènes et cohérentes sur les risques, de mieux analyser les causes des dommages et d'identifier les moyens à mettre en œuvre en vue de sensibiliser et d'éduquer les populations à la réduction des risques de catastrophes. Et un

des thèmes retenus par le projet est le suivant : « Plaidoyer et sensibilisation sur la nécessité d'ériger la réduction des risques de catastrophes en priorité et son intégration dans les stratégies, politiques et programmes de développement ».

Quant aux cibles du projet, ils sont : les décideurs, les collectivités locales, le secteur privé, la société civile, les ONG, les partenaires au développement, les leaders d'opinion (imams, curés, chefs traditionnels, artistes, musiciens, etc.), les sociétés d'assurance et de réassurance.

Quels sont les résultats attendus de ce Plan d'actions ? Le renforcement des capacités des professionnels de l'information et

de la communication en matière de RRC; une meilleure promotion des politiques, des stratégies et des programmes de RRC auprès des acteurs concernés; et le développement de relations de partenariat entre les professionnels de l'information et de la communication, l'administration, les collectivités locales, le secteur privé, les ONG, la société civile et les partenaires au développement.

Enfin, les participants ont visité les installations de la société pétrolière « Shell » sises dans le domaine du Port autonome de Dakar. Cette visite a permis aux journalistes de mieux comprendre les risques de catastrophe dans ce secteur d'activité (explosion de substances toxiques, incendies, pollutions).■

GHANA: Lancement officiel de la Plate-forme nationale pour la réduction des risques de catastrophe

National Disaster Management Organization¹ (NADMO)
Accra, Ghana

Le Ghana a procédé au lancement officiel de sa Plate-forme nationale pour la réduction des risques de catastrophe (RRC) à l'occasion d'un atelier tenu dans la capitale, Accra, les 11 et 12 mai 2006, sur le thème « Prévention Pays » (« La prévention paie »).

La Plate-forme a été officiellement lancée par la National Disaster Management Organization (NADMO - Organisation nationale pour la gestion des catastrophes) et le Bureau du PNUD au Ghana, avec

l'appui technique de l'ONU/SIPC Afrique. L'atelier a été animé par le consultant en RRC, M. Seth Doe Vordzorgbe.

Après l'ouverture solennelle par le Ministre ghanéen de l'Intérieur, les travaux de l'atelier ont commencé avec des exposés sur les thèmes suivants :

1. La réduction des risques de catastrophe et le développement (par le PNUD)
2. La gestion des risques de catastrophe et la santé (par l'Organisation mondiale de la santé - OMS)
3. L'ONU/SIPC Afrique : activités,

expériences et enseignements tirés des plates-formes nationales africaines et du Cadre d'action de Hyogo 2005-2015 (par l'ONU/SIPC Afrique).

Accord de renforcement des capacités avec le Groupe des Nations Unies pour le développement

Au cours de l'atelier, la NADMO a informé les participants qu'elle avait signé un protocole d'accord avec le Groupe des Nations Unies pour le développement pour le renforcement des capacités en RRC dans le pays.

L'atelier a identifié quatre priorités :

1. Priorité à la réduction des catastrophes au Ghana ;
2. Intégrer la RRC dans les politiques et programmes de développement ;
3. Développer les capacités de prévention des catastrophes et celles de la Plate-forme nationale ;
4. La Plate-forme nationale : organisation et gestion.

Les recommandations suivantes ont été faites par les participants, sur la base des quatre priorités évoquées ci-dessus.

Recommandations

1. *Priorité à la réduction des risques des catastrophes au Ghana*

- Formuler une politique nationale intégrée de RRC;
- Améliorer la gouvernance du système de gestion des catastrophes (réforme de la structure et du mécanisme de supervision de la gestion et de la prévention des catastrophes, à travers la création d'un Conseil national pour la gestion des catastrophes) ;
- Coordonner les responsabilités au sein du système de gestion des catastrophes (à travers la création d'une structure intégrée et unifiée de commandement pour la gestion des opérations pendant les situations d'urgence) ;
- Augmenter les connaissances et le niveau de prise de conscience des principes et pratiques de RRC ;
- Mettre en place un système d'alerte précoce pour tous les aléas.

2. *Intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les politiques et programmes de développement*

- Les différentes étapes de l'intégration :
 - o Amendement en vue du



La visite du coordonnateur de NADMO au groupe de volontaire pour la réduction de risque de catastrophe

changement de nom, ce qui requiert une certaine sensibilisation ;

- o Participation des parties prenantes à tous les niveaux du processus de développement : Etat, institutions de l'Etat, ONG, société civile, autorités traditionnelles, communautés (organismes professionnels, établissements d'enseignement, etc. à identifier) ;
 - o Élever, au besoin, le statut de la NADMO pour la placer sous la tutelle de la Présidence de la République ou lui octroyer un statut de ministère à part entière – pour faciliter la coordination de toutes les organismes concernés.
- Accroître les connaissances et le niveau de prise de conscience de la RRC ;
 - Promouvoir l'intégration de la RRC dans le processus de développement ;
 - Renforcer et mettre en vigueur les réglementations ;
 - Intégrer les questions de genre.

3. *Développer les capacités de prévention de catastrophes et celles de la Plate-forme nationale*

- Développer les capacités de prévention des catastrophes et celles de la Plate-forme nationale ;
- Accroître la génération et la diffusion de données sur les risques et d'informations sur le profil des catastrophes au Ghana et sur les options en matière de gestion de catastrophes et de risques ;
- Concevoir un profil des catastrophes et des aléas ;
- Accroître la génération de données ;
- Diffuser des données ;
- Concevoir des options en matière de gestion des risques de catastrophe ;
- Organiser des formations ;
- Développer le réseautage ;
- Mener des activités de recherche et de suivi.

4. La Plate-forme nationale : organisation et gestion

- Les objectifs de la Plate-forme nationale sont les suivants :
 - o Accroître la collaboration et la coordination entre les parties prenantes au niveau national ;
 - o Améliorer la connaissance et la visibilité des situations nationales aux niveaux régional et international ;
 - o Assurer le leadership national et l'engagement à assurer la pérennité de la Plate-forme nationale ;
 - o Renforcer les liens avec le Secrétariat de l'ONU/SIPC et avec la SIPC en tant que stratégie ;
 - o Identifier les partenaires nationaux dans la mise en œuvre de la stratégie ;
 - o Instaurer la crédibilité auprès des différentes institutions et des divers groupes d'intérêt ;
 - o Renforcer l'engagement à aider les groupes les plus

vulnérables ;

- o Accroître le niveau de prise de conscience du public.
- Proposition de structure et de direction de la Plate-forme nationale
 - o Plate-forme nationale [Secrétariat de la Plate-forme nationale] ;
 - o Plate(s)-forme(s) régionale(s) [Secrétariat de la Plate-forme régionale] ;
 - o Plate(s)-forme(s) sous-préfectorale(s) [Secrétariat de la Plate-forme sous-préfectorale] ;
 - o Plate(s)-forme(s) de zone [Coordinateur de zone].

5. Rapports entre la Plate-forme nationale et la NADMO

- o La NADMO doit faciliter la mise en œuvre des décisions de la Plate-forme nationale ;
- o La NADMO doit faciliter le suivi et l'évaluation des programmes et politiques de

la Plate-forme nationale ;

- o La NADMO doit jouer un rôle organisationnel dans les questions de RRC aux niveaux régional, de district et de zone ;
- o La loi portant création de la NADMO doit être révisée.

6. Désigner des points focaux nationaux pour la prévention des catastrophes

De tels points focaux seront choisis parmi :

- o les directeurs – pour les Ministères, les départements et organismes de l'Etat ;
- o les responsables de très haut niveau - pour les Assemblées métropolitaines, municipales et sous-préfectorales ;
- o les ONG et les associations de la société civile.

7. Rationaliser la communication interinstitutionnelle au sein de la communauté des gestionnaires de catastrophes

- o Créer des sites Internet sur la RRC ;
- o Publier des répertoires de téléphone/fax/courrier électronique à tous les niveaux ;
- o Réseautage ;
- o Organiser fréquemment des séminaires, des ateliers et des exercices ainsi que des émissions radiotélévisées ;
- o Créer un bulletin d'informations sur la RRC ;
- o Charger le coordinateur de zone de recevoir et diffuser des informations sur la RRC ;
- o Assurer des interactions informelles.



la Production agricole par le groupe de volontaire de catastrophe

8. Lancement des activités de la Plate-forme nationale

- o Lancer la Plate-forme nationale à tous les niveaux ;
- o Organiser des conférences des parties prenantes à tous les niveaux ;
- o Assurer la sensibilisation continue du public ;
- o Organiser des ateliers/séminaires/conférences ;
- o Identifier les régions potentiellement à risque ;
- o Organiser des exercices ou

des concours de rédaction dans les écoles ;

- o Soumettre des rapports annuels ;
- o Commémorer la Journée internationale de la prévention des catastrophes.

9. Financement de la Plate-forme nationale

- o Obtenir des financements de l'Etat ;
- o Obtenir des financements des institutions bilatérales/

multilatérales (ONU, UA, CEDEAO, organisations et ONG internationales) ;

- o Prévoir des financements institutionnels ;
- o Créer un fonds de prévention/gestion des catastrophes ;
- o Obtenir des financements du secteur privé.■

¹ Organisation nationale pour la gestion des catastrophes

Formation des collectivités locales, exercices de simulation, réactions enthousiastes du public et surtout...intégration de la prévention des catastrophes au programme scolaire : autant de réalisations à l'actif de la cause de la prévention des catastrophes dans la Grande île.

La prévention des catastrophes gagne du terrain à Madagascar

Mme Mirana Ralaivola

Journaliste de la Télévision nationale malagasy (TVM), Antananarivo

Les élèves de tous les établissements scolaires de Madagascar disposeront, pour la prochaine année scolaire, de manuels sur des mesures de prévention des catastrophes naturelles.

Ceci ressort de quatre jours de formation des autorités et collectivités locales à la réduction des risques associés aux tsunamis, formation organisée du 11 au 14 avril 2006 dans la ville de Vatondranza, sur la côte Est, par le Conseil national de secours (CNS) - organe étatique chargé de la réduction des risques de catastrophe à Madagascar - et le

Bureau Afrique du Secrétariat de l'ONU pour la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (ONU/SIPC Afrique).

Les autres risques de catastrophe ainsi que l'élaboration des manuels scolaires précités ont été également abordés lors de cette formation.

La prévention des catastrophes est introduite dans le programme scolaire

« Ces manuels devraient être faciles à lire pour les élèves, ils doivent de ce fait comporter beaucoup plus d'images que de textes », a souligné François Rakotomalala, Chef du Service de suivi-évaluation pédagogique au Ministère malagasy de l'Education nationale et de la Recherche scientifique. Les

signes avant-coureurs des aléas, les attitudes à adopter ainsi que les personnes à contacter seront disponibles dans ces manuels. A noter, en passant, que les autorités locales présentes à la formation ont été aussi associées à l'élaboration de ces manuels.

Bref, la prévention des catastrophes est donc bel et bien introduite dans le programme scolaire malgache. Ce qui est une initiative fort heureuse pour cette grande île (587.041 km² et 5.000 km de côtes) aux reliefs tourmentés qui, depuis des dizaines d'années, fait face, tous les ans, à plusieurs aléas dont les plus fréquents sont les cyclones, les inondations, les feux de forêt, l'invasion acridienne et la sécheresse, mais auxquels on devrait aussi aujourd'hui ajouter les... tsunamis.



Participants à la formation des autorités et collectivités locales à la réduction des risques associés aux tsunamis

Faire face aux tsunamis

En tout cas, ces quatre jours de formation intensive ont été fort constructives pour les représentants des régions, les maires et les chefs de quartier du littoral Est de Madagascar. Des représentants des bailleurs de fonds, des responsables de l'Education nationale, des journalistes étaient également au rendez-vous. Au menu ? Que faire pour réduire les risques et les impacts désastreux des catastrophes naturelles.

Le cas des tsunamis a été surtout évoqué, sans pour autant minimiser les cyclones, les tremblements de terre, les incendies, les inondations en passant par la famine et la malnutrition. Quelles mesures faut-il donc prendre avant, pendant et après le passage d'un tsunami ? Des mesures de prévention contre cet aléa ont émergé des débats entre les 103 participants répartis en trois commissions de travail. Les explications du Professeur Gérard Rambolamanana de l'Institut d'Observatoire Géophysique d'Antananarivo (IOGA) ont d'ailleurs ébahi plus d'un : des explications très claires et terre à terre sur les séismes sous-marins et le run-up – la grande montée des vagues –, des explications qui ont plus qu'éclairci la compréhension de

ce phénomène chez les participants. Quant au Secrétaire exécutif du CNS Jacky Roland Randimbiarison, il a présenté le processus à suivre en matière de mesures de prévention de catastrophes, y compris le tsunami - toujours.

Quelle attitude adopter alors face à un tsunami? Rester calme avant tout, car Madagascar dispose de sept (7) heures de temps avant l'arrivée du run-up - la grande montée des vagues - provoqué par des failles ou cassures des plaques tectoniques d'Asie. Enfin tout le monde, surtout les autorités locales, doit obligatoirement assumer des responsabilités relatives à la protection des biens et des personnes. En outre, des explications ont été données aux autorités locales sur la nécessité de prévoir des abris d'urgence pour la population, des abris devant surtout être situés en hauteur, en sus des écoles anticycloniques déjà en place et des hôpitaux.

Des exercices de simulation très prisés

La formation s'est achevée sur un drill – des exercices - de simulation et d'évacuation face à un tsunami à 4 km de la ville de Vatamandry, un drill auquel les collectivités locales ainsi que les autorités locales

présentes à la formation ont pris part. Une « fausse alerte » sur la venue d'un tsunami a été donnée par les responsables du CNS. Tout de suite, les participants ont appliqué ce qu'ils ont appris pendant trois jours : entrée en action des trois commissions (Commission Information-Education-Communication, Commission sanitaire et Commission logistique), prise de responsabilités par tout le monde, informations sur l'évacuation de la population, les prises en charge nécessaires à l'arrivée sur l'endroit situé en hauteur, etc.

« Ceci ressemble peut-être à un jeu, » témoigne Razafy, chef traditionnel d'un village rural de cette côte Est, « mais nous le trouvons très constructif. Il restera à jamais ancré dans la tête des participants. Il faut d'ailleurs répéter ce genre d'exercices aussi fréquemment que possible - et du Nord au Sud de Madagascar si besoin est. » Bref, une réaction fort positive annonciatrice de réactions similaires de la part du public à la suite d'autres activités ultérieures du CNS et des responsables de l'Education nationale

Des réactions enthousiastes de la part du public

Le CNS a procédé, par la suite, à des actions de sensibilisation des enfants pour tester le contenu des manuels scolaires précités. Toutes ces activités rentrent d'ailleurs dans le cadre du thème retenu par l'ONU/SIPC pour sa campagne mondiale 2006 et 2007 pour la prévention des catastrophes : « La réduction des risques commence à l'école ».

Intervenant sur cette question lors des quatre jours de formation de Vatamandry justement, Mme No-roarisoa Rakotondrandria d'ONU/SIPC Afrique a cité l'exemple d'une fillette de 10 ans qui avait appris à l'école (en Grande-Bretagne) comment reconnaître les signes avant-coureurs d'un tsunami et ce qu'il fallait faire en cas de tsunami. Le 26 décembre 2004 donc - jour

d'apparition de ce tristement célèbre tsunami indien-océanien et de ses « 12 vagues de la mort » -, cette fillette, qui était en vacances sur une plage thaïlandaise, a prévenu ses parents du danger imminent. Résultat : son message a aidé à sauver une centaine de personnes qui ont pu s'enfuir à temps.

En tout cas, les actions de sensibilisation menées par le CNS, en collaboration avec des responsables de l'Education nationale, ont été accueillies très favorablement par le public sur les ondes des nombreuses stations FM de la capitale. Des commentaires du genre « *il s'agit d'une grande première dans les annales de l'enseignement à Madagascar* » et « *c'est ce qu'on aurait dû toujours faire à Madagascar* » ont fusé de partout.

Bref, un bon point supplémentaire pour le CNS qui, déjà en 2005, avait reçu des lettres de félicitations de la part de nombreux districts, communes et régions de Madagascar, ainsi que de la part de parlementaires des régions concernées ; et dont les séances de formation à la

GRC en divers endroits de l'île ont drainé... un public très nombreux.

Vers des budgets communaux et régionaux de GRC ?

Pour revenir à la formation de Vatomaniry, le pays semble désormais disposer de bonnes préparations psychologiques face aux tsunamis mais il lui faut encore de moyens matériels modernes. A ce sujet, l'arrivée imminente d'une marégraphe (pour la détection scientifique des divers états de la mer) est attendue. Mais d'autres équipements sont nécessaires, ne serait-ce que des émetteurs de radio et de télévision supplémentaires pour véhiculer les informations nécessaires sur les antennes des stations à couverture nationale.

Enfin, notons que les participants à la formation de Vatomaniry se sont prononcés en faveur de l'introduction d'un budget de GRC dans les plans de développement des communes et des régions les plus sujettes aux aléas naturels. « Ce budget, » affirment-ils, « permettra à nos communes et à nos régions

d'affronter les aléas d'une manière pratique, plus efficace et autonome ». Mais le Ministère malagasy des finances et du budget, déjà aux prises avec les premières retombées négatives de la flambée du prix du pétrole, est-il en mesure de répondre favorablement à cette requête ? Aux dernières nouvelles, le Ministère malgache des finances ne serait pas « foncièrement réticent » à la question.

A noter que Madagascar dispose déjà d'une « Stratégie nationale de gestion des risques de catastrophe », d'une « Loi sur la gestion des risques de catastrophe » adoptée en juillet 2003. Madagascar a ensuite incorporé la gestion des risques de catastrophe dans son DSRP (Document stratégique de réduction de la pauvreté). Enfin en avril dernier, les autorités ont encore renforcé le rôle de la GRC dans un document-cadre dénommé « Madagascar Action Plan », document qui remplace le DSRP qui arrive à son terme. Bref, la prévention des catastrophes gagne du terrain à Madagascar. ■

REPUBLIQUE DU CONGO : Vers un plan de contingence pour la prévention et la gestion des catastrophes

M. Edmond Makimouha

Directeur du droit, de l'éducation à l'environnement et de la coopération Ministère de l'économie forestière et de l'environnement,
Point focal national de la Plate-forme nationale congolaise pour la prévention des catastrophes, Brazzaville

La prévention et la gestion des risques de catastrophe font présentement l'objet d'une attention toute particulière au Congo. Elles ont en effet cessé d'être le domaine réservé d'un seul département étatique : elles sont devenues une vision nationale de la protection des vies

humaines, des infrastructures et de l'environnement contre l'impact des catastrophes.

Un plan de contingence humanitaire

Après la Première conférence

ministérielle africaine sur la réduction des risques de catastrophe, conférence tenue dans la capitale éthiopienne en décembre 2005, la prévention et la gestion des risques de catastrophes devaient être érigées en priorités du Gouvernement de la République dans le cadre de la lutte contre la pauvreté ainsi que dans la réalisation du développement durable et des Objectifs du Millénaire.

C'est dans ce contexte que la République du Congo a bénéficié d'un soutien multiforme du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires Humanitaires (OCHA) et du PNUD pour l'élaboration d'un « Plan de contingence humanitaire pour la prévention et la gestion des catastrophes naturelles ». Ce soutien a permis la tenue, les 20 et 21 février 2006 à Brazzaville, d'un atelier regroupant des cadres de l'administration publique, des ONG et du secteur privé impliqués dans la prévention et la gestion des catastrophes.

Deux allocutions ont été prononcées à cette occasion respectivement par le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies et par Madame la Ministre des affaires sociales, de la solidarité, de l'action humanitaire et de la famille.

Institutionnaliser la plate-forme nationale

Pour Monsieur le Coordonnateur Résident, l'engagement du Sys-

tème des Nations Unies demeure permanent et la coopération avec le Gouvernement congolais reste toujours active. Quant à Madame la Ministre, elle a remercié OCHA et le PNUD pour leur soutien aux efforts du Gouvernement congolais, et a souhaité qu'outre un plan de contingence, le Congo devra institutionnaliser par un texte sa Plate-forme nationale pour la prévention et la gestion de catastrophes, laquelle Plate-forme sera un organe consensuel qui permettra à chaque structure de s'exprimer à travers ses attributions et ses compétences.

Après cette cérémonie d'ouverture, les travaux de l'atelier ont commencé par la mise en place d'un bureau dont le principal modérateur devait être M. Pierre Gelas, conseiller régional d'OCHA pour les interventions d'urgence. En amorce, M. Pierre GELAS a présenté les raisons et les questions fondamentales relatives à un plan de contingence, notamment : (1) pourquoi un plan de contingence; (2) pourquoi planifier; (3) qui est leader d'un tel processus; (4) quelles sont les étapes de réalisation d'un plan de contingence.

Les participants ont, suivant une méthode participative, relevé les principaux aléas et les types de catastrophe (naturelle, technologique et épidémique).

L'atelier s'est beaucoup plus appesanti sur les cas vécus des inondations que venait de connaître la capitale Brazzaville, inondations provoquées par des pluies tor-

rentielles qui ont causé plusieurs dégâts matériels. Il fallait définir les conséquences, analyser le type de réponse et relever les lacunes.

Des difficultés en matière de sensibilisation

Au terme des travaux, les recommandations suivantes ont été, entre autres, formulées:

- institutionnaliser la Plate-forme nationale pour la prévention et la gestion des catastrophes;
- valider le draft du plan de contingence;
- créer un Fonds de réponse aux situations d'urgence (FRSU).

Par ailleurs, une séance de restitution des travaux de la « Seconde Réunion de consultation des plates-formes nationales africaines » (tenue à Nairobi du 13 au 17 mars 2006) a été organisée. Cette restitution a permis aux participants de comprendre les difficultés rencontrées par la Plate-forme nationale en matière de sensibilisation.

A ce sujet, l'assistance a unanimement reconnu que le seul moyen évident était les émissions à la radio. Cette initiative permettra également aux partenaires de transmettre l'avant-projet de décret relatif au plan de contingence. ■

SEYCHELLES : Vers la production des manuels scolaires sur la réduction des risques de catastrophe

Secrétariat national pour la gestion des risques de catastrophe

Victoria, Seychelles

Des efforts sont menés actuellement aux Seychelles pour la production d'un manuel des écoliers et d'un guide de l'enseignant sur la réduction des risques de catastrophes (RRC). Les premières versions destinées au primaire et au secondaire ont été examinées par des enseignants lors d'un atelier tenu dans la capitale Victoria les 26 et 27 juin 2006.

L'atelier auquel ont participé 30 enseignants de 18 écoles des îles de Mahé, de Praslin, de la Digue et de Silhouette avait pour objectifs de :

- sensibiliser les enseignants, le personnel des établissements scolaires et les enfants sur le tsunami et les risques de catastrophe connexes, et leur permettre de savoir comment réagir en cas d'urgence ;
- apprendre aux enseignants à développer une culture de sécurité dans les écoles et institutionnaliser le programme y afférent à travers la formation des enseignants ; et
- permettre aux enseignants d'adapter et de donner une touche locale, pour le primaire et le secondaire, au manuel des écoliers en y associant un guide de l'enseignant.

Financé par l'ONU/SIPC Afrique, l'atelier de juin 2006 a été organisé par le Ministère seychellois de l'Education et de la Jeunesse



Les participants à l'atelier des enseignants aux Seychelles

avec l'appui du Secrétariat national pour la gestion des risques de catastrophe auprès de la Présidence de la République. Il a été facilité par le Ministère seychellois de l'Environnement et des Ressources naturelles, la Météorologie nationale, la Croix-Rouge seychelloise, et a bénéficié de l'appui technique de Nature Seychelles, les Clubs seychellois des amis de la nature et l'ONU/SIPC Afrique – qui était représenté par son Administratrice des programmes pour l'Afrique Mme Noroarisoa Rakotondrandria accompagnée d'une jeune fonctionnaire de l'ONU/SIPC Afrique Mlle Rhea Katsanakis.

Intégrer la RRC aux programmes scolaires

L'atelier intervient à la suite d'un atelier régional organisé par l'ONU/SIPC Afrique en mai 2006 pendant lequel il avait été convenu que la RRC soit intégrée aux programmes scolaires, et que par conséquent, les

enseignants des écoles devaient être sensibilisés à ce sujet.

En ouvrant l'atelier, le Ministre seychellois de l'Education et de la Jeunesse M. Danny Faure a déclaré : « Le fait d'intégrer l'enseignement de la réduction des risques à nos programmes nationaux d'enseignement au primaire et au secondaire encourage la sensibilisation et une meilleure compréhension de l'environnement immédiat dans lequel les enfants et leurs familles vivent et travaillent. »

Le discours du ministre a été suivi des exposés du Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles, du Secrétariat national pour la gestion des risques de catastrophes, de la Météorologie nationale et de la Croix-Rouge seychelloise. Les exposés étaient basés sur diverses questions relatives à la gestion des risques de catastrophes naturelles ainsi que leur rôle dans l'enseignement et la sensibilisation du public.

Les exposés ont été suivis d'un autre présenté par Mlle Rhea Katsanakis sur la mission et les activités de l'ONU/SIPC Afrique. Une exposition sur les impacts du tsunami de l'Océan Indien du 26 décembre 2004 qui a frappé les Seychelles a été aussi organisée.

Du manuel des écoliers

Après s'être exprimés sur ce qu'ils attendent de l'atelier, les participants ont été divisés en quatre groupes de cinq personnes auxquels a été remis une partie du projet de manuel des écoliers à commenter. Le projet de manuel comportait les sections suivantes : la structure interne de la Terre, la surface de la Terre, les séismes et les volcans, les tsunamis, les inondations, les cyclones tropicaux, les glissements de terrain, la protection contre le tsunami, la réduction des risques d'érosion côtière.

Les enseignants y ont introduit plusieurs changements pour l'adapter aux réalités locales. Ils ont aussi apporté des suggestions et d'excellentes idées quant à la manière d'assembler le manuel afin de promouvoir une approche proactive chez les apprenants : mise en page appropriée, dessins et illustrations appropriés, aides visuelles, jeux, chants, poèmes, etc. – et ils ont aussi réfléchi sur les manières de l'introduire dans le programme scolaire.

A la fin de l'atelier de deux jours,

les enseignants étaient dotés de connaissances, de compétences et d'une compréhension de la RRC ainsi que des idées sur la manière d'intégrer la RRC dans le programme scolaire. Ils ont trouvé l'atelier fructueux, utile, bénéfique, riche en enseignement et bien planifié.

Des suggestions sur la manière de promouvoir la RRC dans les écoles

Sur la manière de promouvoir la réduction des risques dans les écoles, les participants ont émis les suggestions suivantes :

- Poèmes, art oratoire et conception d'une affiche
 - Aides visuelles en couleurs et modèles des structures de la Terre
 - Théâtre et jeux de rôle
 - Adoption d'un site naturel touché par une catastrophe naturelle (travail de restauration /plantation d'arbres).
 - Exercices de simulation de tsunami et d'incendie à l'école
 - Activités pratiques sur la RRC
 - Outillage de première urgence pour les activités de réduction des risques
 - Exposition itinérante sur les risques de catastrophe naturelle et d'autres risques
 - CD-ROM sur la RRC
- Débat radiodiffusé sur la RRC (émission pour les enfants et visite de la nature sur la radio nationale)
 - Conférence des enfants sur la RRC et la préparation aux catastrophes
 - Interview des personnes âgées sur les changements climatiques – situation actuelle et passée
 - Faire créer par les étudiants un album de coupures d'articles de journaux
 - Liens Internet – un répertoire d'adresses de sites Internet sur les risques de catastrophe naturelle
 - Calendriers sur la réduction des risques avec des images du tsunami de décembre 2004 aux Seychelles ainsi que des calendriers sur des activités scolaires ou celles des enfants
 - Invitation de conférenciers (pour parler de la RRC à l'école)

Les perspectives

Deux autres ateliers seront organisés pour sensibiliser et former plus d'enseignants sur la question, à la fin desquels un comité ou un groupe de réflexion – comprenant des enseignants et d'autres parties prenantes – sera mis sur pied pour travailler sur le projet final de manuel des écoliers.

En ce qui concerne le guide de l'enseignant, les participants ont

NIGERIA: Création d'un Prix des meilleures pratiques de RRC

M. Olusegun Edward Ojo

Directeur adjoint de Agence nationale de gestion des urgences (NEMA)

Le Nigeria a créé une Prix national pour mettre en valeur et motiver l'apprentissage des meilleures pratiques de réduction des risques de catastrophe (RRC), en mettant l'accent sur les pratiques communautaires et les activités traditionnelles de réduction de la vulnérabilité.

Etant donné que le développement durable, la réduction de la pauvreté, la bonne gouvernance, et la RRC sont des activités qui se renforcent mutuellement, des efforts doivent être menés rapidement pour relever les défis qui se posent au niveau de la gestion des catastrophes, notamment dans le renforcement des capacités de gestion et de réduction des risques au niveaux communautaire et national. Parmi de telles capacités figurent la capacité interne d'entraide d'une société, qui joue un rôle déterminant dans tout effort visant à empêcher les phénomènes naturels extrêmes de se transformer en catastrophes humaines.

Or, du fait de la pauvreté et d'une croissance démographique rapide, on assiste à une occupation humaine des zones à risques et à la surexploitation des ressources naturelles. De telles actions, associées à une faible connaissance des mesures qu'il faut en matière de sécurité, peuvent mener, si elles ne sont pas bien gérées, à la vulnérabilité des communautés.

Un élément du Programme et du Plan d'action national du Nigeria

Vu que la gestion des catastrophes

est une affaire de développement, et que la vulnérabilité aux risques et la pauvreté sont étroitement liées, le Prix nigérian des meilleures pratiques de RRC (NBPADRR en anglais) sert à identifier, à documenter/mettre en relief et à partager les initiatives/solutions réussies, innovantes et reproductibles en matière de RRC, d'éradication de la pauvreté et de développement durable à travers tout le pays.

A noter que le NBPADRR est un élément du programme et du Plan national d'action du Nigeria de réalisation des objectifs énoncés dans le « *Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : pour des nations et des communautés résilientes face aux catastrophes* » tout en poursuivant les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Des initiatives « concrètes » de survie au sein des communautés démunies

La vulnérabilité est le résultat d'une large gamme de facteurs politiques, institutionnels, économiques, environnementaux et socioculturels tels que l'insuffisance de connaissances, des lacunes organisationnelles, le manque de moyens de subsistance/revenus et une législation inappropriée. Ces facteurs, qui peuvent à la fois augmenter et réduire la vulnérabilité, sont des processus dynamiques.

Par ailleurs, en rapport à la vulnérabilité, existent les notions de capacité de survie et de résilience. Le Secrétariat de l'ONU/SIPC définit la capacité de survie comme les manières dont les populations et les organisations

utilisent les ressources existantes à leurs avantages dans les situations inhabituelles, anormales et défavorables que sont les catastrophes, que celles-ci soient un événement survenant à un moment donné ou un processus. Le Comité allemand de prévention des catastrophes (DKKV) définit, pour sa part, la résilience comme la capacité d'une population à s'adapter et à résister à de nouvelles situations, à des phénomènes de changement ou à des faits inattendus, par exemple en faisant intervenir des ressources matérielles, culturelles, sociales ou des connaissances.

Aussi, le NBPADRR part de l'idée selon laquelle les êtres humains, même s'ils évoluent dans des conditions de vulnérabilité, n'attendent pas passivement l'avènement des catastrophes. Ils font normalement usage de connaissances autochtones et de toutes les ressources et technologies disponibles sur place pour améliorer leurs capacités de survie et, ce faisant, renforcer leur résilience face aux risques. De même, on peut supposer que les organismes des secteurs public et privé, les ONG et les autres entités nationales ou locales concernées agissent, d'une façon ou d'une autre, pour appuyer les initiatives citoyennes de réduction des vulnérabilités.

Ce sont de telles initiatives concrètes de survie que le NBPADRR identifie surtout au sein des communautés démunies, cela à des fins incitatives et d'adaptation/reproduction à d'autres conditions difficiles de vulnérabilité dans tout le pays ; l'objectif ultime étant de réduire les risques que les communautés peuvent éviter.

Les communautés locales disposent bel et bien de « ressources »

Le but final visé par le NBPADRR est donc de renforcer la résilience des Nigériens face aux catastrophes, tant au niveau communautaire qu'au niveau national. Ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- améliorer les politiques de RRC en mettant en relief ce qui marche ;
- sensibiliser et intéresser les décideurs politiques et le public sur les solutions potentielles aux vulnérabilités sociales, économiques et environnementales communes auxquelles sont exposés les communautés et le pays en général ;
- partager et transférer les connaissances, l'expertise et les expériences en matière de RRC et de réduction de la pauvreté à travers le réseautage et l'apprentissage auprès des pairs ;
- démontrer que les communautés locales, qui sont sur la ligne de front des catastrophes, doivent être prises en compte dans le cycle de gestion des

catastrophes, car elles ont des « ressources » et des capacités pouvant contribuer à la gestion des catastrophes avant et après les urgences.

Les critères d'éligibilité

Toute recommandation pour le Prix doit faire mention de l'impact concret, sur la population, de l'initiative de RRC recommandée et faire état des améliorations appréciables de la qualité de vie apportées par l'initiative en question. Les recommandations pour le Prix doivent aussi mettre en relief le fait qu'une collaboration et un partenariat ont été nécessaires entre les partenaires impliqués.

Le NBPADRR examinera des initiatives prises dans des domaines aussi divers que l'habitat, le développement urbain, la gouvernance, l'environnement, le développement économique, l'inclusion sociale, la prévention des crimes, la réduction de la pauvreté, les femmes, les jeunes, les infrastructures et les services sociaux – des initiatives qui ont apporté des contributions concrètes à la réalisation des cinq priorités d'action énoncées dans le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015.

Démontrer ce qui marche « réellement »

Comme il a été mentionné précédemment, les individus, les communautés et les organisations ne restent certainement pas les bras croisés l'avènement des catastrophes, mais qu'elles font usage de savoirs autochtones sur l'alerte précoce, la mitigation et d'autres stratégies pour améliorer leurs conditions de vulnérabilité, le NBPADRR va identifier, documenter/mettre en relief et partager les initiatives/solutions réussies, innovantes et reproductibles de RRC, d'éradication de la pauvreté et de développement durable.

Le NBPADRR pourrait ainsi aider à améliorer les politiques de RRC en mettant en évidence ce qui marche réellement, ce qui accroît la prise de conscience, ce qui aide à partager les informations et les expériences, et en démontrant que les communautés locales sont capables de contribuer à la réduction des risques de catastrophe. ■



Abonnements

Pour vous abonner gratuitement à « **Prévention des catastrophes en Afrique SIPC Informations** », veuillez nous faire parvenir votre nom, prénom(s) et adresse complète, ainsi que le nom et l'adresse complète de votre organisation (non obligatoire) - de préférence au courrier électronique suivant: ISDR-Africa@unep.org



Vos contributions

Veuillez nous envoyer en toute liberté des articles et d'autres éléments d'information ayant trait à la prévention et à la mitigation des catastrophes - de préférence au courrier électronique suivant: ISDR-Africa@unep.org

- Articles d'information ou d'opinion (1.500 mots maximum) sur la prévention des catastrophes en général ou sur des activités, des programmes, des actions éducatives, des expériences et des projets récents, en cours ou futurs;
- Présentations, exposés ou rapports à caractère scientifique/technique ou non (sans restriction de longueur);
- avis, annonces et informations sur des séminaires, réunions, ateliers, etc., récents, en cours ou futurs ;
- Tout autre document écrit, audiovisuel, électronique, Internet (photos, vidéo, CD, cartes, illustrations, etc.) avec mention complète de la source ;
- articles, reportages, commentaires parus dans d'autres publications (revues, journaux, etc.) avec mention complète de la source ;
- Lettres des lecteurs (150 mots maximum)

avec les renseignements suivants :

Identité : Nom, prénom(s), titre, fonction ou profession de l'auteur/expéditeur ; adresse et contact de l'auteur/expéditeur (pour d'éventuelles informations supplémentaires) ; nom et adresse complète de l'organisation de l'auteur/expéditeur (non obligatoire).

Initiales, abréviations et sigles à rendre en entier en première mention : ex. « ... atelier organisé par le CNGC (Conseil national de gestion des catastrophes) et ouvert par le président du CNGC en présence du ministre ... ».



**Stratégie internationale de l'ONU
pour la prévention des catastrophes (ONU/SIPC),
Bloc T, Porte 326,
Complexe de l'ONU, Gigiri,
Nairobi, Kenya
PO Box 47074, Nairobi, Kenya**